

RAPPORT ANNUEL 2009



PROFIL

Avec 387 points de vente et un chiffre d'affaires de 693,8 M€, Groupe GO Sport et ses deux enseignes – GO Sport et Courir – est le troisième distributeur français d'articles de sport et de loisirs.

La stratégie de repositionnement entamée en 2007, visant à concilier sport et mode, s'est traduite en 2009 par le lancement de nouveaux concepts de magasins qui préfigurent l'avenir du Groupe. Plus aérée, plus lisible, l'offre de GO Sport, déclinée en différents univers – Miss GO, GO Foot et, en 2010, GO Run et GO Swim –, cible les 15-25 ans, les femmes actives désireuses de rester belles dans leurs pratiques sportives, et les adeptes des grandes marques internationales. GO Sport entretient en effet des partenariats stratégiques avec les plus grands noms du secteur : Nike, Puma, ou encore adidas, avec lequel le Groupe a signé un accord de partenariat en 2009.

La renaissance de l'enseigne, créée en 1978, passe également par la création d'une offre textile et accessoires résolument orientée « mode ». Courir a, pour sa part, entamé une refonte de son offre et de son concept de points de vente, en phase avec les attentes des jeunes consommateurs urbains, afin de se donner un nouveau souffle. Implanté en France, en Belgique et en Pologne, le Groupe se développe à l'international grâce à un réseau de franchises totalisant, en 2009, une cinquantaine de magasins.

209

MAGASINS
dont 1 Moviesport

22%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES

C
COURIR

L'enseigne spécialiste, accélérateur de la mode baskets.

- Fondée en 1980.
- Implantations : centres commerciaux, centres-villes.
- Surface de vente moyenne : 120 m².
- Concept commercial : vente assistée.
- Offre : chaussures, textile et accessoires.

SOMMAIRE

Entretien avec Pierre Letzelter, président, et François Neukirch, directeur général	2
Administration de la société	5
Stratégie	6
Les chiffres clés	8
L'action Groupe GO Sport	9
Les implantations du Groupe	10
GO Sport	14
Courir	20
Rapport financier	24



L'enseigne multispecialiste du sport, selectionneur du meilleur des marques.

- Fondée en 1978.
- Implantations : centres commerciaux, ZAC, centres-villes.
- Surface de vente moyenne : 1585 m².
- Concept commercial : libre-service et vente assistée.
- Offre : pratiques sportives, chaussures et textile.

178

MAGASINS

78%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES

GROUPE GO SPORT SUR LA BONNE VOIE

Entretien croisé



François Neukirch
Directeur général

Pierre Letzelter
Président du conseil d'administration

En 2009 et pour la première fois depuis sept ans, Groupe GO Sport a renoué avec l'équilibre. La performance est à saluer ?

Pierre Letzelter : Oui, Groupe GO Sport a bien résisté dans un environnement économique difficile. Le fait marquant est le résultat opérationnel courant, positif à hauteur de 1,1 million d'euros, ce qui marque une progression de 14,9 millions par rapport à l'année passée.

François Neukirch : En termes d'activité, notre chiffre d'affaires est en retrait de 4,4 % à périmètre et taux de change constants, mais GO Sport résiste bien en France ; les ventes progressent en Pologne (à magasins comparables et taux de change constants) et Courir connaît un retournement de tendance au quatrième trimestre, avec un chiffre d'affaires qui repart à la hausse.

Quelles ont été la ou les recettes du Groupe ?

François Neukirch : Le retour à l'équilibre résulte principalement de la maîtrise des frais de siège et des frais généraux, d'une meilleure efficacité des équipes, de l'assainissement des stocks et de la rationalisation du parc de magasins.

Sur les grands indicateurs financiers, quelle est la situation de Groupe GO Sport aujourd'hui ?

Pierre Letzelter : La situation du Groupe s'est améliorée, avec une rentabilité renforcée et une meilleure capacité à générer du cash. Cette année, nous doublons quasiment notre EBITDA par rapport à 2008 (+ 85%). Associées à cette évolution, la diminution des charges financières et la rationalisation des investissements permettent une amélioration du free cash-flow de 18 millions d'euros. Si l'endettement du Groupe augmente, c'est sous l'effet de la mise en place de la LME (Loi de modernisation de l'économie), qui impose des délais de règlement des fournisseurs plus courts et donc une hausse du BFR (besoin en fonds de roulement).

L'embellie n'aurait pas été possible sans une fidélisation de la clientèle ?

François Neukirch : Nous avons en effet lancé en 2009 une nouvelle stratégie de fidélisation de notre clientèle, afin d'instaurer un dialogue plus qualitatif et personnalisé avec chacun de nos clients membres. La nouvelle carte FeelGood s'inscrit dans cette démarche en offrant de réels avantages. Le succès est là : 250 000 cartes ont été vendues au cours du dernier trimestre 2009 et le panier moyen fidélité est 1,6 fois supérieur au panier moyen de l'enseigne. Chez Courir, notre approche est similaire, avec la valorisation des technologies de communication (SMS, e-mailing...) qui correspondent bien aux attentes des clients de l'enseigne. Pour soutenir cette stratégie, l'attention et le service client sont au cœur de la politique de formation du Groupe.

Repenser l'aménagement intérieur des magasins et l'organisation de l'offre fait partie intégrante de cette stratégie de renouveau ?

Pierre Letzelter : Toute entreprise, comme un être humain, possède son ADN propre. Groupe GO Sport réinvente aujourd'hui son modèle où le sport n'est pas seulement synonyme de performances mais également de bien-être et d'état d'esprit.

François Neukirch : L'identité fondatrice de GO Sport, ce sont des magasins de proximité et une large place donnée aux grandes marques internationales. Rendu plus attractif, notre parc sortira ainsi des codes de la grande distribution : 11 magasins GO Sport et une trentaine de magasins Courir ont déjà été rénovés, offrant, entre autre, un merchandising plus lisible, plus aéré. Le déploiement de ces innovations testées sur des magasins prototypes va se poursuivre en 2010.

RATIONALISATION : UN RETOUR À L'ÉQUILIBRE QUI VALIDE LE PLAN D' ACTIONS LANCÉ IL Y A DEUX ANS.

Comment GO Sport a-t-il souhaité se différencier des autres acteurs du secteur sport et loisirs ?

François Neukirch : Avant tout, la mise en avant de nos partenaires, les grandes marques du secteur, nous semble primordiale. Simultanément, nous clarifions désormais nos offres par univers dédiés (sport, multisport, lifestyle) et signalétiques appropriées, ce qui renforce le confort d'achat de nos clients. Enfin, GO Sport s'est enrichi d'une direction artistique afin de s'émanciper des codes de la grande distribution et de rejoindre, à terme, ceux de l'univers de la mode.

Quelques réflexions sur l'enseigne Courir ?

François Neukirch : Nous avons pour Courir les mêmes ambitions que pour GO Sport. Dotée d'une nouvelle équipe de direction, l'enseigne va accroître sa différenciation, évoluer vers une offre plus centrée sur les chaussures et le textile tout en s'orientant vers une chaîne de mode sportive pour jeunes.

DIFFÉRENCIATION : DES UNIVERS DÉDIÉS POUR VALORISER NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX ET MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DE NOS CLIENTS.

Dans la même veine, les passionnés du ballon rond ont aussi leur concept dédié : GO Foot ?

Pierre Letzelter : GO Foot est comme Miss GO, une figure libre, un espace à la fois de liberté et de valeur ajoutée ! Il n'y a rien de révolutionnaire dans ce que nous faisons. Nous expérimentons, nous testons, et si ça marche, nous appliquons !

François Neukirch : Pensé en partenariat avec adidas, GO Foot s'appuie sur l'expertise de cette marque phare. Nous prévoyons tout prochainement d'autres tandems de choc : GO Run avec Nike, GO Swim avec Arena... GO Sport sera « différenciant » en devenant le meilleur média des marques internationales.

Quelles sont vos stratégies d'avenir pour assurer au Groupe un développement pérenne ?

Pierre Letzelter : Maintenir notre vigilance, poursuivre le pilotage strict de la totalité de nos coûts.

François Neukirch : Grâce à ces orientations, nous pourrions investir et rénover massivement le parc de magasins GO Sport France existants. C'est notre première priorité. Nous pourrions également accroître la différenciation des deux enseignes du Groupe, GO Sport et Courir.

Face à la mondialisation, comment Groupe GO Sport envisage-t-il son essor à l'international ?

François Neukirch : Par le développement ambitieux de notre réseau de master franchise à l'international. Des contrats sont d'ores et déjà signés tant au Moyen-Orient (Dubai, Jordanie) qu'en Europe de l'Est et du Sud (Roumanie, Grèce).

Nous renforçons également notre présence dans les DOM, avec un second magasin à La Réunion et une ouverture prochaine en Martinique. Chaque magasin ouvert à l'international bénéficiera bien évidemment des innovations de GO Sport en France, à commencer par la charte graphique qui assoit notre identité.

Avec Miss GO, le Groupe se montre particulièrement attentif à l'univers féminin ?

Pierre Letzelter : Miss GO s'adresse à cette clientèle féminine et urbaine, désireuse d'un magasin de sport multimarques de proximité. En quelque sorte, une figure libre en rupture avec les figures imposées de la grande distribution, et donc plus glamour !

François Neukirch : Lancé dans 24 magasins GO Sport, le concept Miss GO est un franc succès. Il œuvre ainsi au remodeling de nos magasins et permet de fidéliser intelligemment notre clientèle.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ



COMITÉ DE DIRECTION

François Neukirch
Directeur général

Dénes Almasy de Zsadany
Directeur administratif
et financier

Frédéric Becquart
Directeur des achats

Éric Braconnier
Directeur organisation
et systèmes d'information

Denis Deumier
Directeur supply chain

Christophe Dupont
Directeur du développement

Laurent Hanot
Directeur des ressources
humaines

Bertrand Healy
Directeur des opérations
GO Sport

Jacques Krauze
Directeur général Courir

Michaël Louf
Directeur général GO Sport
Pologne

Mireille Messine
Directrice marketing clients
et Internet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre Letzelter
Président

Gérard Basini⁽¹⁾

Didier Carlier
Représentant de la société
Matignon Sablons

André Crestey

Françoise Montenay

Gérard Koenigheit
Représentant de la société
Miramont Finances
et Distribution

Jean-Marc Mosconi

Catherine Soubie
Représentant de la société
Rallye

Société Alpétrol⁽¹⁾

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young Audit
Représenté par
Monsieur Nicolas Sabran

KPMG Audit
Représenté par
Madame Catherine Chassaing

(1) Renouvellement et nomination proposés à
l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010.

UNE STRATÉGIE GAGNANTE

En 2009, et pour la première fois depuis sept ans, Groupe GO Sport revient à l'équilibre. Ce retour gagnant récompense le travail de rationalisation et de différenciation engagé depuis deux ans et qui doit maintenant être consolidé.

Rationalisation

1

Le Groupe GO Sport a poursuivi la mise en œuvre du plan d'actions visant à rationaliser la gestion de l'entreprise. Ce plan est construit autour de quatre chantiers principaux : la réduction des stocks, l'optimisation de la supply chain, l'organisation des équipes et la maîtrise des investissements. Grâce à un nouvel outil de réapprovisionnement et à des pratiques commerciales plus efficaces, les stocks ont poursuivi leur baisse en 2009, à - 11,4% par rapport à l'année dernière. Des achats en adéquation avec le niveau d'activité, un plan de transport adapté et des conditions de livraison rationalisées ont amélioré la performance globale de la supply chain et diminué les coûts de logistique.

Au siège comme dans les magasins, l'organisation des équipes a été revue, pour accroître la productivité de 10 % et diminuer les frais de fonctionnement. Enfin, Groupe GO Sport a mieux maîtrisé ses investissements, avec des coûts au mètre carré d'ouverture et de rénovation des magasins en nette réduction et une optimisation du système informatique SAP. Toutes ces actions ont contribué à renouer avec un résultat opérationnel courant positif à hauteur de 1,1 million d'euros, en progression de 14,9 millions par rapport à l'année 2008.

Ce bilan encourageant doit être consolidé. Afin de pérenniser le retour à la rentabilité, le Groupe a pour objectifs en 2010 de maintenir un strict contrôle des coûts et des investissements et de finaliser l'optimisation de la supply chain avec, entre autres, la mise en place d'un entrepôt dédié à chaque enseigne.

Améliorer notre offre commerciale au bénéfice des clients : protocole d'accord Groupe GO Sport-Sport 2000

Groupe GO Sport et Sport 2000 France ont annoncé en octobre 2009 la signature d'un protocole d'accord. En quoi consiste-t-il ?

François Neukirch, directeur général de Groupe GO Sport : Cet accord porte sur une coopération à l'achat, à l'échelle internationale, dans le cadre d'une société commune, International Sports Retail Development (ISRD), détenue à parts égales. La nouvelle entité aura pour mission principale d'assurer, au nom et pour le compte des deux partenaires et de leurs affiliés en France et à l'étranger, la conduite des négociations commerciales avec ces fournisseurs de dimension internationale et de développer à l'attention de ces derniers de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Différenciation

En parallèle du travail de rationalisation, Groupe GO Sport a pour priorité stratégique de se différencier des autres enseignes de distribution d'articles de sport et de loisirs.

Dans cette optique, GO Sport a lancé plusieurs initiatives sur une série de magasins : réallocation des surfaces pour un meilleur équilibre entre rayons, merchandising plus attractif, nouvelle signalétique, mise en avant des marques par des espaces dédiés... Toutes ces actions ont permis d'accroître les performances commerciales de ces magasins tests. Au cours de l'année écoulée, l'espace Miss GO dédié aux femmes a confirmé son succès et l'espace GO Foot a connu un lancement réussi, engendrant à chaque fois une surperformance commerciale des magasins équipés. L'année 2010 verra par ailleurs le lancement et le déploiement de concepts similaires pour le running et la natation, respectivement baptisés GO Run et GO Swim.

Destinée à renforcer et personnaliser la relation avec nos clients, la nouvelle carte de fidélité a rencontré un vif intérêt. 250 000 cartes ont été vendues en un trimestre, étant précisé que le panier moyen fidélité est nettement plus élevé que le panier moyen de l'enseigne. Groupe GO Sport va intensifier cette stratégie de différenciation. Les efforts vont couvrir l'élargissement de l'offre produits, avec des marques internationales et de nouvelles marques, le service et l'accueil en magasin, les actions de fidélisation... Sans oublier l'accélération du programme de rénovation ; 30 magasins devront bénéficier en 2010 du nouveau merchandising.

Quel est le périmètre concerné ?

William Monti, président-directeur général de Sport 2000 : Le périmètre d'activité du nouvel ensemble portera sur les fournisseurs communs de marques internationales, représentant moins de 30% des fournisseurs de chaque partenaire et plus de 70% de leurs achats respectifs. Sport 2000 France et Groupe GO Sport conserveront la totale indépendance de leurs politiques commerciales et du développement de leurs réseaux respectifs. Sport 2000 France restera par ailleurs adhérent de Sport 2000 International.

Comment cette nouvelle entité fonctionne-t-elle ?

François Neukirch : Basée à Genève, ISRD, société de droit suisse, est dirigée à parité par Sport 2000 France et Groupe GO Sport et dotée du personnel nécessaire à son fonctionnement, dont deux directeurs des négociations, Chrystelle Gauthier et Max Ackerer, nommés respectivement par chacun des deux groupes, sous la responsabilité de deux directeurs généraux délégués, Patrice Hournon et Frédéric Becquart.

Quels sont les bénéfices attendus ?

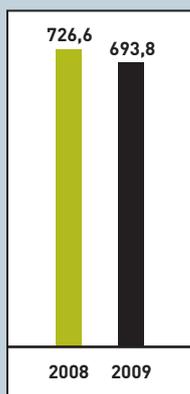
William Monti : Nous allons ainsi réinventer une relation partenariale avec les marques, afin de déployer leur place dans nos concepts respectifs et participer ainsi au déploiement de ce marché sur lequel le potentiel de croissance est important. Je suis donc très heureux de participer à ce rassemblement de moyens au profit des clients et des adhérents de Sport 2000, en France et en Italie.

François Neukirch : Nous nous réjouissons de la conclusion de cet accord stratégique qui va nous permettre non seulement d'améliorer notre offre commerciale au bénéfice des clients, mais aussi de stimuler le marché des articles de sport, de mode et de loisirs. Ce sera également pour les fournisseurs l'opportunité d'augmenter leur visibilité et leurs parts de marché aux niveaux national et international, et de conquérir de nouveaux marchés à l'export à nos côtés.



LES CHIFFRES CLÉS

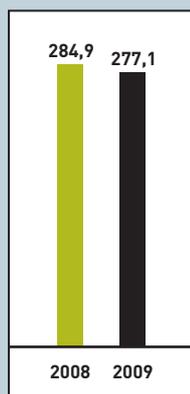
COMPTES CONSOLIDÉS



Chiffre d'affaires HT

(en millions d'euros)

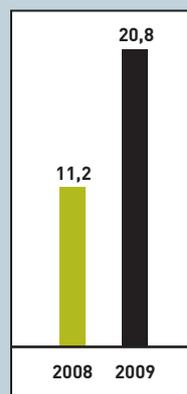
Le chiffre d'affaires HT de Groupe GO Sport s'élève à 693,8 M€, en diminution de 4,5%.



Marge commerciale

(en millions d'euros)

La marge commerciale est en retrait de 7,8 M€, sous l'effet de la diminution du chiffre d'affaires de GO Sport en France et de l'enseigne Courir.

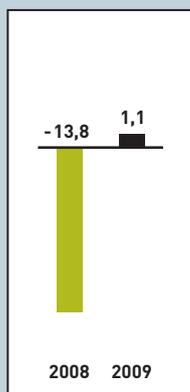


EBITDA *

(en millions d'euros)

L'EBITDA s'élève à 20,8 M€, contre 11,2 M€ en 2008, en augmentation de 9,6 M€.

* EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants.



Résultat opérationnel courant (ROC)

(en millions d'euros)

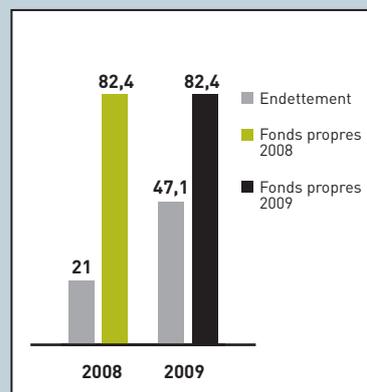
Le résultat opérationnel courant s'améliore de 14,9 M€ pour s'établir à +1,1 M€ au 31 décembre 2009.



Résultat net

(en millions d'euros)

Le résultat net s'établit à -1,4 M€, contre -15,9 M€ à fin 2008.

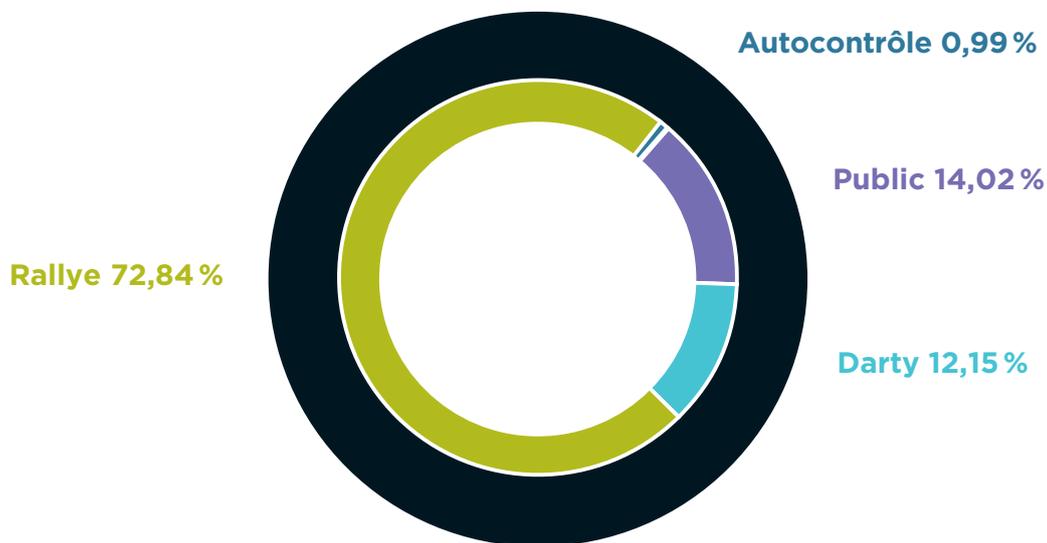


Endettement net et fonds propres

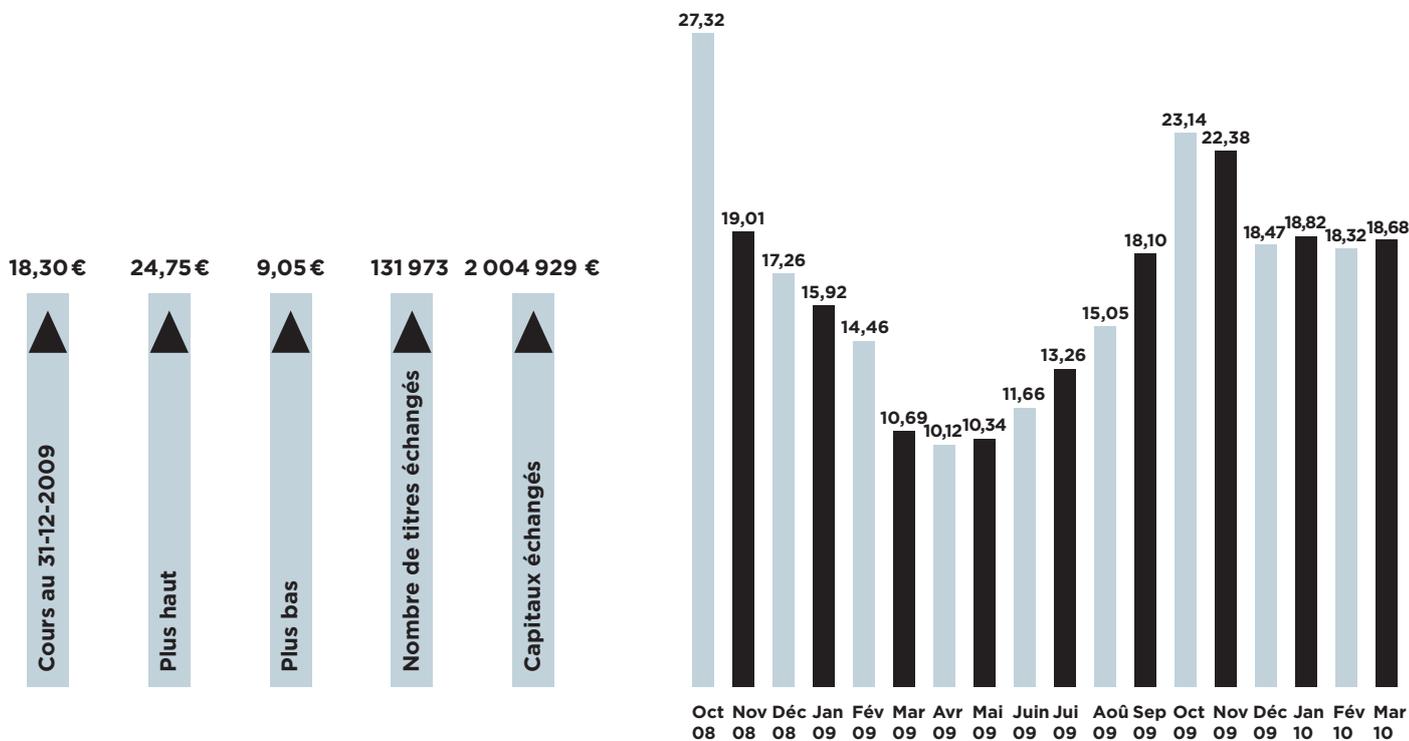
(en millions d'euros)

L'endettement net s'élève à 47,1 M€, en augmentation de 26,1 M€, sous l'effet principalement de la mise en place de la Loi de modernisation de l'économie imposant le raccourcissement des délais de règlement aux fournisseurs.

L'ACTION DU GROUPE



Répartition du capital au 31 décembre 2009



L'action Groupe GO Sport en 2009

Le titre Groupe GO Sport est coté sur Eurolist, compartiment C. La capitalisation boursière au 31 décembre 2009 s'élevait à 69,1 M€.

Évolution du cours moyen de l'action d'octobre 2008 à mars 2010

LES IMPLANTATIONS DU GROUPE

AU 31 DÉCEMBRE 2009

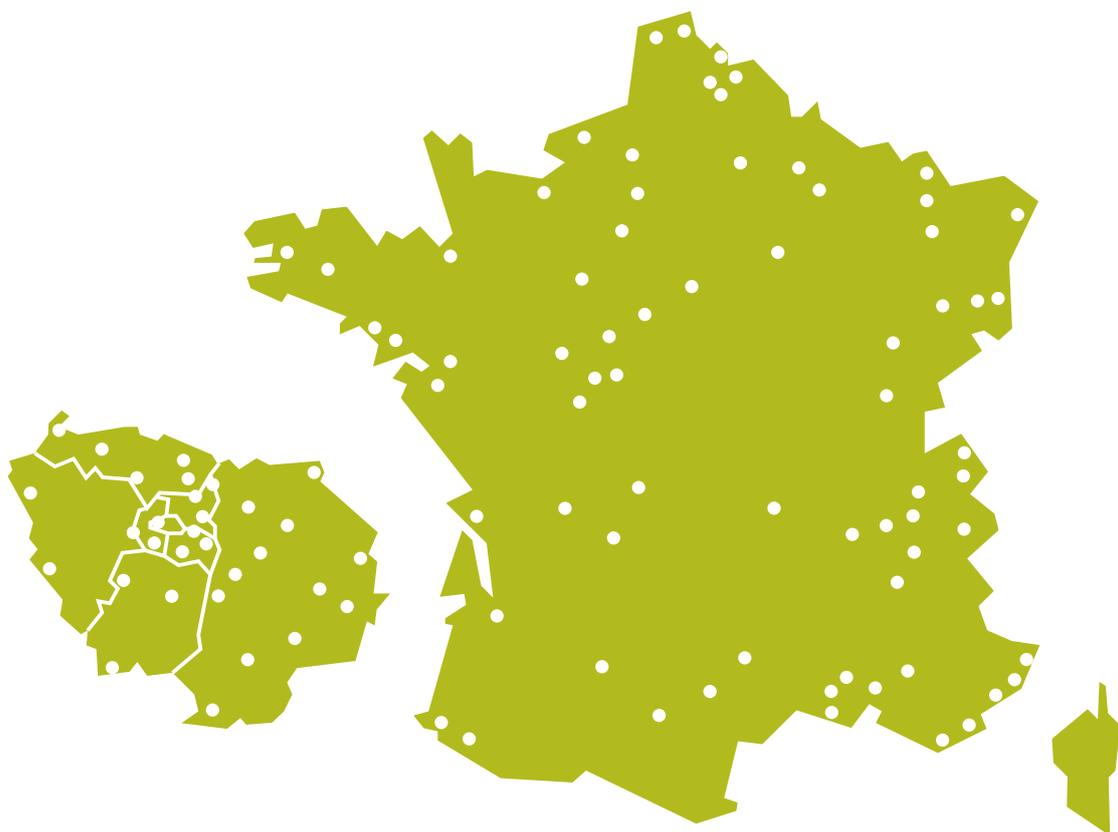


127

MAGASINS EN FRANCE
DONT

38

À PARIS ET EN RÉGION PARISIENNE



La politique de rationalisation du parc de magasins menée par Groupe GO Sport s'est traduite en 2009 par l'ouverture de 3 magasins GO Sport en Pologne et 5 en France où, simultanément, 4 points de vente non rentables ont été fermés. 8 magasins franchisés ont par ailleurs ouvert leurs portes en 2009. Courir a procédé à 4 ouvertures et 2 fermetures en France. 6 magasins franchisés ont été ouverts et 4 ont été fermés. Au 31 décembre 2009, Groupe GO Sport comptait ainsi 387 points de vente : 178 GO Sport, 208 Courir et un Moviesport.

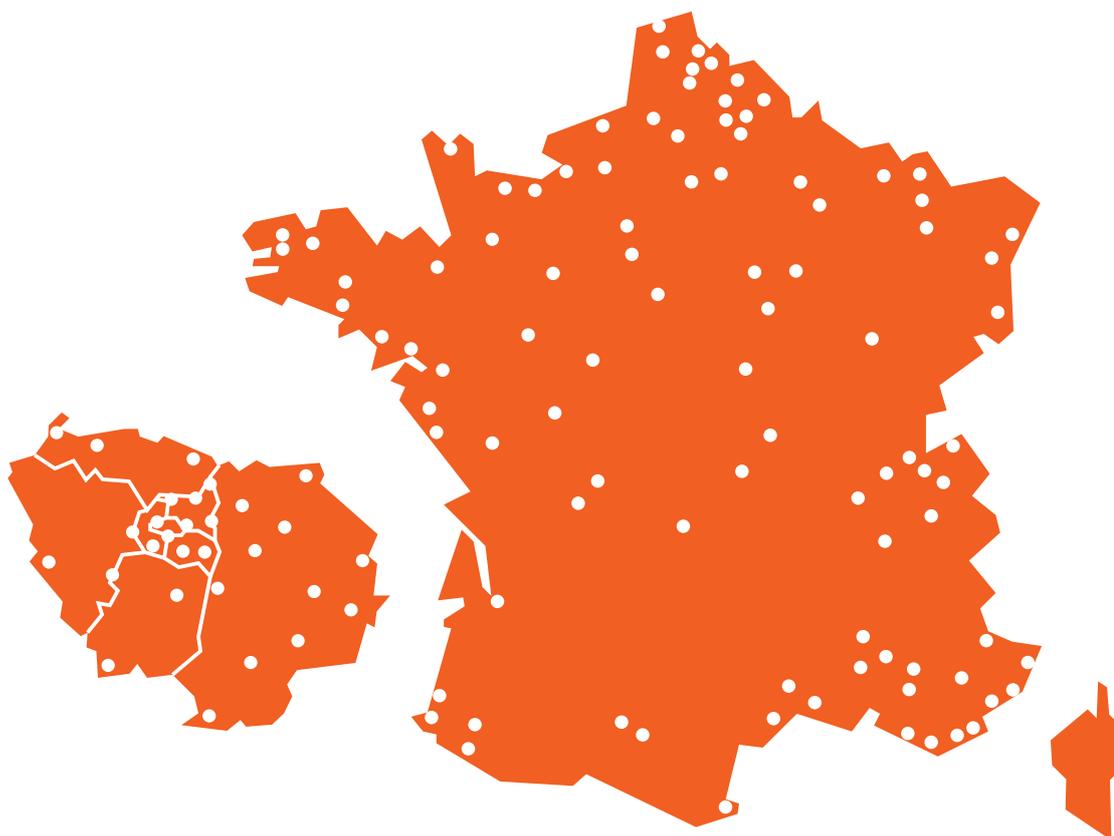
C
COURIR[®]

183

MAGASINS EN FRANCE
DONT

57

À PARIS ET EN RÉGION
PARISIENNE



Pologne : hausse de 54,7% de notre résultat opérationnel courant

Par Michaël Louf, Directeur GO Sport Pologne

Avec un chiffre d'affaires en hausse de 1,8% (à taux de changes constants) à parc de magasins comparable, GO Sport Pologne a su résister à la crise économique qui a profondément impacté le pays durant l'année 2009. Ce résultat est d'autant plus appréciable que nous avons dû faire face à l'évolution défavorable du taux de change euro-zloty, qui nous a pénalisés pour certains de nos achats et le règlement des loyers de nos magasins.

Dans ce contexte, nous sommes cependant parvenus à faire progresser notre résultat opérationnel courant de 54,7% (en zlotys), ce qui constitue la meilleure performance enregistrée depuis la création de la filiale. Ceci s'explique notamment par le plan de rigueur que GO Sport Pologne a mis en place dès la fin de l'année 2008. Ce programme a permis d'optimiser les processus de réception de marchandises et d'implantations. La productivité en magasins a ainsi augmenté de 25% en 2009. Nous avons l'année dernière également entrepris de revoir nos prix de vente, d'améliorer nos conditions d'achat, de réduire les frais de personnel. De plus, grâce à une offre plus adaptée et différenciante, le poids de notre marque propre dans le chiffre d'affaires est passé de 16% à la fin de l'année 2008 à 25,1% fin 2009. Autre fait marquant de l'année passée : l'ouverture de 3 magasins dans des villes stratégiques, à Poznan et Lublin, qui ont contribué à ces bonnes performances. Nous comptons désormais adopter un rythme d'ouverture de 2 à 3 magasins par an et entreprendre le *remodeling* de certains de nos lieux de vente selon les derniers concepts testés en France.

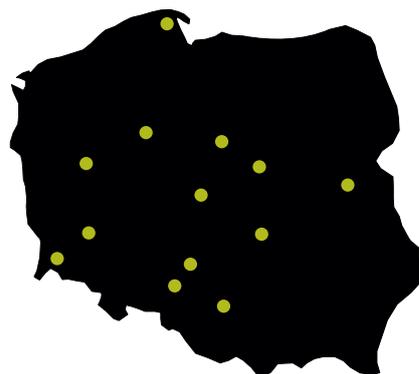


24

MAGASINS

GO SPORT

BYDGOSZCZ / **CRACOVIE** / CZESTOCHOWA /
GDAŃSK / JELENIA GÓRA / **KATOWICE** /
KIELCE / **LÓDZ (4)** / PLOCK / **VARSOVIE (7)** /
WROCLAW / ZABRZE / **POZNAN (2)** / LUBLIN



La franchise : un réseau en fort développement

Le parc de magasins franchisés s'est développé en 2009 avec l'ouverture de 8 points de vente GO Sport et de 6 points de vente pour Courir. Le Groupe a de plus signé quatre nouveaux contrats de master franchise, au Maghreb, en Belgique, au Luxembourg et en Grèce. Les masters franchisés bénéficient par ailleurs depuis 2009 d'une équipe de support renforcée depuis le siège. Enfin, la mise en place d'un entrepôt dédié à la franchise dans la zone franche de Dubaï est programmée pour le mois de juin 2010. Au total, le réseau franchisé comptait, fin 2009, 50 magasins.



ARABIE SAOUDITE /

9 MAGASINS **GO SPORT**
19 MAGASINS **COURIR**

QATAR /

1 MAGASIN **GO SPORT**
1 MAGASIN **COURIR**

ÉMIRATS ARABES UNIS /

3 MAGASINS **GO SPORT**

KOWEÏT /

2 MAGASINS **GO SPORT**
2 MAGASINS **COURIR**

SYRIE /

1 MAGASIN **COURIR**
(Master franchisé : Kadimoda)

LA RÉUNION /

2 MAGASINS **GO SPORT**

GUADELOUPE /

2 MAGASINS **GO SPORT**

BELGIQUE /

5 MAGASINS **GO SPORT**
(Master franchisé : FNX)

ÎLE MAURICE /

1 MAGASIN **GO SPORT**

LUXEMBOURG /

1 MAGASIN **COURIR**
(Master franchisé : Classé chic)

NOUVELLE-CALÉDONIE /

1 MAGASIN **COURIR**
(Master franchisé : Stadium)

Le sport chez GO Sport





TKD

10.2

GO SPORT SUR TOUS LES FRONTS

Nouveau merchandising, lancement de l'espace GO Foot, enrichissement de l'offre, amélioration du service et de l'accueil en magasin, efforts de fidélisation, plan de communication renforcé... En 2009, GO Sport est passé à l'offensive sur tous les fronts.



Après le lancement de Miss GO en février 2009, GO Sport a de nouveau innové avec le déploiement de GO Foot, un espace réservé à ce sport, dans 6 magasins. Conçu en partenariat avec adidas, ce projet assure à la gamme football une meilleure visibilité dans les points de vente. Il permet aussi de préparer la Coupe du monde 2010, événement sportif majeur, en dynamisant le taux de transformation et l'acte d'achat. Les performances commerciales enregistrées dans les magasins où ce dispositif est présent ont confirmé la pertinence de cette initiative, qui réaffirme l'ambition de GO Sport de se positionner comme le partenaire

incontournable des grandes marques internationales d'articles de sport.

NOUVEAU CONCEPT DE MAGASINS

La mise en avant des marques s'exprime également dans des espaces dédiés et avec une plus grande théâtralisation des vitrines et des rayons. Cette démarche a été adoptée avec succès en 2009 sur une série de magasins tests qui préfigurent le nouveau concept de points de vente privilégiant également un merchandising plus attractif avec une offre textile en entrée de magasin, la présentation de l'offre par univers (sport, multisport, lifestyle), la densification de l'offre pratique sportive...



UN AN DE SUCCÈS POUR MISS GO !

Lancé avec succès en février 2009 dans le magasin parisien GO Sport Montparnasse, le concept Miss GO, un espace dédié aux femmes qui souhaitent rester belles et séduisantes lors de leurs pratiques sportives, a été déployé depuis sur 24 points de vente.

Articles de fitness, textile, accessoires sont regroupés dans ces « shop in shop » conviviaux et confortables avec des cabines d'essayage spécifiques pour choisir tenues et matériel sereinement. Un véritable succès, comme le soulignent les performances des points de vente où cet espace a été installé, supérieures de 16% au chiffre d'affaires des magasins où Miss GO n'est pas encore présent !

adidas-GO Sport : un duo gagnant sur la voie de la croissance

André Maestrini,

Directeur général d'adidas France

« Le management de GO Sport a effectué ces dix-huit derniers mois une revisite totale de ses fondamentaux et voit aujourd'hui le bénéfice de cette démarche : ses résultats sont en progrès grâce à une gestion très rigoureuse, en particulier des coûts et des stocks. L'opportunité est maintenant venue, sur cette base assainie, de déployer un nouveau concept pour gagner des consommateurs et développer le chiffre d'affaires. adidas va contribuer à ce redéploiement par une approche qui part du client en magasin et vise à bien présenter l'offre sport en fonction des comportements d'achat.

Performances accrues de 23%

GO Foot est un exemple concret de réalisation qui allie la théâtralisation de l'émotion du sport, la segmentation de l'offre par la typologie des consommateurs - pratiquants, supporters, enfants... -, et la mise en avant des « innovations produits » lors des temps forts comme le début du championnat, la Champions League ou la Coupe du monde. La performance de l'ensemble du rayon, de 23% par rapport à un magasin ne bénéficiant pas de ce dispositif, souligne la pertinence de ce type de démarche, qui doit être développé sur l'ensemble des catégories. Notre action aux côtés de GO Sport se traduit également par des solutions logistiques de réassort plus flexibles, comme le programme « Never Out of Stock », qui maximise la disponibilité des produits durant toute la saison et évite les surstocks.

Dynamique commune!

De son côté, GO Sport propose de séduire les consommateurs par un concept différencié et attractif, avec un parc de magasins particulièrement bien représenté dans les principaux centres commerciaux des grandes villes de France. En développant ses ventes, GO Sport fera bénéficier de cette dynamique le leader du marché que nous sommes. Ensemble, marques et distributeurs sont en mesure d'améliorer la satisfaction des consommateurs en développant un triptyque gagnant : mieux valoriser et théâtraliser l'offre en magasin, assurer un véritable conseil sur le lieu de vente par des vendeurs bien formés et, enfin, assurer la disponibilité des produits par des modèles logistiques performants qui évitent les ruptures d'approvisionnement. »



+ 23
POINTS

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
DANS LE RAYON FOOTBALL
POUR LES MAGASINS
AYANT UN ESPACE GO FOOT



PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES GRANDES MARQUES INTERNATIONALES

L'enrichissement de l'offre produits est essentiel dans l'approche de GO Sport, qui s'est engagée en 2009 dans de nouveaux partenariats avec de grandes marques internationales et a multiplié les événements destinés à promouvoir leurs offres sur des articles techniques; la chaussure Reebok Easy Tone a ainsi été lancée en exclusivité sur le marché français chez GO Sport. GO Sport a également procédé au lancement de marques exclusives (Pacific Motion, Ellesse...), et propose depuis juin 2009 une ligne de produits « Smart Products » conçus pour la pratique sportive en ville qui bénéficient d'une image très positive auprès des clients. Parallèlement, l'enseigne a poursuivi le développement de sa marque propre avec des produits répondant mieux aux attentes actuelles. Un style plus affirmé, une qualité accrue, des offres « 2 = 3 » (deux articles achetés, un offert) dynamisées ont permis d'augmenter les ventes de 10 % par rapport à 2008.

OPTIMISER L'ORGANISATION DES PRODUITS ET DES SERVICES

En 2009, GO Sport a renforcé sa politique d'animation des équipes de vente afin d'offrir aux clients un meilleur accueil et plus de conseils. Dans la même logique, les heures de travail ont été adaptées à la fréquentation des magasins. De plus, la motivation du personnel a été accrue grâce à un nouveau dispositif de promotion interne, un programme de formation renforcé et un système de prime révisé.

FEELGOOD!

Adieu aux cartes « GO Sport » et « GO Sport First » ! Depuis septembre 2009, l'enseigne a totalement revu sa stratégie de fidélisation de la clientèle : bienvenue au programme « FeelGood! ».

Le principe de base est simple : une carte payante (8 € par an) avec à la clé de multiples avantages, des récompenses liées aux achats - 1 € dépensé rapporte un point, un bon de réduction de 10 % est accordé tous les 250 points -, une assurance « tâches et déchirures » et un chéquier de 10 offres promotionnelles en cadeau de bienvenue. Lors de l'adhésion, les intéressés peuvent souscrire une option de paiement différé mise en place avec Finaref. Pour dynamiser ce nouveau système de fidélisation, GO Sport s'appuie sur du mailing papier, de l'e-mailing et des SMS. Une manière judicieuse de passer du transactionnel au relationnel, avec en prime l'envoi lors de l'anniversaire de chaque porteur de carte d'un bon d'achat de 8 € (chic, la carte est remboursée!). Entre septembre et décembre 2009, 250 000 clients ont fait le choix d'être encore mieux avec GO Sport à leurs côtés en adhérant au programme « FeelGood! ».

BONNES PAGES

Madame Figaro, Public, Cosmopolitan, Fashion Daily, Biba, L'Équipe, Glamour... Tous ces magazines ont mis en avant le retour en force de GO Sport sur la scène du sport et de la mode, saluant des collections plus innovantes, alliant créativité et technique. Au total, les retombées presse des différentes actions menées par GO Sport en 2009 ont été trois fois supérieures à celles enregistrées l'année précédente.



FAVORISER LA DIVERSITÉ

Recrutement, maintien en emploi, formation : GO Sport est aux avant-postes pour l'intégration de personnes handicapées au sein de ses équipes, tant dans les magasins qu'au siège. Dès 2003, le Groupe a été l'un des premiers à signer une convention nationale avec l'Agefiph, l'association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Cet engagement se poursuit actuellement dans le cadre d'un accord d'entreprise signé avec les partenaires sociaux. GO Sport développe par ailleurs de nombreux partenariats avec des structures spécialisées comme les Cap Emploi, ou encore avec les écoles, les centres de formation et les centres de reclassement professionnel.

« LA MODE EST MON SPORT, ET LE SPORT MA PASSION »



Présentatrice d'une émission sur l'« underground » rock à la télévision belge, consultante et créatrice de concepts d'espaces commerciaux pour des maisons de luxe, rédactrice des pages « mode » de *Numéro*, un magazine international dédié aux nouvelles tendances, à la beauté, à l'architecture et au design... Pascale Renaux aime l'effervescence et les challenges, deux bonnes raisons qui l'ont conduite à rejoindre GO Sport, à l'été 2009, en qualité de Directrice Artistique. Son ambition est claire : « La mode est mon sport, et le sport ma passion. Au sein de GO Sport, je souhaite être un catalyseur, un guide, une accompagnatrice pour redonner une identité forte à l'enseigne en montrant notamment que sport et mode ne sont pas incompatibles. » Concrètement, cette mission se décline en de multiples actions : création de produits en marque propre, droit de regard sur les achats des collections, agencement des magasins pour les rendre plus clairs et attractifs, sélection des visuels destinés à la presse... « Je compte également faire intervenir des stylistes de renom pour élaborer des séries limitées, insuffler de la nouveauté en cours de saison avec des collections à rebondissement. » Une démarche transverse, menée en concertation avec tous les services de l'entreprise pour « séduire, satisfaire, fidéliser et faire sourire nos clients » !

La mode chez Courir



LES NOUVEAUX VISAGES DE COURIR

Courir a enregistré en 2009 des performances en léger retrait. Les mesures prises dès le second semestre par la nouvelle direction générale ont cependant porté leurs fruits et préfigurent l'avenir de l'enseigne, axé notamment sur une rationalisation du parc de magasins et une offre renouvelée.



Après cinq années de croissance, le chiffre d'affaires de Courir a baissé de 6,7%, à parc de magasins non comparable, en 2009. Des résultats qui s'expliquent, entre autres, par des surfaces de vente et un mix produits insuffisamment optimisés, un parc de magasins trop hétérogène, une relation client à améliorer. La nouvelle direction générale, nommée en juillet, et sous la houlette de Jacques Krauze, a dès le second semestre entamé un plan d'actions visant notamment à développer une gamme textile étendue qui a généré 41% de chiffre d'affaires supplémentaires dans ce domaine en 2009. Courir s'est également employée à rééquilibrer le textile et accessoires face

aux chaussures, et à féminiser son offre dans une série de magasins tests. La segmentation du parc visant à adapter les produits en fonction de la zone de chalandise, le strict contrôle des coûts, la baisse des stocks (- 5,4% par rapport à la fin de l'année 2008) ont également été des projets phares menés en 2009. Courir s'est par ailleurs lancée dans la définition d'un projet « ressources humaines » axé sur la qualité d'accueil en magasin et la disponibilité des vendeurs. L'ensemble de ces actions a contribué au retour à la croissance de l'enseigne au quatrième trimestre 2009, avec un chiffre d'affaires supérieur de 2% au résultat enregistré en 2008, au cours de la même période.

Redonner du souffle à l'enseigne



Jacques Krauze
Directeur général Courir

Comment analysez-vous les performances de Courir en 2009 ?

2009 a été une année de chute du chiffre d'affaires de Courir résultant de plusieurs phénomènes : la conjoncture économique, mais aussi une crise d'identité de l'enseigne avec un parc de magasins très hétérogène. Ces résultats sont intervenus après une période de croissance continue du chiffre d'affaires depuis les cinq dernières années. Il nous faut donc renouer avec ce dynamisme, redonner du souffle à l'enseigne, pour assurer la rentabilité de l'enseigne. C'est dans cette optique que nous avons mis en place une politique de prix plus agressive, essentielle dans un environnement très concurrentiel, et étendu notre offre au domaine textile dans sept de nos magasins. Ce concept doit être progressivement développé, à partir de 2010, dans l'ensemble du parc.

Quelle est votre vision de l'enseigne ?

Le potentiel de développement de Courir est immense. L'image de l'enseigne s'est trop largement réduite à celle de magasins de sport, spécialiste des chaussures. Or, Courir est un acteur de la mode, pas uniquement du sport. Notre ambition est de devenir le leader de la mode sport. Pour affirmer la réelle identité de Courir, nous avons redéfini la charte graphique avec l'aide d'un cabinet spécialisé, repensé un nouveau concept de vitrine, adopté un nouveau merchandising, et légèrement féminisé notre offre avec l'entrée dans nos gammes de nouvelles marques, comme Bensimon. Les objectifs de ce type d'initiatives sont multiples : créer des magasins plus ludiques, repositionner l'enseigne, dynamiser l'offre... Nous devons aussi former nos équipes à cette culture à travers des programmes de sensibilisation adaptés à ce nouveau concept de magasins.

Pourquoi avoir lancé Sport Shoes Development ?

Il n'est pas envisageable, a fortiori dans le domaine de la mode, de disposer d'un réseau de points de vente similaires dans des contextes totalement différents. La dizaine de magasins Sport Shoes Development aura sa propre identité. Elle permettra de proposer des produits spécifiques et donnera simultanément la possibilité à Courir de faciliter l'écoulement des invendus.



 for colors

Annuaire

26	Rapport de gestion du conseil d'administration
47	Rapport du président du conseil d'administration
57	Rapport des commissaires aux comptes
58	Bilan consolidé
59	Compte de résultat consolidé
60	État consolidé du résultat global
61	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
62	Tableau des flux de trésorerie consolidés
63	Annexe aux comptes consolidés
92	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
93	Bilan social
94	Compte de résultat social
95	Tableau de flux de trésorerie sociaux
96	Annexe aux comptes sociaux
105	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
106	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
108	Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices
109	Rapport du conseil d'administration
110	Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire
112	Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire
114	Renseignements concernant l'activité de Groupe GO Sport
117	Renseignements de caractère général concernant Groupe GO Sport
122	Renseignements de caractère général concernant le capital et la société
128	Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
130	Table de concordance

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les estimations comptables et les hypothèses retenues pour la préparation des états financiers ont été élaborées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations futures pourront s'écarter de ces estimations.

En application de la norme IFRS 5, les données de 2008 et 2009 relatives à la filiale belge ont été retraitées : les activités apparaissent sous la rubrique « Résultat net des activités en cours de cession » du compte de résultat, et les actifs et passifs concernés sont distingués sous les rubriques « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente ».

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Groupe GO Sport au 31 décembre 2009 s'élève à 693,8 M€, en retrait de 4,5% par rapport à l'année précédente. À parc comparable et taux de change constant, l'activité régresse de 4,4%.

En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport est en repli de 2,8%, en raison principalement d'une baisse du trafic et du prix de vente moyen. Les performances de l'enseigne se sont toutefois nettement améliorées sur les deux dernières semaines de décembre. Le chiffre d'affaires de l'enseigne Courir est en retrait de 6,9% (- 9,0% à parc comparable) sur l'année mais enregistre une progression de 4,9% au cours du quatrième trimestre. Ceci reflète les premières mesures mises en place par la nouvelle direction générale de Courir, axées notamment autour du déploiement d'une offre textile étendue dans les magasins de l'enseigne.

À l'international, le chiffre d'affaires de la filiale polonaise, en retrait de 13,5%, a été fortement pénalisé par l'impact défavorable du taux de change. À magasins comparables et taux de change constants, les ventes progressent de 1,8%. L'activité de franchise enregistre un chiffre d'affaires équivalent à 2008, soit 6,5 M€.

Le résultat opérationnel courant redevient positif et s'établit à 1,1 M€, en progression de 14,9 M€ par rapport à 2008 du fait principalement de la bonne maîtrise des coûts, également à l'origine de la forte progression du résultat opérationnel, qui s'établit à 2,9 M€, en amélioration de 11,8 M€ par rapport à 2008.

Le 29 octobre 2009, le Groupe a signé avec Sport 2000 France un protocole d'accord portant sur une coopération commerciale à l'achat à l'échelle internationale dans le cadre d'une société commune, International Sports Retail Development (ISRD), détenue à parts égales et dont le périmètre d'activité concerne les fournisseurs de marques internationales communs aux deux partenaires. Le nouvel ensemble a pour mission d'assurer la conduite des négociations commerciales avec les fournisseurs et de leur proposer de nouveaux services internationaux à forte valeur ajoutée, permettant en outre, aux clients, de bénéficier d'une offre commerciale plus attractive et, aux deux partenaires, d'améliorer leurs conditions d'approvisionnement et par là même leur compétitivité tarifaire.

Le Groupe a procédé au cours de l'exercice à la recapitalisation de certaines de ses filiales : Courir France pour 38 M€, GO Sport France pour 65 M€ et CSD GO Sport Belgique pour 2,7 M€.

Au cours de l'exercice, le Groupe a ouvert 8 magasins GO Sport (5 en France et 3 en Pologne) et 4 magasins Courir en France. Par ailleurs, 6 magasins ont été fermés en France (4 GO Sport et 2 Courir). Enfin, 8 magasins GO Sport et 6 magasins Courir ont été ouverts en franchise, et 4 magasins Courir ont été fermés.

Au 31 décembre 2009, le réseau GO Sport-Courir comprenait un total de 387 magasins (178 GO Sport, dont 25 franchises, et 208 Courir, dont 25 franchises et 1 Moviesport), et le Groupe GO Sport comptait 4 759 collaborateurs.

II - PANORAMA FINANCIER

2.1. COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 comprennent toutes les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale.

Compte de résultat consolidé

Les principaux postes du compte de résultat consolidé sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Compte de résultat consolidé du Groupe (selon le référentiel IFRS)

(en millions d'euros)

	31-12-2009	31-12-2008
Chiffre d'affaires hors taxes	693,8	726,6
Marge commerciale	277,1	284,9
Résultat opérationnel courant (ROC)	1,1	- 13,8
Résultat avant impôt	0,4	- 14,6
Résultat des activités poursuivies	0,0	- 13,2
Résultat des activités en cours de cession	- 1,4	- 2,8
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1,4	- 15,9
RÉSULTAT NET PAR ACTION (en euros)	- 0,38	- 4,25

En 2009, le chiffre d'affaires hors taxes de Groupe GO Sport s'élève à 693,8 M€, en recul de 4,5% par rapport à l'exercice précédent.

En France, l'enseigne GO Sport enregistre une diminution de son chiffre d'affaires de 2,8%, et l'enseigne Courir, une diminution de 6,7%.

En Pologne, le chiffre d'affaires diminue de 13,5% (+ 6,5% en zlotys à parc non comparable).

La marge commerciale s'élève à 277,1 M€, représentant 39,9% du chiffre d'affaires hors taxes, en progression de 0,7 point mais en recul de 7,8 M€ en valeur par rapport à l'exercice précédent, du fait de la diminution du chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport en France et de l'enseigne Courir.

Les économies de coûts réalisées sur l'année 2009, et notamment la diminution des frais de personnel (- 10,1 M€), des amortissements et provisions (- 9,2 M€) et des frais généraux (- 3,4 M€), viennent compenser cette perte de marge et améliorer le résultat opérationnel courant de l'exercice qui s'établit à + 1,1 M€, contre - 13,8 M€ à fin 2008, soit une amélioration de 14,9 M€.

Le résultat opérationnel courant s'améliore sous l'effet des plans d'actions mis en œuvre visant à améliorer la rentabilité du Groupe.

Le résultat avant impôt inclut un produit de 2,9 M€ reçu dans le cadre de l'accord transactionnel sur le litige qui opposait le Groupe à un bailleur, suite au programme de cession des murs des magasins GO Sport initié en 2007.

Le résultat net des activités poursuivies de l'exercice 2009 est à l'équilibre, contre une perte de 13,2 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net des activités en cours de cession enregistre une perte de 1,4 M€ en 2009, contre une perte de 2,8 M€ en 2008.

Le résultat net s'établit à - 1,4 M€, contre - 15,9 M€ à fin 2008, soit une augmentation de 14,5 M€.

Bilan consolidé

Actif

L'actif non courant diminue en valeur nette de 15,2 M€ au 31 décembre 2009. Cette variation intègre principalement la diminution des immobilisations incorporelles nettes (logiciels et droits au bail) pour 1,7 M€, des immobilisations financières nettes (dépôts de garantie des baux commerciaux et titres de placement) pour 7 M€ (dont la cession de Sicav immobilisées dans le cadre de conventions bancaires pour 6 M€) et des actifs d'impôts différés pour 6,5 M€, le Groupe ayant bénéficié d'un remboursement de 6 M€ suite au report en arrière d'une partie de ses déficits.

Les stocks de marchandises ont diminué de 19,7 M€, du fait notamment des mesures prises pour réduire le poids des anciennes collections.

Le poste « Clients et autres débiteurs » diminue de 7,5 M€, sous l'effet de la diminution des créances fiscales et sociales pour 3 M€, des autres créances (prestataires de bons d'achat et remises et ristournes à obtenir) pour 4,4 M€, des créances clients (principalement franchises et participations publicitaires) pour 0,5 M€ et de l'augmentation des charges constatées d'avance (loyers et charges locatives) pour 0,4 M€.

Passif

Les capitaux propres s'élèvent à 82,4 M€ au 31 décembre 2009, en diminution de 0,1 M€ par rapport à l'exercice précédent, variation due principalement au résultat de l'exercice pour - 1,4 M€ et à l'impact de la valorisation des plans d'option pour + 1,1 M€.

La dette financière nette au 31 décembre 2009 ressort à 47,1 M€, contre 21 M€ au 31 décembre 2008, principalement sous l'effet de la variation du besoin en fonds de roulement (- 32 M€) du fait du raccourcissement des délais de paiement fournisseurs.

La diminution de 66,1 M€ des passifs courants hors passifs financiers est principalement liée à la diminution des dettes fournisseurs pour 59,7 M€, à la diminution des dettes fiscales et sociales pour 3,7 M€, à la baisse des autres passifs courants pour 4,4 M€ et à l'augmentation des provisions et produits constatés d'avance pour 1,7 M€.

2.2. COMPTES DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société en 2009 s'est élevé à 26,7 M€, contre 27,8 M€ lors de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est composé de facturations aux filiales au titre des redevances de réseau, de *management fees*, de licences de logiciels et de marques ainsi que des redevances de franchise. Son volume est essentiellement lié à l'évolution du chiffre d'affaires des filiales opérationnelles.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 13,4 M€ en 2009, contre 13,1 M€ en 2008.

Le résultat financier fait ressortir une perte de 1,2 M€ en 2009, contre une perte de 5,1 M€ en 2008. Il comprend principalement en 2009 :

- des dotations nettes aux provisions sur titres des filiales pour 2,4 M€ qui incluent des dotations sur les titres de la filiale belge CSD GO Sport Belgique pour 2,3 M€ et de la filiale Limpart Investments pour 0,1 M€;
- une reprise des dépréciations sur actions propres pour 0,7 M€;
- des produits financiers nets pour 0,4 M€.

Le résultat courant s'élève à 12,5 M€ au 31 décembre 2009, contre 8,3 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice fait ressortir un profit de 0,2 M€, contre une perte de 0,1 M€ au 31 décembre 2008.

Le montant des charges non déductibles s'élève à 32 435 €.

Le résultat net fait apparaître au 31 décembre 2009 un bénéfice de 20,2 M€, contre 10,2 M€ au titre de l'exercice précédent.

Bilan

L'augmentation de l'actif immobilisé de 102,2 M€ provient, pour la plus grande partie, des mouvements suivants :

- compléments de participation au capital des filiales Courir France pour 38 M€, GO Sport France pour 65 M€ et CSD GO Sport Belgique pour 2,7 M€;
- provisions pour dépréciation des titres des filiales pour 2,4 M€;
- acquisition d'immobilisations concernant la mise en place du projet SAP et des développements informatiques pour 1,5 M€.

Les autres actifs circulants correspondent aux créances sur les différentes filiales et sur les tiers (fournisseurs et État). La diminution de 19,3 M€ entre les exercices 2009 et 2008 s'explique essentiellement par la diminution des avances de trésorerie aux filiales du Groupe.

L'augmentation des capitaux propres de 187,3 M€ à 207,5 M€ au 31 décembre 2009 tient compte du résultat de l'exercice pour 20,2 M€.

L'augmentation des autres passifs exigibles de 62,7 M€ s'explique principalement par l'augmentation des avances de trésorerie consenties par les filiales du Groupe.

Conformément aux directives de la loi de modernisation de l'économie (LME), le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des factures fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices :

(en milliers d'euros)	Total des factures fournisseurs	Ventilation par échéances		
		Délai légal (60 jours nets)	Délai convenu (de 60 à 90 jours)	Au-delà de 90 jours ⁽¹⁾
Exercice 2009	2 665	2 616	7	42
Exercice 2008	2 842	2 794	48	0

(1) Les échéances supérieures à 90 jours concernent des factures en litige.

Filiales et participations

Le tableau ci-dessous présente les chiffres d'affaires et les résultats d'exploitation des sociétés du Groupe par pays, par enseigne et par activité.

(en milliers d'euros)	Année	France			Belgique	Pologne	Pour information Groupe GO Sport
		GO Sport	Courir et Moviesport	Autres ⁽¹⁾			
Chiffre d'affaires HT	2009	496 912	149 548	57 362	2 206	49 360	26 728
	2008	525 800	160 946	62 269	15 281	57 063	27 781
Résultat d'exploitation	2009	- 4 979	- 10 398	3 307	- 1 659	2 001	13 424
	2008	- 20 332	- 8 744	2 611	- 5 914	1 612	13 096

(1) Concerne les filiales immobilières et la centrale d'achat.

Les chiffres présentés ci-dessus ne sont pas retraités des éliminations intragroupe ni des écritures de consolidation.

Le résultat d'exploitation de l'enseigne GO Sport en France se solde par une perte de 5 M€ en 2009, contre une perte de 20,3 M€ en 2008.

Le résultat d'exploitation des enseignes Courir et Moviesport en France fait ressortir une perte de 10,4 M€ en 2009, contre une perte de 8,7 M€ en 2008.

Le résultat d'exploitation de l'ensemble des filiales étrangères s'établit à + 0,3 M€ en 2009, contre une perte de 4,3 M€ en 2008, principalement du fait des bons résultats de la filiale polonaise.

Au 31 décembre 2009, les filiales belges et polonaises exploitent respectivement 2 et 24 magasins à enseigne GO Sport.

Changement de méthode comptable

L'application, au 1^{er} janvier 2009, des normes IFRS 8 et IAS 1 révisée a eu un impact sur la présentation des comptes tel que décrit dans l'état consolidé du résultat global et dans la note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Aucun autre changement de méthode comptable n'est à constater au cours de l'exercice 2009.

III - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Le conseil d'administration, constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, propose de prélever sur le bénéfice la somme de 258843,01 euros et de la porter au poste « Provisions réglementées » au titre de la reconstitution des provisions réglementées de la société GO Sport International qui a été dissoute par voie de transmission universelle de son patrimoine à la société Groupe GO Sport, et d'affecter le solde du résultat de l'exercice, soit la somme de 19971730,08 euros, au compte « Report à nouveau ».

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois dernières années.

IV – PERSPECTIVES

Groupe GO Sport va poursuivre en 2010 son plan d'actions déjà initié au cours des années précédentes, et notamment :

- accentuer la différenciation de l'offre et poursuivre le programme de rénovation des magasins ;
- poursuivre les actions destinées à améliorer la rentabilité ;
- finaliser l'optimisation de la *supply chain* ;
- finaliser et déployer le nouveau concept Courir afin de redynamiser l'enseigne.

V – CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS DIVERSES

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Groupe GO Sport s'élevait au 31 décembre 2009 à 15110 092 €, correspondant à 3 777 523 actions de nominal de 4 €, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

ACTIONNARIAT

La société Rallye détenait directement, au 31 décembre 2009, 44,59% du capital et 48,84% des droits de vote.

La participation de la filiale de la société Rallye, la société Miramont Finance et Distribution, s'élevait, au 31 décembre 2009, à 28,20% du capital et à 29,43% des droits de vote. La société MFD Finances a été dissoute par transmission universelle de patrimoine au cours du mois de juin 2009 et sa participation dans Rallye a été cédée à Miramont Finance et Distribution.

La société Groupe GO Sport détenait 37 477 actions, représentant 0,99% du capital, au titre du contrat de liquidité conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux en date du 24 mai 2006.

Le groupe Rallye contrôlait, au 31 décembre 2009, 72,85% du capital et 78,33% des droits de vote.

La société Darty possédait, au 31 décembre 2009, 12,15% du capital et 13,30% des droits de vote.

La société Tocqueville Finance détenait, au 31 décembre 2009, 6,06% du capital et 3,32% des droits de vote.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possédait plus de 5% du capital au 31 décembre 2009.

Nous vous précisons également que le fonds commun de placement d'entreprise de la société Groupe GO Sport détenait, au 31 décembre 2009, 1 955 actions de la société.

Au cours de l'exercice 2009 et en application des dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), aucune transaction sur les titres de la société Groupe GO Sport n'a été effectuée par les dirigeants, les personnes assimilées aux dirigeants ni par les personnes qui leur sont étroitement liées.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Les assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2003, 23 mai 2006, 20 mai 2008 et 18 mai 2009 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des options de souscription aux salariés et mandataires du Groupe.

Il existait ainsi, au 31 décembre 2009, 595 534 options de souscription non exercées donnant droit de souscrire à 595 534 actions, correspondant aux plans d'attribution suivants :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options attribuées		Nombre d'options levées au 31-03-2010	Nombre d'options restant à lever au 31-03-2010
					aux mandataires sociaux	aux 10 premiers salariés		
20-04-2005	20-04-2008	19-10-2010	78	66,10	59 900	26 200	-	27 700
24-03-2006	24-03-2009	23-09-2011	74	69,71	52 900	35 000	-	35 700
22-05-2007	22-08-2010	21-11-2012	76	70,59	22 000	24 500	-	43 700
05-12-2007	05-03-2011	04-06-2013	5	64,43	54 333	4 500	-	58 833
01-07-2008	30-09-2011	31-12-2013	78	36,90	37 780	34 500	-	116 880
14-05-2009	13-11-2011	13-11-2014	2	9,94	157 868	-	-	157 868
28-05-2009	17-11-2011	17-11-2014	62	9,87	10 500	43 000	-	108 300
03-12-2009	03-06-2012	03-06-2015	4	22,15	-	25 000	-	30 000

Toutes les options ont été consenties sur la base du cours de Bourse sans décote.

Les dirigeants et les mandataires sociaux étaient titulaires, au 31 décembre 2009, de 297 981 options non exercées donnant droit de souscrire 297 981 actions.

Achat par la société de ses propres actions

Au 31 décembre 2009, la société détenait 37 477 actions au titre du contrat de liquidité mis en œuvre en date du 24 mai 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux, conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI, représentant 0,99 % du capital. 30 534 actions ont été achetées et 29 307 actions ont été cédées dans le cadre du programme de rachat 2009, à un cours moyen de respectivement 13,69 € et 14,75 €.

L'assemblée générale du 30 avril 2010 est appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la société de ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 100 €.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 377 752 pour un montant maximal de 377 752 000 €.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émises par la société ou initiés par la société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2010 ou au plus tard le 30 octobre 2011.

VI – INFORMATIONS SOCIALES

Conformément au décret 2002-221 du 20 février 2002 le présent rapport intègre les données contenues dans le bilan social ainsi que les informations ayant un caractère d'ordre éthique ou citoyen.

Il est précisé qu'un bilan social est établi pour chacune des sociétés du Groupe indépendamment du nombre de salariés. Par ailleurs, conformément à l'article L. 438-3 et à l'article L. 438-1 du Code du travail, une présentation du bilan social est réalisée annuellement, après la clôture de l'exercice précédent, lors d'une réunion du comité d'établissement pour les sociétés GO Sport France SAS, Courir France SAS, GO Sport International SAS et Groupe GO Sport SA.

La période de référence des données sociales s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

EMPLOI

Effectifs

Les effectifs de l'ensemble du Groupe présents au 31 décembre 2009 s'établissent à 4 759 personnes et se décomposent comme suit :

- Groupe GO Sport : 21 personnes;
- GO Sport France : 2 728 personnes;
- GO Sport International : 303 personnes;
- GO Sport Polska : 593 personnes;
- Club Sport Diffusion (GO Sport Belgique) : 21 personnes;
- Courir France : 1 093 personnes.

Embauches

En 2009, le Groupe a embauché 5 582 personnes, dont 873 recrutements sous contrat à durée indéterminée et 4 709 recrutements sous contrat à durée déterminée.

Redéploiement du parc magasins et réaffectation des salariés

En France, les enseignes GO Sport et Courir ont poursuivi la rationalisation de leur parc en fermant quatre magasins pour l'enseigne GO Sport et deux magasins pour l'enseigne Courir.

Dans le cadre de ces fermetures, les collaborateurs ont eu la possibilité d'émettre des souhaits de réaffectation au sein d'autres magasins du Groupe.

De même, dans le cadre de la politique de redéploiement géographique de leur enseigne, les sociétés GO Sport France et Courir France ont procédé à l'ouverture respectivement de cinq et quatre nouveaux points de vente en 2009.

Durée du temps de travail

Conformément aux dispositions de la loi « Aubry », Groupe GO Sport SA et ses filiales françaises ont mis en œuvre la réduction du temps de travail depuis le 1^{er} juin 2006. Cette organisation du temps de travail est toujours en vigueur dans les magasins du réseau GO Sport en France.

Parallèlement, Groupe GO Sport SA a signé un accord collectif d'entreprise le 21 décembre 2009. En application de cet accord, la société GO Sport France permettra à ses « animateurs de département » le souhaitant, de travailler sous une convention de forfaits exprimés en jours à compter du 1^{er} février 2010.

Absentéisme

Au cours de l'exercice 2009, l'absentéisme au niveau du Groupe représente 90 369 jours se décomposant en congés maladie, maternité, parental, paternité ainsi qu'en accidents du travail et de trajet.

Emploi et insertion de travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2009, Groupe GO Sport compte 49 collaborateurs en situation de handicap.

Au cours de l'année 2009, l'entreprise a continué en priorité ses actions de recrutement et de maintien en emploi des personnes handicapées et a réalisé six aménagements de poste de travail permettant une compensation efficace du handicap et favorisant la poursuite d'activité du salarié sur son poste de travail.

En amont du recrutement et grâce aux relations partenariales engagées les années précédentes, l'accueil en magasin de stagiaires handicapés sur des périodes de un mois environ a été amélioré. Un quart d'entre eux ont pu être par la suite recrutés sur des emplois en CDI.

Par ailleurs, l'entreprise a souhaité favoriser le développement de compétences en facilitant l'accès à la formation. La cellule « Mission Handicap » du Groupe a lancé en septembre 2009 sur la région Île-de-France une formation « vendeur-technicien cycle » permettant à 12 demandeurs d'emploi en situation de handicap d'être formés sur ce métier et de disposer d'une période de un mois de stage en magasin. La formation technique a été assurée par le Centre national professionnel pour la commercialisation des articles de sport et de loisir (CNPC) et le passage du certificat de qualification professionnelle est prévu en janvier 2010. L'objectif est de pouvoir recruter en interne ces personnes formées à nos métiers.

RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

Rémunérations et évolution des rémunérations

L'ensemble des rémunérations du personnel du Groupe au 31 décembre 2009 s'établit à 77,6 M€, en diminution de 9,7% par rapport à l'exercice précédent.

Charges sociales

Les charges sociales du Groupe s'élèvent à 21,8 M€ au 31 décembre 2009, contre 23,6 M€, au 31 décembre 2008.

Systèmes de rémunérations variables du personnel

Au sein des magasins Courir, une prime mensuelle récompensant la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires ainsi qu'une prime récompensant la réalisation des objectifs de ventes complémentaires (ventes de semelles, lacets, produits d'entretien, chaussettes) ont été maintenues.

Au sein des magasins GO Sport, un système de prime hebdomadaire récompense la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires.

Intéressement

Au sein des magasins Courir, un système d'intéressement a été mis en place et prévoit un versement trimestriel.

Participation

Dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion, telle que régie par l'ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986, les sociétés filiales de Groupe GO Sport ont doté la réserve ad hoc de la somme globale de 14 200 827 € au titre des exercices 1996 à 2009.

En mars 2002, le comité d'entreprise a signé un accord de mutualisation des réserves de participation des sociétés françaises du Groupe rétroactivement à l'exercice 2001.

Plan d'épargne d'entreprise

La société a institué un plan d'épargne d'entreprise (PEE) afin de permettre aux salariés de se constituer une épargne, investie dans un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE). Le fonds commun de placement d'entreprise détenait, au 31 décembre 2009, 1955 actions de la société Groupe GO Sport.

Égalité entre les hommes et les femmes

Au 31 décembre 2009, les effectifs du Groupe comprenaient 2 413 femmes et 2 346 hommes. À fonction équivalente, les grilles salariales s'appliquent de manière égalitaire entre les femmes et les hommes.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Pour les sociétés françaises, la négociation annuelle des salaires a fait l'objet de plusieurs réunions, et un projet d'accord a été soumis aux organisations syndicales représentatives au sein des sociétés fin janvier 2010.

Il existe par ailleurs un accord sur la participation des salariés aux résultats du Groupe et sur la réduction du temps de travail pour chacune des sociétés françaises.

Le comité central de l'Unité économique et sociale (UES) regroupant les sociétés Groupe GO Sport, GO Sport France, GO Sport International et Courir France s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2009, en mai et en décembre.

Pour la société GO Sport France, des négociations relatives à la mise en place d'un accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail des animateurs de département ont été entamées en mars 2009. Un accord collectif sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a ainsi été signé le 21 décembre 2009.

Pour la société GO Sport France, des négociations relatives à la mise en place d'un accord sur le travail le dimanche ont été entamées et un projet d'accord collectif sur ce sujet sera présenté pour signature le 28 janvier 2010.

Pour la société Groupe GO Sport, des négociations relatives à la mise en place d'un accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail ont été finalisées. Un accord collectif sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a ainsi été signé le 21 décembre 2009.

En 2009, le comité d'entreprise de la société GO Sport France s'est réuni 15 fois (12 fois en réunion ordinaire et 3 fois en réunion extraordinaire).

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

La société GO Sport France recherche l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. Ainsi, une formation relative à la conduite à tenir en cas d'agression et de braquage a commencé à être dispensée aux équipes d'encadrement des magasins.

Un contrat signé le 1^{er} octobre 2009 avec l'Institut d'accompagnement psychologique et de ressources (IAPR) permet également de proposer aux collaborateurs victimes d'agression sur leur lieu de travail d'être pris en charge (individuellement ou collectivement) par des psychologues.

Enfin, la société GO Sport France a mis en place une commission de prévention du harcèlement moral. La création d'une telle commission s'inscrit dans une démarche de prévention.

Pour l'enseigne Courir, une commission de sécurité interne, créée en 2005, détermine des plans d'actions visant à perfectionner les conditions de sécurité. La commission s'est réunie quatre fois durant l'année 2009. Elle poursuit ses actions de sensibilisation aux conditions de sécurité dans l'entreprise et de prévention des situations de harcèlement auprès des équipes des magasins du réseau français.

FORMATION

Le budget attribué aux actions de formation continue s'est élevé à 860 k€ au cours de l'année 2009.

Cette année a été marquée pour GO Sport par la création du projet « Référent ». Cette mission a pour but de former et de sensibiliser davantage les collaborateurs à leur cœur de métier : la vente et le merchandising. Des collaborateurs ont été sélectionnés et formés pour devenir des « référents-vente » ou « référents-merchandising » chargés de formations ponctuelles dans leur propre magasin et dans ceux situés dans une zone géographique proche. Ainsi, 83 référents ont été nommés en 2009 et ont formé 750 collaborateurs. L'étape suivante conduira la société à renforcer cette stratégie en multipliant le nombre de référents en magasin.

Dans la continuité de 2009, 2010 doit nous permettre de développer des automatismes et, par conséquent, créer un véritable maillage de compétences pour accroître notre excellence opérationnelle de façon homogène à l'échelle du réseau.

La création du poste de « directeur de magasin adjoint » a parallèlement permis de former 60 collaborateurs pour renforcer notamment leurs compétences dans SAP, la gestion et la logistique avant leur prise de poste.

Par ailleurs, les futurs directeurs de magasin et les nouveaux responsables de département ayant intégré GO Sport France ont tous suivi une formation de deux à trois semaines en cursus initial.

Comme chaque année, le personnel d'atelier a eu accès à des formations techniques par niveau de compétence, notamment sur le montage des cycles et des skis. De plus, en 2009, les techniciens d'atelier cycle ont pu accéder au certificat de qualification professionnelle (CQP) proposé par le CNPC. Un recensement a été effectué dans tous les magasins GO Sport, afin d'évaluer leur niveau de compétence. Les personnes sélectionnées ont suivi une formation d'une semaine à l'issue de laquelle ils ont passé le diplôme de technicien d'atelier cycle.

Les actions de formation concernant les magasins Courir ont fortement augmenté en 2009, en doublant à la fois le nombre d'heures et le nombre de collaborateurs formés. Les responsables de magasins Courir ont suivi des formations relatives à la gestion du personnel, de la paie et de la planification. Une formation sur la sécurité des biens et des personnes a été mise en place ; les responsables de magasins ont bénéficié d'une demi-journée de sensibilisation.

Les nouveaux responsables de magasins bénéficient, quant à eux, d'un cursus d'intégration spécifique de trois semaines. Une formation coaching de vente a été proposée aux animateurs des ventes.

Les cours à l'Institut de formation aux carrières de la communication et de la vente (IFCV) se poursuivent chez GO Sport et chez Courir. D'une durée de quatre à six semaines théoriques, ils s'étalent sur une période de quatre à cinq mois. Les collaborateurs peuvent intégrer ces promotions de futur responsable de magasin, animateur des ventes ou animateur de département.

Le droit individuel à la formation (DIF) a été proposé aux salariés du Groupe. Depuis 2005, 1210 personnes ont utilisé des heures de formation acquises dans le cadre du DIF pour un total de près de 20 000 heures.

ŒUVRES SOCIALES

Tous les salariés des sociétés localisées en France bénéficient des avantages liés à la gestion des activités sociales et culturelles.

En 2009, le montant total des budgets consacrés aux œuvres sociales atteint 626 053 €.

Le montant total des versements au titre du logement, des transports, de la prévoyance et de la mutuelle s'élève à 2 705 744 €.

SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance concerne principalement les activités de nettoyage et de surveillance des magasins. Le coût total de cette sous-traitance est de 10,3 M€ au 31 décembre 2009 et représente 1,5 % du chiffre d'affaires hors taxes consolidé.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de négoce, le Groupe sous-traite la fabrication de ses produits de marque propre ainsi que l'ensemble de sa logistique (entrepôts et transport).

VII – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Groupe GO Sport s'est attaché à poursuivre ses efforts en matière de développement durable, en particulier grâce aux actions suivantes :

ASSOCIER LES PARTENAIRES COMMERCIAUX À LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Groupe GO Sport demande à tous ses fournisseurs et sous-traitants de s'engager dans des actions de développement durable en retournant signées et datées les conditions générales d'achat reprenant le code de conduite à observer dans le secteur du sport :

- les droits fondamentaux extraits des huit recommandations de l'Organisation internationale du travail selon la norme « Responsabilité sociale SA 8000 » ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- la protection de l'environnement selon les lois et les décrets en cours ;
- la promotion de ces exigences auprès des sous-traitants de nos fournisseurs (charge aux fournisseurs de vérifier le respect des règles qui lui sont imposées).

Une commission « Éthique » a été créée au sein de la Fédération professionnelle des entreprises du sport (FPS) durant l'année 2000 à laquelle participe Groupe GO Sport. Cette commission a pour objet de mettre en place un code de conduite social et environnemental (collectif « De l'éthique sur l'étiquette »).

Le service des achats est particulièrement sensible à la relation établie avec les fournisseurs, notamment en ce qui concerne la qualité et la sécurité des produits à travers les différents tests imposés aux fabricants, l'homologation de produits sensibles et le respect des normes.

À titre d'exemple est mentionnée dans les conditions générales d'achat une clause de non-utilisation de colorants azoïques selon la directive européenne 2002-61-CE. De même est mentionnée une clause demandant aux fournisseurs de respecter les exigences de Groupe GO Sport concernant le contenu et la libération de nickel, la migration maximale de métaux lourds et le taux de formaldéhyde dégagé par un produit fini.

Dans le but de préserver la santé de ses clients et de protéger l'environnement, selon le règlement n° 1907-2006 du Parlement européen, Groupe GO Sport a créé fin 2007 de nouvelles exigences de laboratoire restrictives sur l'utilisation de certains produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) de catégories I et II selon les définitions de la directive 67-548-CEE.

Il en est de même pour les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ainsi que pour les substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

Dès 2008, Groupe GO Sport a diffusé ces exigences de laboratoire à l'ensemble de ses fournisseurs et a exigé que, en cas de demande expresse de la DGCCRF, d'une association de consommateurs, voire d'un client, ces fournisseurs prouvent que tel ou tel produit n'est pas dangereux pour l'homme et l'environnement. En outre, Groupe GO Sport a l'obligation légale de fournir ces preuves concrètes de conformité aux personnes qui en feraient la demande par lettre recommandée, et ceci dans un délai inférieur à quarante-cinq jours.

INTÉGRER LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN

Écoparticipation

Groupe GO Sport est adhérent à l'éco-organisme Éco-systèmes afin de contribuer au financement de la collecte, de l'enlèvement et du traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie.

Écotextile, linge de maison, cuir

Groupe GO Sport s'est engagé également, selon la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006, à contribuer financièrement au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement et des chaussures qui seront vendus à ses clients.

Groupe GO Sport a d'ailleurs participé activement, en 2008, aux travaux de création de l'organisme Eco TLC chargé, entre autres, de calculer les barèmes et de collecter puis de redistribuer les contributions des entreprises assujetties. Avec une implication financière, Groupe GO Sport est devenu l'un des membres associés de cet organisme.

Affichage environnemental des produits

Suite au rapport du comité opérationnel 23 « Consommation » du Grenelle de l'environnement qui établit la perspective d'un affichage obligatoire d'informations environnementales relatives aux produits à l'horizon du 1^{er} janvier 2011, en conformité avec le Code de consommation et avec la série des normes ISO 14020, Groupe GO Sport a intégré début 2009 le groupement de travail national « Équipement de sport, matériel de camping, matériel de mobilité, jeux, jouets » chargé d'étudier et de déterminer, dans ce domaine, l'ensemble des solutions permettant de transmettre une information au consommateur sur les impacts environnementaux des produits.

La prise en compte des impératifs environnementaux dans la gestion de l'immobilier

Compte tenu de l'activité des sociétés du Groupe, il n'a pas été identifié de risques majeurs ou significatifs en matière d'environnement, et, en conséquence, aucune charge qui serait liée à une obligation particulière n'est inscrite au passif.

La stratégie de développement en France et à l'international de Groupe GO Sport, depuis l'origine, consiste à ouvrir de nouveaux magasins répondant strictement aux dernières normes techniques des lois en vigueur et de gérer en permanence le parc des magasins anciens par des remises aux normes les plus récentes.

Les aménagements constants et le programme de rénovation visent à assurer un meilleur accueil des clients, des salariés et des personnes handicapées pour assurer la sécurité dans nos établissements.

Ces normes s'appliquent aussi à l'intégration dans le paysage de l'architecture des magasins.

Écofolio et écoemballages

Groupe GO Sport continue de contribuer financièrement chaque année au recyclage des papiers imprimés distribués et aux emballages, en plastique et en carton, rapportés par ses clients à leur domicile.

Écoconception des emballages

Groupe GO Sport a démarré un plan d'action interne pour mettre sur le marché des emballages de produit qui préservent au mieux les richesses naturelles et qui soient facilement recyclables.

VIII - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe, il a été procédé à la dissolution de GO Sport International SAS, par transfert universel de son patrimoine à Groupe GO Sport SA, son associé unique. Cette opération est effective depuis le 4 janvier 2010.

IX - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société a continué de veiller à l'application des principes de bonne gouvernance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration

À l'issue de l'assemblée générale du 30 avril 2010, le conseil d'administration sous réserve des nominations et des renouvellements comprendra neuf administrateurs :

- Monsieur Pierre Letzelter, président du conseil d'administration ;
- Monsieur Gérard Basini ;
- Monsieur Didier Carlier, représentant de la société Matignon Sablons ;
- Monsieur André Crestey ;
- Madame Françoise Montenay ;
- Monsieur Gérard Koenigheit, représentant de la société Miramont Finance et Distribution ;
- Monsieur Jean-Marc Mosconi ;
- Madame Catherine Soubie, représentant de la société Rallye ;
- société Alpétrol.

Le mandat de Monsieur Gérard Basini est soumis au renouvellement lors de l'assemblée générale du 30 avril 2010. Le mandat de Monsieur Yves Guichard n'est pas renouvelable.

Madame Françoise Montenay a été cooptée en qualité d'administrateur le 29 octobre 2009; sa nomination est soumise à ratification à l'assemblée générale du 30 avril 2010.

Suite à la démission de la société Omnium de Commerce et de Participations, la société Matignon Sablons a été cooptée en qualité d'administrateur le 11 février 2010; sa nomination est également soumise à ratification à la prochaine assemblée générale.

Il est également proposé la nomination de la société Alpétrol à l'assemblée générale du 30 avril 2010.

Le comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de la composition du conseil d'administration et a en particulier apprécié la situation d'indépendance des administrateurs au regard du « Code de gouvernement d'entreprise » de l'Afep et du Medef.

Les membres du conseil d'administration ont été choisis pour leur compétence, leur expérience, notamment dans le domaine du commerce, et leur complémentarité.

Il ressort de l'examen du comité des nominations et des rémunérations que trois administrateurs ont la qualité de membres indépendants : Madame Françoise Montenay et Messieurs Gérard Basini et Jean-Marc Mosconi, correspondant au seuil du tiers préconisé par le « Code de gouvernement d'entreprise » de l'Afep et du Medef, pour les sociétés contrôlées.

Les autres membres du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport sont des dirigeants de la société ou de sa société mère.

Le conseil comprend également quatre membres délégués du comité d'établissement commun aux sociétés Groupe GO Sport et GO Sport International, ayant voix consultative.

Les règles et modalités de fonctionnement de conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société et le règlement intérieur du conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du président.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années.

La société Groupe GO Sport est contrôlée à plus des deux tiers en capital et à plus des trois quarts en droits de vote par la société Rallye et ses filiales.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Pierre Letzelter

Président du conseil d'administration.

Date de première nomination : 30 octobre 2007.

Date du dernier renouvellement : 18 mai 2009.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Date de naissance : 13 décembre 1938, 71 ans.

Adresse professionnelle : 17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage.

Biographie

Monsieur Pierre Letzelter a commencé sa carrière chez L'Oréal, où il a dirigé plusieurs filiales internationales. En 1981, il entre chez Yves Rocher, dont il devient directeur général en 1992. Il rejoint le groupe LVMH en 1994, où il est nommé président-directeur général de Moët et Chandon. Président de Moët Hennessy en 1996, il assume ensuite, au sein du groupe LVMH, les fonctions de président du groupe d'activités Distribution sélective de 1999 à 2002 et de président du groupe Sephora de 2001 à 2005. Il est depuis novembre 2007 président du conseil d'administration de Groupe GO Sport.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Hors Groupe :

- président du conseil d'administration de la société LBD Holding SA ;
- administrateur des sociétés Sephora SA, Le Bon Marché Maison Aristide Boucicaut SA La Gardenia, Piazza Sempione ;
- gérant des sociétés PGL Conseil SARL et Nour SARL.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe :

- président-directeur général des sociétés Sephora SA, LBD Holding SA et Sephora France SA ;
- président du conseil d'administration de la société Sephora SA ;
- administrateur des sociétés Sephora SA, Arc International SA, Grands Magasins de la Samaritaine SA ; Marco Polo Capital SA et Vitamine Capital SA ;
- membre du conseil de surveillance de la société Depolabo SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 150.

Monsieur Gérard Basini

Administrateur.

Date de première nomination : 27 décembre 2000.

Date du dernier renouvellement : 23 mai 2006.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date de naissance : 1^{er} août 1945, 64 ans.

Biographie

Monsieur Gérard Basini a été expert-comptable au sein du cabinet Arthur Andersen jusqu'en octobre 1975. Il a ensuite intégré le groupe Darty, où il a occupé les fonctions de secrétaire général ainsi que de membre et vice-président du directoire de la société Établissements Darty et Fils.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Hors Groupe :

- responsable en France de la succursale française Kesa International Limited;
- gérant de la société civile SCAP.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors Groupe :

- vice-président du directoire et directeur général des Établissements Darty et Fils SAS;
- président du conseil d'administration de la société Financière Kingfisher SA;
- administrateur et directeur général de la société Kingfisher France SA;
- membre du conseil de surveillance de la société Cyril Finance Gestion SA;
- administrateur et directeur général délégué de la société Ménafinance SA (ex-Créalfi);
- gérant des sociétés Immobilière Darty SNC, Woolworth & Cie SNC;
- responsable en France de la société Kingfisher International France Limited, succursale française;
- membre du directoire et directeur général des Établissements Darty et Fils SA;
- administrateur de la société Dartem SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 1.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Basini est proposé à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010.

Monsieur André Crestey

Administrateur.

Date de première nomination : 10 septembre 1992.

Date du dernier renouvellement : 20 mai 2008.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Date de naissance : 22 février 1939, 71 ans.

Biographie

Monsieur André Crestey fut, de 1977 à 1992, directeur général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye, où il exerce successivement les fonctions de président du directoire, de président-directeur général (1993) et de vice-président-directeur général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il occupe les fonctions de vice-président de Rallye.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Groupe :

- vice-président de la société Rallye SA;
- administrateur des sociétés Rallye SA et Miramont Finance et Distribution SA.

Hors Groupe :

- président statutaire de la FCD;
- administrateur de Perifem.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- administrateur de la société Foncière Euris SA (société cotée);
- représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée).

Hors Groupe :

- président de la société Perifem.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 405.

Madame Françoise Montenay

Administrateur.

Date de nomination : 29 octobre 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Date de naissance : 26 mars 1944, 66 ans.

Biographie

Diplômée d'HEC JF, Madame Françoise Montenay a débuté sa carrière dans la finance chez Mobil Oil France. Elle a poursuivi sa carrière chez Procter & Gamble, puis chez L'Oréal, Jean Patou et Ungaro avant d'être nommée directrice générale des activités mode de Chanel en 1988, dont elle est devenue présidente dix ans plus tard. Elle préside depuis 2007 le conseil de surveillance de Chanel.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

- présidente du conseil de surveillance de Chanel SAS;

- présidente du comité Colbert (association loi 1901);
- présidente du COLIPA (association européenne de l'industrie parfums-beauté);
- présidente de l'association Cosmetic Executive Woman;
- présidente de l'association Les Centres de Beauté CEW.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 300.

Monsieur Jean-Marc Mosconi

Administrateur.

Date de première nomination : 18 mai 2009.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Date de naissance : 20 juillet 1949, 60 ans.

Biographie

Monsieur Jean-Marc Mosconi a commencé sa carrière en 1980 en tant que chargé de mission puis secrétaire général au Conseil national du commerce, et ce, jusqu'en 1997. En 1986, il devient également délégué général de Mercatel après en avoir été le cofondateur, fonction qu'il occupe toujours. À ce titre, il participe aux différents travaux relatifs à l'évolution des nouvelles technologies de l'information, et, en particulier, des systèmes de paiement, qui sont conduits au plan national par les instances publiques et professionnelles (CDCF, Fédération bancaire française, CFONB, GIE CB...) et au plan européen (Commission européenne, EuroCommerce).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

- délégué général de Mercatel;
- membre de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement;
- membre du Comité national SEPA.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats ci-dessus)

- délégué au Conseil du commerce de France;
- membre du Conseil national de la consommation;
- membre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 372.

Matignon Sablons

Société par actions simplifiée au capital de 10 815 000 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

392 712 816 RCS Paris.

Administrateur.

Date de première nomination : 11 février 2010.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Néant.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 2 000.

Représentant permanent

Monsieur Didier Carlier

Date de naissance : 5 janvier 1952, 58 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

Biographie

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département Audit), dont il devient manager. Il a ensuite exercé les fonctions de secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés puis de directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de directeur administratif et financier et a été nommé directeur général adjoint en 2002.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Groupe :

- directeur général adjoint de la société Rallye SA (société cotée);
- président-directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA, La Bruyère SA et Colisée Finance VI SA;
- président des sociétés Alpétrol SAS, Kerrous SAS, Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Marigny Percier SAS, Parande SAS, Cobivia SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Matignon Sablons SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, Soparin SAS, Colisée Finance III, Colisée Finance IV SAS et Colisée Finance V SAS;

- *chairman et chief executive officer* de la société MFD Inc. USA;
- administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments BV;
- représentant de Parande SAS, président des sociétés Pargest SAS, Parinvest SAS;
- représentant permanent de la société Euris SAS au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée);
- représentant permanent de la société Foncière Euris SA (société cotée) au conseil d'administration de la société Rallye SA (société cotée);
- gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables, SCI des Perrières.

Hors Groupe :

- gérant de la société SC Dicaro.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- président-directeur général de la société Ancar SA;
- président-directeur général de la société Colisée Finance SA et Colisée Finance II SA;
- président des sociétés Syjiga SAS, Parande Développement SAS, Parcade SAS; MFD Finances SAS et Soparin SAS;
- administrateur de la société The Athlete's Foot Group Inc.;
- gérant des sociétés SCI de Periaz, SCI des Îles Cordées;
- représentant de Parande SAS, président des sociétés Sybellia SAS, Matignon Neuilly SAS et Pargest Holding SAS;
- administrateur de la société Clearfringe Ltd.

Rallye

Société anonyme au capital de 127 080 420 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

054 500 574 RCS Paris.

Administrateur.

Date de première nomination : 25 mai 2004.

Date du dernier renouvellement : 20 mai 2008.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

- administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et Club Sport Diffusion SA.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 1684 517.

Représentant permanent

Madame Catherine Soubie

Date de naissance : 20 octobre 1965, 44 ans.

Biographie

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Madame Catherine Soubie a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard, à Londres puis à Paris, où elle a été notamment directeur aux affaires financières. Elle a ensuite rejoint Morgan Stanley à Paris, où elle exerçait les fonctions de *managing director*. Elle est depuis 2005 directeur général adjoint de la société Rallye.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Groupe :

- directeur général adjoint de la société Rallye SA;
- administrateur de la société Mercialys SA;
- représentant permanent de la société Euris SAS au conseil d'administration de Rallye SA;
- représentant permanent de la société Finatis SA au conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA;
- représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon SA au conseil d'administration de la société Banque du Groupe Casino SA;
- administrateur de la Fondation Euris.

Hors Groupe :

- gérant de la société Eurl Bozart;
- administrateur de la société Medica SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- président et administrateur du conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA;
- représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA;
- administrateur de la société Groupe GO Sport SA;
- représentant permanent de la société Matignon Sablons SAS au conseil d'administration de la société Groupe GO Sport SA;
- administrateur de société Banque du Groupe Casino SA.

Hors Groupe :

- *Managing Director* de la société Morgan Stanley.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 100.

Miramont Finance et Distribution

Société anonyme au capital de 35 700 000 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

328 276 324 RCS Paris.

Administrateur.

Date de Première nomination : 18 mai 2009.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Néant.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Représentant permanent

Monsieur Gérard Koenigheit

Date de naissance : 10 septembre 1949, 60 ans.

Biographie

Ingénieur civil des Mines de Nancy et titulaire d'un MBA de l'université de Chicago, Monsieur Gérard Koenigheit a débuté sa carrière en tant que directeur de la Citibank Paris (1975 à 1985). Il exerce ensuite les fonctions de directeur administratif et financier de la Midland Bank SA.

En 1990, il rejoint le groupe Euris en qualité de directeur. Il occupe actuellement les fonctions de conseiller du président de la société Casino, Guichard-Perrachon et de la société Rallye.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Groupe :

- conseiller du président de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- conseiller du président de la société Rallye SA ;
- président du conseil d'administration de la société SAAD SA ;
- président de la société Saris SAS ;
- membre du directoire de Leader Price Holding ;
- gérant de la société (SNC) Euriscom ;
- administrateur de la société Mercialys SA ;
- administrateur et président du conseil d'administration de Franleader (GIE) ;
- président-directeur général des sociétés Aubanne (SA) et Société Financière de Gestion et de Participation – Sofigep (SA) ;
- président des sociétés Sofidis (SAS), Charlydis (SAS), Les Cygnes L.P. (SAS), Super Picpus (SAS), Jacodet (SAS), Jacobsons (SAS), et Sogicergy (SAS) ; Super National (SAS), Saint-Martin Distribution (SAS), Bertanne (SAS), SPF Distrileader Draguignan (SAS), Ansedis (SAS) ;
- représentant de la société Sofigep, président des sociétés Sofigep Finances (SNC), King Super Gobelins (SAS), Super 10 (SAS), Établissement Panet (SAS), Sogiquatre (SAS) ;
- représentant de la société Lecogest, gérant de la société Distrileader Finances (SNC) ;
- représentant de la société Sofigep, gérant de la société À La Bonne Source (SNC) ;
- gérant des sociétés Legogest (SARL), Formadis (SARL), Le Webmarché (SARL) ; Sithem (SARL), Sogilourmel (SNC), Semd (SARL), Sogigouvion (SARL), Super Carnot (SARL), Vilezor (SNC), Sogesm (SARL), Sogipar (SNC), Sogiec (SARL), Somepp (SARL), Distriparme (SARL), Super Leader (SARL), Super Montedour (SARL), Sogiduban (SARL), Sogidormoy (SARL), Sogimaine (SNC), Superant (SARL), Super Mozart (SARL), Super Alésia (SARL), Districharcot (SARL), Distribraille (SARL), Distriberger (SARL), Sodi 15 (SARL), Super Cardinet (SNC), Super Delambre (SARL), Distrisserand (SARL), Établissements Chanoit et Cie (SARL), Super Temple (SARL), Distrimonge (SNC), Super Mont (SARL), CFD (SARL), SDHN (SNC), Savoy (SNC), AVA (SARL), Sogiseize (SARL), Sogibergere (SARL), Lilou (SNC), Garedis (SARL), Sogimontardat (SARL), Benson (SNC), Distriparis (SARL), Virodis (SARL), Sogirennes (SNC), Super Paradis (SARL), Districannet (SARL), Sogiforville (SARL), Reully Distrib (SARL), Sogigarches (SNC), Sogibatignolles (SARL), Distripigalle (SARL), Distribezons (SNC), Distrilevis (SNC), Sogivilliers (SNC), Immodelambre 9 (SNC), Distrireaumur (SNC), Saint-Brice Distribution (SNC), Distriponthieu (SNC), Sogidourdan (SNC), Sogipontoise (SNC), Distridourdan (SNC), Distrigallieni (SNC), Distrileader Allier (SARL), Leader Saint-Étienne (SARL), Distrileader Centre Est (SARL), Distrileader Rhône (SARL), Distrileader Mâcon (SARL), HD Avignon (SARL), Distrileader Auvergne (SARL), Distrileader Île-de-France (SNC), Distrileader Var (SNC), Distrileader Loire (SARL), Distrileader Sud (SARL), Distrileader Roussillon (SNC), Distrileader Aude (SARL), Distrileader Bouches-du-Rhône (SARL), Fossedis (SARL), Distrileader Toulon (SARL), Distrileader Lyon (SARL), Distrileader Vaucluse (SARL), Montelidis (SARL), Distrileader Marseille (SARL), Valmartin (SARL), Distrileader Puy-de-Dôme (SARL), Distrileader Provence (SARL), Distrileader Pierrelatte (SARL), Distrileader Nord Centre II (SNC), Distrileader Narbonne (SARL), Distrileader 13 (SARL), Distrileader Lunes (SARL), Distrileader Bourg-lès-Valence (SNC), Distrileader Mazargues (SARL), Distrileader Lyon Berthelot (SARL), Distrileader Arles (SARL), Distrileader Les Olives (SARL), Distrileader Istres (SARL), Distrileader Grenoble (SARL), Distrileader Montpellier (SARL), Distrileader Beaucaire (SARL), Distrileader Davezieux (SNC), Soghis (SARL), Cebadis (SNC), Sainpredis (SNC), Leader Sainte-Foy (SARL), Moulindis (SARL), Leader Castelette (SARL), Distrileader Hérault (SNC), Distrileader Roanne (SARL), Leader Bagnols-sur-Cèze (SARL), Leader Gardanne (SARL), Disalis (SARL), Montrondis (SARL),

Leader Vendargues (SARL), Leader Dabeau (SARL), Leadalis (SARL), Paraydisal (SARL), Clermont Cristal (SARL), Leader Grillon (SNC), Leader Seyssinet (SARL), Distrileader Drôme (SNC), Leader Creusot (SNC), Distrileader Guillotière (SNC), Leader Morez (SNC), Distrileader Chatte (SNC), Leader Brassac (SNC), Districhalon Sud (SNC), Leader Chalon Nord (SNC), Leader Champforgeuil (SNC), Distrileader Bron (SNC), Distrileader Villeurbanne (SNC), Distrileader Nivolos (SNC), Distrileader Chonas (SNC), Leader Neuville (SNC), Distrileader Lyon Faure (SNC), CA Dis Saint-Genis Laval (SNC), CA Dis Pont-de-Cheruy (SNC), Belleval (SARL), Distrirouet 13 (SNC), Distriduparc 13 (SNC), Districhartreux 13 (SNC), Distrimermoz 13 (SNC), Districolbert 13 (SNC), Distrilieutaud 13 (SNC), Distribriand Aix (SNC), Leader Nîmes (SNC), Leader Belley (SNC), Leader Saint-Peray (SNC), Leader Chaintre (SNC), Leader Arbent (SNC), Leader Pontcharra (SNC).

Hors Groupe :

- administrateur de la société Équigest;
- gérant de la société Arina.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Groupe :

- président du directoire de la société Leader Price SA;
- président de la société Éditeurs SAS;
- représentant permanent de MFD Finances au conseil d'administration de la société Groupe GO Sport.

Administrateur dont le mandat n'est pas renouvelable

Monsieur Yves Guichard

Date de première nomination : 27 décembre 2000.

Date du dernier renouvellement : 23 mai 2006.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date de naissance : 13 avril 1934, 75 ans.

Adresse professionnelle : 17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage.

Biographie

Entré au sein du Groupe Casino en 1953, Monsieur Yves Guichard en devient fondé de pouvoir en 1960, puis associé-commandite-gérant en 1975 et gérant statutaire en 1990. En 1994, il entre au conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA, dont il est nommé vice-président. De 2003 à 2006 il a également été membre du conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Groupe :

- administrateur de la société Miramont Finance et Distribution SA;
- membre du comité d'audit de la société Groupe GO Sport SA.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Groupe :

- vice-président et membre du conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon SA;
- administrateur, président du comité du développement international et membre du comité d'audit de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 267.

Administrateur dont la nomination est proposée à l'assemblée générale du 30 avril 2010

Alpétrol

Société par actions simplifiée au capital de 29 700 000 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg – Saint-Honoré – 75008 Paris.

325 337 475 RCS Paris.

Administrateur.

La nomination de la société Alpétrol est proposée à l'assemblée générale du 30 avril 2010.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

Néant.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Administrateur ayant démissionné

Omnium de Commerce et de Participations

Société par actions simplifiée au capital de 2 427 000 €.

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

572 016 681 RCS Paris.

Administrateur.

Date de première nomination : 23 juin 1983.

Date du dernier renouvellement : 20 mai 2008.

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

- administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Groupe GO Sport détenues : 228.

Directeur général

Monsieur François Neukirch

Date de première nomination : 2007.

Dernier renouvellement : 18 mai 2009.

Date d'expiration : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date de naissance : 5 juin 1960, 49 ans.

Biographie

Monsieur François Neukirch a effectué sa carrière dans le secteur de la distribution spécialisée. Il a passé quinze ans chez Décathlon (1983-1998), notamment comme directeur de magasin puis directeur régional en charge de la région parisienne (1988-1993) et directeur de la centrale d'achat et du marketing (1994-1998). De 1998 à 2000, il a été directeur général de La Halle aux Chaussures (groupe Vivarte), puis, de 2000 à 2006, directeur général et directeur des opérations Europe de l'Ouest de Sephora France. Il était président du directoire de Marc Orian de mars 2006 au début de l'année 2007, avant de rejoindre, en qualité de directeur général, Groupe GO Sport, en juillet 2007.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2009 et se poursuivant au 11 février 2010

- représentant de Groupe GO Sport SA, président des sociétés Grand Large Sport SAS, GO Sport France SAS, Courir France SAS, GO Sport.com SAS, Les Buissières SAS;
- gérant de la société GO Sport Polska.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- représentant de Groupe GO Sport SA, président de la société GO Sport International SAS;
- président du directoire de la société Marc Orian SA.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration, y compris le directeur général.

À la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration, ni le directeur général n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude ou participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation (entendues au sens du droit français des procédures collectives). En outre, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle (entendue au sens de condamnation en matière économique et financière) n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire, et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 13 juillet 2007, a nommé Monsieur François Neukirch en qualité de directeur général.

Le conseil d'administration du 18 mai 2009 a renouvelé Monsieur François Neukirch dans ses fonctions de directeur général. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 18 mai 2009 a cependant maintenu, dans un souci de bonne gouvernance, les limitations de pouvoir de la direction générale telles que fixées initialement par le conseil d'administration du 13 juillet 2007, soumettant à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du président.

COMITÉ DE DIRECTION

La société comporte un comité de direction au sein duquel les principales fonctions de l'entreprise sont représentées.

Le comité de direction se réunit en moyenne une fois par semaine, chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu formalisé. Les sujets abordés sont étendus et concernent principalement l'analyse et le suivi de l'activité et des résultats financiers du Groupe dans le cadre du plan financier prévisionnel et annuel présenté au conseil d'administration.

Le comité de direction définit le processus et les modalités de suivi des décisions à travers l'analyse des risques et des enjeux financiers.

Le comité de direction, autour du président, est composé de :

- Monsieur François Neukirch, directeur général;
- Monsieur Dénes Almasy de Zsadany, directeur administratif et financier;
- Monsieur Frédéric Becquart, directeur des achats;
- Monsieur Éric Braconnier, directeur de l'organisation et systèmes d'information;
- Monsieur Denis Deumier, directeur supply chain;

- Monsieur Christophe Dupont, directeur du développement;
- Monsieur Laurent Hanot, directeur des ressources humaines;
- Monsieur Bertrand Healy, directeur des opérations GO Sport;
- Monsieur Jacques Krauze, directeur général Courir;
- Monsieur Michaël Louf, directeur général GO Sport Pologne;
- Madame Mireille Messine, directrice marketing clients et Internet.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2009

Les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont indiqués dans le rapport du président.

1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le mode et le montant de la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions de la société qui peuvent leur être également consenties.

Rémunération du président du conseil d'administration

Les rémunérations attribuées et versées par la société Groupe GO Sport à Monsieur Pierre Letzelter au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration aux cours des exercices 2008 et 2009 ont été les suivantes :

(en euros)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	225 000	237 500	150 000	150 000
Rémunération variable ⁽¹⁾⁽²⁾	0	0	102 390	0
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾⁽⁵⁾	0	0	130 000	130 000
Autres rémunérations ⁽⁶⁾	89 700	89 700	150 000	150 000
Jetons de présence	8 000	8 000	8 000	8 000
Avantages en nature ⁽⁷⁾	0	0	5 230	4 358
TOTAL	322 700	335 200	545 620	442 358

(1) Rémunération sur une base brute avant impôt.

(2) Les modalités de détermination variable sont mentionnées dans le rapport page 50.

(3) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(4) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice.

(5) Prime exceptionnelle eu égard aux efforts importants menés dans l'environnement économique dégradé ainsi qu'à l'amélioration sensible de tendance du premier semestre 2009.

(6) Honoraires hors taxes de conseil et d'assistance versés à la société PGL (dont Monsieur Pierre Letzelter est l'unique associé) par la société Rallye.

(7) Mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Monsieur Pierre Letzelter n'a perçu en 2009 aucune rémunération des sociétés contrôlées par Groupe GO Sport. Il n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité de rupture ni d'indemnité relative à une clause de non-concurrence en cas de cessation de ses fonctions de président du conseil d'administration.

Monsieur Pierre Letzelter est bénéficiaire d'options de souscription de la société Groupe GO Sport.

Rémunération du directeur général

Les rémunérations attribuées et versées par Groupe GO Sport à Monsieur François Neukirch au titre de ses fonctions de directeur général au cours des exercices 2008 et 2009 ont été les suivantes :

(en euros)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	350 000	350 000	350 000	350 000
Rémunération variable ⁽¹⁾⁽²⁾	0	105 000	143 346	0
Rémunération exceptionnelle ⁽¹⁾⁽⁵⁾	0	0	130 000	130 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽⁶⁾	11 475	11 477	16 846	16 293
TOTAL	361 475	466 477	640 192	496 293

(1) Rémunération sur une base brute avant impôt.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable sont rappelées dans le rapport du président page 50.

(3) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(4) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice.

(5) Prime exceptionnelle eu égard aux efforts importants menés dans l'environnement économique dégradé ainsi qu'à l'amélioration sensible de tendance du premier semestre 2009.

(6) Mise à disposition d'un véhicule de fonction, logement et garantie sociale des chefs d'entreprises (GSC).

Monsieur François Neukirch n'a perçu en 2009 aucune rémunération des sociétés contrôlées par Groupe GO Sport ni des sociétés qui la contrôlent. Le directeur général a le statut de mandataire social, sans contrat de travail. À ce titre, il bénéficie du régime d'assurance-chômage spécifique aux dirigeants et mandataires sociaux. Le montant total des sommes provisionnées par la société Groupe Go Sport aux fins de versement de retraite s'élève à 7 811 € pour Monsieur François Neukirch.

Monsieur François Neukirch dispose d'un véhicule de fonction et d'un logement de fonction à Grenoble.

Monsieur François Neukirch est bénéficiaire d'options de souscription de la société Groupe GO Sport.

Indemnités de départ et clause de non-concurrence

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui ⁽¹⁾	Non	Oui ⁽²⁾	Non
Pierre Letzelter, président du conseil d'administration		X		X		X		X
François Neukirch, directeur général		X		X	X		X	

(1) En application des dispositions de l'article L. 225-42.1 du Code de commerce, le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, a examiné les conditions de performance du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la société et conditionnant le versement d'une indemnité de départ à Monsieur François Neukirch, en cas de révocation.

Ainsi, en cas de révocation, sauf pour faute lourde ou grave, et sous réserve de l'atteinte des conditions de performance, il serait versé à Monsieur François Neukirch une indemnité d'un montant égal à neuf mois de salaire forfaitaire brut, correspondant à 262 500 €, sous conditions de performance, après examen par le comité des nominations et des rémunérations et autorisation du conseil d'administration.

Les conditions de performance qui sont fixées par le conseil d'administration doivent être exigeantes et n'autorisent l'indemnisation du dirigeant qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. L'indemnité de départ ne doit pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable), y compris les indemnités versées en cas d'application de la clause de non-concurrence.

Les conditions de performance retenues consistent en un objectif de résultat opérationnel courant (ROC qui sera supérieur à 60 % du budget et positif) et en un critère lié à la structure financière de Groupe GO Sport, celui du ratio maximal dette nette/ EBITDA (correspondant au covenant bancaire du Groupe).

Les deux critères de ROC et de structure financière sont cumulatifs.

(2) En cas de départ, Monsieur François Neukirch serait également astreint à une obligation de non-concurrence qui s'appliquerait, sauf renonciation de la part de la société, durant une période de deux ans. En contrepartie, il lui serait versé mensuellement durant la période de non-concurrence une indemnité globale équivalente à douze mois de la rémunération annuelle forfaitaire brute, correspondant à 350 000 €.

L'ensemble de ces indemnités représente 21 mois de rémunération fixe.

Lors du renouvellement du directeur général, le conseil d'administration du 18 mai 2009 a réitéré son autorisation sur les conditions de performance mentionnées ci-dessus.

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés ainsi que les options de souscription d'actions attribuées au président du conseil d'administration et du directeur général par la société Groupe Go Sport, par les sociétés qu'elle contrôle et par celles qui la contrôlent, ainsi que les sociétés contrôlées par ces dernières, sont les suivants :

(en euros)	Exercice 2008	Exercice 2009
Pierre Letzelter, président du conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	322 700	545 620
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	316 894	146 059
TOTAL	639 594	691 679
François Neukirch, directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	361 475	640 192
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	184 600	146 059
TOTAL	546 075	786 251

2. Rémunération des autres mandataires sociaux

L'assemblée générale du 25 mai 2004 a fixé à 120 000 € le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations, les règles de répartition des jetons de présence entre les membres ont été fixées par le conseil d'administration et sont détaillées dans le rapport du président. Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2009, au titre de l'exercice 2008, aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités spécialisés s'est ainsi élevé à 97 800 € contre 101 000 € au titre de 2007.

L'ensemble des rémunérations et des jetons de présence versés en 2008 et 2009 aux mandataires sociaux (hors le président du conseil d'administration et le directeur général pour lesquels les renseignements ont été communiqués ci-avant) par la société, les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, se présente comme suit :

(en euros)

	Jetons de présence et rémunérations versés			
	En 2008		En 2009	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Gérard Basini	11 500		11 800	
Thierry Bourgeron ⁽²⁾	4 000			
Didier Carlier	13 000	456 500	13 000	491 000
André Crestey	23 000	100 000	23 000	143 538
Jacques Dumas ⁽³⁾	3 250	602 611		
Jean-Paul Giraud ⁽⁴⁾	6 500			
Yves Guichard	13 000	30 000	13 000	80 000
Gérard Koenigheit	4 000	481 490	8 000	560 404
Michel Savart	8 000	630 000	8 000	690 619
Catherine Soubie	11 750	750 245	13 000	783 816

les jetons de présence versés en 2010 au titre de 2009 sont les suivants :

(en euros)

	Jetons de présence versés en 2010 au titre de l'exercice 2009		
	Administrateurs		Comités
	Partie fixe	Partie variable	
Gérard Basini	2 000	4 500	5 000
André Crestey	2 000	6 000	15 000
Didier Carlier	2 000	6 000	2 083
Yves Guichard	2 000	6 000	5 000
Gérard Koenigheit	2 000	5 250	
Françoise Montenay ⁽⁵⁾	125	750	
Jean-Marc Mosconi ⁽⁶⁾	2 000	3 750	5 834
Michel Savart ⁽⁷⁾	2 000	3 750	
Catherine Soubie	2 000	6 000	2 083

(1) Montant brut des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés contrôlées par Groupe GO Sport, et/ou les sociétés qui contrôlent Groupe GO Sport ou contrôlées par ces dernières.

(2) Monsieur Thierry Bourgeron a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 30 août 2007.

(3) Monsieur Jacques Dumas a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de membre du comité des nominations et des rémunérations le 23 mars 2007; Madame Catherine Soubie a été nommée membre du comité des nominations et des rémunérations à cette date.

(4) Monsieur Jean-Paul Giraud n'est plus président du conseil d'administration de Groupe GO Sport depuis le 13 juillet 2007 et n'est plus administrateur depuis le 20 mai 2008.

(5) Madame Françoise Montenay a été nommée administrateur par voie de cooptation le 29 octobre 2009.

(6) Monsieur Jean-Marc Mosconi a été nommé administrateur par l'assemblée générale du 18 mai 2009.

(7) Monsieur Michel Savart n'est plus représentant permanent de Rallye depuis le 29 octobre 2009.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS, ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX DIRIGEANTS ET AUX AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Les options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux le sont par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations.

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie par les sociétés que Groupe GO Sport contrôle.

Durant l'exercice, il n'a pas été attribué d'actions gratuites aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux de Groupe GO Sport.

Par ailleurs, les dirigeants et les autres mandataires sociaux n'ont pas exercé d'options de souscription d'actions ni d'options d'achat d'actions.

1. Aux dirigeants

Depuis les attributions de 2007 et en application des dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, le conseil d'administration a fixé à 10% de leur dotation initiale le nombre d'actions issues des levées d'options que Messieurs Pierre Letzelter et François Neukirch devront conserver jusqu'à la cessation de leur mandat social.

Options de souscription d'actions attribuées en 2009

	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'option	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾
Pierre Letzelter	14-05-2009	13-11-2011	13-11-2014	78 934	9,94 €	146 059,47 €
François Neukirch	14-05-2009	13-11-2011	13-11-2014	78 934	9,94 €	146 059,47 €

(1) La valorisation des options est effectuée suivant la méthode retenue pour les comptes consolidés « avant étalement de la charge ».

Historique des plans d'options de souscription Groupe GO Sport en cours

À Monsieur Pierre Letzelter

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix de souscription	Nombre d'options levées au 28-02-2010	Nombre d'options restant à lever au 28-02-2010
05-12-2007	04-03-2011	04-06-2013	34 333	64,43 €	-	34 333
01-07-2008	30-09-2011	31-12-2013	34 333 ⁽¹⁾	36,90 €	-	17 780
14-05-2009	13-11-2011	13-11-2014	78 934	9,94 €	-	78 934

(1) La dotation 2008 de Monsieur Pierre Letzelter a été attribuée à hauteur de 50% sans condition et à hauteur de 50% sous condition d'atteinte d'un critère de performance (equity value théorique), calculé pour moitié sur la base des résultats 2008 et pour moitié sur celle des résultats 2009.

À Monsieur François Neukirch

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix de souscription	Nombre d'options levées au 28-02-2010	Nombre d'options restant à lever au 28-02-2010
05-12-2007	04-03-2011	04-06-2013	20 000	64,43 €	-	20 000
01-07-2008	30-09-2011	31-12-2013	20 000	36,90 €	-	20 000
14-05-2009	13-11-2011	13-11-2014	78 934	9,94 €	-	78 934

2. Aux autres mandataires sociaux

Options de souscription d'actions attribuées par la société Groupe GO Sport en 2009

Mandataires	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'option
Didier Carlier	18-05-2009	17-11-2011	17-11-2014	3 000	9,87 €
Gérard Koenigheit	18-05-2009	17-11-2011	17-11-2014	1 500	9,87 €
Michel Savart	18-05-2009	17-11-2011	17-11-2014	3 000	9,87 €
Catherine Soubie	18-05-2009	17-11-2011	17-11-2014	3 000	9,87 €

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la société des membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Messieurs Didier Carlier, André Crestey, Gérard Koenigheit, Michel Savart et Madame Catherine Soubie, administrateurs ou représentants permanents de sociétés du groupe Rallye, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés du groupe Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

Les missions confiées au comité d'audit et au comité des nominations et des rémunérations au sein desquels siègent des administrateurs indépendants permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Il n'existe pas de prêt ou de garantie accordés ou constitués par la société en faveur des membres du conseil d'administration.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les commissaires aux comptes établissent le rapport spécial sur les conventions réglementées qui relatent les conventions conclues entre la société et le président-directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Groupe GO Sport comprend deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants.

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG

Associée signataire : Madame Catherine Chassaing (depuis l'exercice 2004).

Date du premier mandat : 25 juin 1982.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Ernst & Young Audit

Associé signataire : Monsieur Nicolas Sabran (depuis l'exercice 2005).

Date du premier mandat : 24 mai 2005.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

SCP Jean-Claude André

Suppléant de KPMG

Date du premier mandat : 27 avril 2000.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Monsieur Nicolas Job

Suppléant de Ernst & Young Audit

Date du premier mandat : 24 mai 2005.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre commissaires aux comptes des principales filiales de la société.

Rotation d'un des signataires des rapports annuels

Conformément aux dispositions de la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, Madame Catherine Chassaing, associée signataire représentant le cabinet KPMG, cessera sa mission de contrôle légal des comptes à partir du mois de mai 2010.

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2009 et 2008

(en euros)

	Ernst & Young				KPMG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Groupe GO Sport	104 430	87 000	36 %	32 %	89 420	79 200	45 %	44 %
• Filiales intégrées globalement	134 950	131 275	46 %	48 %	81 064	87 346	41 %	48 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
• Groupe GO Sport	52 450	54 500	18 %	20 %	27 100	15 500	14 %	9 %
• Filiales intégrées globalement								
Sous-total	291 830	272 775	100 %	100 %	197 584	182 046	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	291 830	272 775	100 %	100 %	197 584	182 046	100 %	100 %

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le président du conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport, joint au rapport de gestion sur l'activité de la société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, a été approuvé par le conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans la continuité de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la société, le conseil d'administration a adhéré aux nouvelles recommandations de l'Afep et du Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a confirmé que la société se référerait au Code du gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef ainsi complété et consolidé, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le Code peut être consulté sur le site de la société www.groupegosport.com.

II – CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est présentée à la page 34.

2. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a adopté le mode d'exercice dissocié des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Monsieur Pierre Letzelter est président du conseil d'administration depuis le 30 octobre 2007.

Monsieur François Neukirch assure la direction générale depuis le 13 juillet 2007. Il a été renouvelé dans ses fonctions de directeur général par le conseil d'administration du 18 mai 2009.

L'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en avril 2003 et modifié par les conseils d'administration des 25 mai 2004, 24 mars 2005, 5 décembre 2007 et 20 décembre 2007. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la société. Il intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise » dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du conseil d'administration des « liens personnels étroits » et les personnes assimilées lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du conseil par visioconférence et par tout autre moyen de télécommunication.

MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration de la société procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la société ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales; il établit les documents prévisionnels de gestion, il fixe la rémunération des dirigeants et décide de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi lui attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration a cependant décidé, à titre de mesure d'ordre interne et dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant.

Ainsi, le directeur général ne peut, sans l'autorisation préalable du conseil d'administration, effectuer :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à 7 (sept) M€, et notamment :
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
 - tout crédit-bail sur immeuble et/ou matériels d'équipement,
 - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

Toutefois, le seuil de 7 (sept) M€ ne s'applique pas aux opérations ci-après, lesquelles doivent être préalablement autorisées au-delà d'un montant de 4 (quatre) M€ :

- les souscriptions et les achats de valeurs mobilières, les prises de participations immédiates ou différées dans tout groupement ou société, de droit ou de fait ;
- les apports ou échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
- les cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers ;
- les cessions totales ou partielles de participations.

L'autorisation préalable du conseil d'administration de Groupe GO Sport est également requise à titre de mesure interne au Groupe lorsque les mêmes opérations sont envisagées par les sociétés françaises ou étrangères que Groupe GO Sport contrôle directement ou indirectement.

POUVOIRS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la société.

À ce titre, le comité procède chaque année à un examen annuel de la composition du conseil d'administration et, en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Au cours de l'année 2009, il s'est réuni huit fois. Le taux moyen de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 90%.

Arrêté des comptes – Activité de la société et de ses filiales

Le conseil d'administration a examiné les comptes provisoires et définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2008, des comptes définitifs du premier semestre 2009, ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a également arrêté les rapports et résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 mai 2009.

Le conseil a pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et de ses effectifs ainsi que de l'endettement et des financements disponibles.

Le conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation, notamment l'octroi de cautions et garanties au profit des filiales de la société.

Le conseil d'administration a examiné et autorisé un accord transactionnel avec le groupe Unibail-Rodamco concernant la cession des murs du magasin d'Évry.

Le conseil d'administration a également approuvé le partenariat entre les sociétés Groupe GO Sport et Sport 2000 portant sur une coopération à l'achat à l'échelle internationale dans le cadre d'une société commune International Sports Retail Development (ISRD).

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a examiné la situation de la société au regard des principes de gouvernement d'entreprise : composition et organisation du conseil et des comités, indépendance des administrateurs. Dans ce cadre, il a proposé à l'assemblée générale du 18 mai 2009 la nomination de deux nouveaux administrateurs, Monsieur Jean-Marc Mosconi et la société Miramont Finance et Distribution. Il a également modifié la composition des comités techniques. Le conseil d'administration a procédé à la nomination par voie de cooptation de Madame Françoise Montenay en qualité de nouvel administrateur.

Rémunérations

Le conseil d'administration, après avis favorable du comité des nominations et des rémunérations, a décidé en 2009 le maintien de la rémunération forfaitaire ainsi que les modalités et conditions de la rémunération variable du directeur général et de celle du président du conseil d'administration.

Il a également examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et la rémunération des membres des comités techniques. Il a décidé l'attribution d'options de souscription d'actions aux dirigeants et salariés du Groupe et des sociétés liées.

Le conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités, qui sont détaillés ci-après.

COMITÉS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a constitué deux comités techniques spécialisés en 2002, en vue de l'assister et de concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration a désigné, parmi les administrateurs, les membres composant ces comités, dont il a également fixé les règles de fonctionnement et les attributions.

Le comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé de trois membres : Messieurs André Crestey, président, Yves Guichard et Jean-Marc Mosconi, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité d'audit comprend donc deux membres indépendants, Messieurs Yves Guichard et Jean-Marc Mosconi, correspondant au seuil des deux tiers tel que défini par le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef.

Mission

Le comité est notamment chargé d'apporter son assistance au conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés et des rapports y afférents, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes, ainsi que d'apporter son assistance à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou de ses filiales, en termes d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

À cet effet, le comité d'audit entend les commissaires aux comptes. Il prend connaissance de leurs travaux, avis et recommandations et s'assure de leur indépendance. Il dispose également de la collaboration et de la participation des directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Le directeur financier de la société Groupe GO Sport participe, s'il y a lieu, aux réunions du comité.

Les règles d'organisation et de fonctionnement et les attributions et missions du comité ont été fixées dans le règlement intérieur du conseil d'administration ; elles ont été précisément décrites et complétées dans une charte adoptée en mars 2004.

Activité en 2009

Au cours de l'exercice 2009, le comité d'audit s'est réuni deux fois. Le taux de participation a atteint 100 %.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et conclusions des commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la société.

Le comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables.

Il a été informé des travaux mis en œuvre dans le cadre de la préparation du rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le comité a pris connaissance des travaux d'audit interne mis en place au sein du Groupe en ce qui concerne la poursuite de la démarche de l'identification des risques mais aussi la réalisation des audits opérationnels en magasins. Il a également pris connaissance du projet de contrôle interne entrepris en 2008 et portant sur la refonte totale du processus des inventaires en magasins pour l'enseigne GO Sport, qui a été poursuivi au cours de l'exercice.

Le président du comité a rendu compte des travaux de chacune des réunions du comité d'audit au conseil d'administration.

Le comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres : Messieurs André Crestey, président, Gérard Basini et Jean-Marc Mosconi, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité des nominations et des rémunérations comprend deux membres indépendants, Messieurs Gérard Basini et Jean-Marc Mosconi, correspondant au seuil de la majorité tel que défini par le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef.

Mission

Le comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société.

Le comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et attributions, notamment au regard de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie, en particulier celles issues du règlement intérieur du conseil.

Activité en 2009

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni sept fois en 2009. Le taux de participation a atteint 100 %.

Le comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du conseil d'administration ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise conformément au Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef et aux dispositions du règlement intérieur.

Il a mis en œuvre par deux fois la procédure de sélection de nouveaux administrateurs indépendants dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance d'entreprise poursuivie par la société. La sélection s'est faite de manière interne sans l'assistance d'un cabinet extérieur spécialisé.

Le comité des nominations et des rémunérations a été saisi d'une part de la proposition de renouvellement du directeur général et d'autre part de la composition du conseil d'administration et des comités techniques.

Le comité a également examiné les modalités de détermination des rémunérations fixes et variables du directeur général et du président du conseil d'administration ainsi que l'octroi de primes exceptionnelles et les propositions d'attribution d'options de souscription d'actions.

Le comité a par ailleurs été saisi des modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration ainsi que de la rémunération des membres des comités techniques.

Le président du comité a rendu compte des travaux du comité des nominations et des rémunérations au conseil d'administration.

Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Le mode et le montant des rémunérations du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixés par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité des nominations et des rémunérations.

Ces rémunérations comprennent une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par des consultants extérieurs. La part variable est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs propres à la société et qualitatifs, qui s'articulent sur la base de critères cohérents avec ceux retenus pour l'ensemble des membres du comité de direction.

Ainsi, concernant la rémunération variable pour 2009, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 juillet 2009 en a fixé les modalités de détermination comme suit :

- compte tenu de la date de décision, le conseil d'administration a décidé que les critères quantitatifs de la rémunération variable 2009 porteraient sur le second semestre 2009 uniquement (et non sur l'année pleine) et que le versement éventuel de la part quantitative de la rémunération variable serait soumis à une condition préalable : le respect de chacun des deux covenants bancaires du Groupe, soit les ratios de DFN/EBITDA et de DFN/fonds propres, appréciés au 31 décembre 2009. Le non-respect de l'un de ces covenants entraînerait ainsi l'annulation totale mécanique de la part quantitative de la rémunération variable ;
- la rémunération variable du président du conseil d'administration est déterminée en 2009 sur la base de la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe GO Sport à hauteur de deux tiers et d'objectifs qualitatifs à hauteur de un tiers. Elle représenterait 100 % de sa rémunération fixe si les objectifs fixés sont réalisés et pourrait atteindre 133 % de la rémunération fixe en cas de surperformance des objectifs. Les objectifs quantitatifs sont fondés sur des critères de chiffres d'affaires et de résultat opérationnel courant. Les objectifs qualitatifs s'articulent autour de critères prenant en compte notamment la définition de la stratégie ainsi que les attitudes et les comportements managériaux ;
- la rémunération variable du directeur général est déterminée en 2009 sur la base de la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe GO Sport à hauteur de deux tiers et d'objectifs qualitatifs à hauteur de un tiers. Elle représenterait 60 % de sa rémunération fixe si les objectifs fixés sont réalisés et pourrait atteindre 80 % de la rémunération fixe en cas de surperformance des objectifs. Les objectifs quantitatifs sont identiques à ceux du président du conseil d'administration. Les objectifs qualitatifs s'articulent autour de critères prenant en compte notamment la définition et le suivi des grands chantiers stratégiques et l'animation de l'équipe de direction.

Le conseil d'administration détermine également le nombre et le prix d'exercice des options de souscription d'actions qui sont éventuellement consenties au président du conseil d'administration et au directeur général dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-186-1 du Code de commerce.

Des options de souscription d'actions ont été attribuées en 2009 à Messieurs Pierre Letzelter et François Neukirch par le conseil d'administration du 14 mai 2009, suivant avis du comité des nominations et des rémunérations et ce, conformément à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008 de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions pour une durée de 38 mois. Cette autorisation est désormais caduque.

Le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs ainsi que la rémunération des membres des comités techniques.

Les règles de répartition de l'exercice 2009, identiques à celles de l'exercice 2008, sont les suivantes :

- un jeton de présence de base individuel comprenant une partie forfaitaire de 2 000 € et une partie variable en fonction des présences aux réunions du conseil de 6 000 € ;
- un jeton de présence complémentaire versé aux membres des comités techniques d'un montant forfaitaire de 5 000 €, augmenté de 2 500 € pour le président.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le président, ou le directeur général, de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du conseil d'administration sont informés préalablement à la réunion du conseil, des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le conseil d'administration. À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le conseil d'administration sont communiqués aux membres du conseil d'administration préalablement à la réunion du conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La direction générale communique au conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la société et de ses principales filiales.

Le conseil d'administration examine également, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Évaluation des conditions de fonctionnement du conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit la réalisation à intervalle régulier d'un débat et d'une évaluation formalisée sur le fonctionnement du conseil d'administration confiée au comité des nominations et des rémunérations, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Le conseil d'administration a confié au comité la réalisation d'une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du conseil d'administration. Cette évaluation s'est faite par voie de réponse à un questionnaire fondé sur un ensemble de thèmes préalablement sélectionnés et adressé à chaque administrateur. Ce questionnaire a été élaboré en fonction des pratiques connues en la matière et adapté aux spécificités du Groupe.

Le comité des nominations et des rémunérations a procédé à une analyse détaillée et commentée des appréciations et observations des membres du conseil. Ses conclusions ont été présentées au conseil d'administration en avril 2009.

Il en est ressorti en particulier que l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration sont tout à fait satisfaisants et conformes à la réglementation, à l'éthique et aux principes de gouvernement d'entreprise et que de nouvelles améliorations ont été enregistrées en général quant au fonctionnement du conseil d'administration. Les administrateurs ont formulé des souhaits visant à nommer un membre indépendant supplémentaire, à obtenir une communication plus régulière des plans stratégiques et à ce que soit tenue une réunion supplémentaire du comité d'audit.

III – MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisés dans les articles 25, 27 et 28 des statuts (cf. page 120). Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la société avant toute assemblée.

IV – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiquées à la page 29 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui pourraient entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont décrites à la page 117 et suivantes.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits à la page 47. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au conseil d'administration sont indiquées page 122, en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits page 29.

Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sont mentionnés à la page 116 et suivantes.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

V – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe tient compte des avis et des recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le présent rapport a été rédigé en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les valeurs moyennes.

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'environnement de contrôle de la société, rigoureusement conçu et appliqué, vise à maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Limite du contrôle interne

Comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne de la société ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

L'ORGANISATION

La société fonctionne avec un comité de direction, animé par le directeur général, dans lequel les principales fonctions de l'entreprise sont représentées : direction générale adjointe en charge de Courir, direction des opérations, direction des achats, direction de la supply chain, direction des ressources humaines, direction administrative et financière, direction organisations et systèmes d'information, direction du développement et du technique et direction du marketing.

Le comité de direction se réunit quatre fois par mois. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu formalisé. Les sujets abordés sont étendus et concernent l'analyse et le suivi de l'activité et des résultats financiers du Groupe dans le cadre du plan financier prévisionnel et annuel présenté au conseil d'administration, ainsi que des réflexions sur les axes stratégiques.

Autour du comité de direction, il existe des comités spécialisés (comité de pilotage des projets, comité de développement, comité RH, comité de gestion des stocks, comité carte fidélité, etc.) regroupant tout ou partie des membres du comité de direction. Ces comités ont pour vocation de centraliser les décisions, notamment en matière d'investissements. Cette centralisation renforce la séparation des fonctions et des tâches dans les processus majeurs de la société : achats, ventes, investissements.

Les conséquences opérationnelles, le cas échéant, sont suivies et contrôlées périodiquement par le service du contrôle de gestion lors des réunions post-arrêté comptable mensuel, réalisées avec chaque membre du comité de direction.

Chaque membre de la société est responsable à son niveau du système de contrôle interne. À cet effet, des délégations de pouvoir ont été mises en place pour les chefs de service du Groupe, leur permettant ainsi d'exercer leurs responsabilités tout en s'assurant du respect des règles du Groupe, notamment concernant l'engagement vis-à-vis des tiers.

La politique de ressources humaines contribue à l'amélioration de l'environnement du contrôle interne, notamment par la mise en place de descriptions de fonctions, d'un système d'évaluation des collaborateurs et par des investissements en formation.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION EN INTERNE

La société dispose de différents processus permettant d'assurer la communication d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps approprié aux différents collaborateurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ainsi, tous les comités font l'objet de comptes rendus formalisés axés sur la prise de décision et les actions à mener, et une liste de destinataires concernés par les décisions prises en comités est maintenue par chaque assistante de direction responsable de la diffusion.

D'autre part, chaque chef de service est responsable d'organiser et d'effectuer des réunions de service suite aux comités qui concernent son domaine afin de s'assurer du partage de l'information pertinente avec tous les collaborateurs de la société. De même, des comptes rendus formalisés sont établis.

Concernant les collaborateurs en magasin, des notes d'information bihebdomadaires leur sont adressées via un mode de communication dédié, centralisant les informations émanant de tous les services centraux.

Enfin, une réunion trimestrielle est organisée avec l'ensemble des salariés du siège afin de présenter les résultats financiers à date, les principales actions menées et les enjeux de la période à venir.

LA GESTION DES RISQUES

Le processus d'identification et d'évaluation des risques s'est poursuivi au cours de l'exercice 2009 au sein des deux enseignes du Groupe. Cette identification des risques s'inscrit dans le cadre d'un processus continu et couvre des risques qui peuvent avoir une incidence importante sur sa situation. La cartographie des risques du Groupe a ainsi été mise à jour et est notamment utilisée pour déterminer les axes de priorité du service d'audit interne.

Les principaux risques ainsi que la politique de gestion des risques et d'assurances sont les suivants :

Risques de l'émetteur

Dépendance de la société à l'égard de certains clients

Compte tenu du mode de distribution, la société ne dépend d'aucun de ses clients.

Dépendance de la société à l'égard de certains fournisseurs

Les cinq principaux fournisseurs du Groupe (Nike, Adidas, Puma, Sogecoq et Planet Fun) représentent globalement 41% des achats réceptionnés en 2009.

Le risque de dépendance de la société à l'égard de ses principaux fournisseurs est cependant limité, la société fonctionnant en partenariat étroit avec ses fournisseurs, qui s'appuient sur le positionnement et le concept des réseaux GO Sport et Courir pour promouvoir leurs marques.

Saisonnalité du chiffre d'affaires et des résultats

En tant qu'acteur de la grande distribution, le Groupe est soumis au risque de saisonnalité de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Le pilotage quotidien des résultats par rapport aux budgets et aux historiques permet de s'assurer que les rendez-vous traditionnels de consommation (soldes, rentrée des classes et Noël) constituent une part significative du chiffre d'affaires annuel. De plus, un pilotage hebdomadaire des résultats de chaque enseigne et de chaque filiale a été institué en 2009. Son objectif est de mettre en place les plans d'actions de relance ou d'économie si nécessaire, afin de garantir les objectifs de chiffres et de marge du Groupe.

Gestion des stocks

Le risque lié à la gestion des stocks est très limité grâce à :

- une politique d'assainissement des stocks, des prix très attractifs durant les soldes et des opérations périodiques de déstockage des anciennes collections sur décision de la direction générale;
- des procédures formalisées d'inventaires permanents et d'inventaires physiques annuels en magasin et en entrepôt;
- l'existence d'un comité de gestion des stocks dont le rôle est de piloter le niveau des stocks à la collection en fonction des taux d'écoulement;
- des règles internes sur le provisionnement comptable des collections anciennes.

Risques liés à la structure opérationnelle du Groupe

L'organisation du Groupe est basée sur la responsabilisation et l'autonomie des filiales opérationnelles. Néanmoins, certaines cautions et garanties sont données par Groupe GO Sport à ses filiales.

La société Groupe GO Sport SA assure le contrôle des filiales opérationnelles par l'intermédiaire des directions comptabilité, consolidation, contrôle de gestion et trésorerie.

Ces contrôles s'expriment à l'occasion de reportings mensuels ou de missions ponctuelles et sont décrits dans le présent document.

Risques liés au mode de commercialisation des produits

Le risque lié au mode de commercialisation des produits est considéré comme très limité, car le Groupe commercialise ses produits via un réseau de magasins qui lui est propre pour les deux enseignes en France et en Pologne et dans le cadre de contrats en franchise pour le reste du monde.

Risques de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Décathlon, Intersport, Sport 2000 et Foot Locker constituent les principaux concurrents de Groupe GO Sport. Dans ce contexte concurrentiel, Groupe GO Sport veille à adapter les concepts des magasins GO Sport et Courir.

Les résultats commerciaux des magasins ayant fait l'objet d'un remodeling montrent une évolution positive supérieure à celle des autres magasins, confirmant ainsi l'efficacité du déploiement du nouveau concept, qui permet de repositionner l'enseigne GO Sport par rapport aux attentes du marché. L'année 2009 a confirmé l'essoufflement du modèle Courir, dont le nouveau concept a été finalisé fin 2009 afin de redynamiser l'enseigne et de poursuivre la différenciation de l'offre.

Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe.

Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas directement concerné par les risques industriels et environnementaux autres que ceux décrits dans le rapport de gestion.

Assurance – Couverture des risques éventuels généraux et particuliers

Groupe GO Sport a souscrit à toutes les assurances obligatoires et nécessaires à la couverture de l'ensemble des risques encourus.

Groupe GO Sport bénéficie notamment des polices d'assurances suivantes :

Polices « Multirisque industrielle » et « Dommages »

La police « Multirisque industrielle » (assurance dommages et pertes d'exploitation) garantit l'ensemble des risques liés aux meubles ou immeubles, aux aménagements immobiliers ou mobiliers, aux mobiliers personnels, aux matériels et marchandises et à la perte d'exploitation.

S'agissant des établissements à enseigne « GO Sport » et des entrepôts assurés auprès de la compagnie d'assurance AFM, les capitaux assurés

(hors « pertes d'exploitation ») atteignent le montant total de 330 M€, et ceux de la « perte d'exploitation » s'établissent à 320 M€ pour le Groupe.

Le montant des franchises réglées en 2009 s'est élevé à 5 000 € pour le Groupe.

La prime payée au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à 350 336 € TTC.

S'agissant des établissements à enseigne « Courir » assurés auprès de la compagnie d'assurance Generali, le montant des franchises réglées s'est élevé à 14 503 € et la prime payée au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à 159 579 € TTC.

« Responsabilité civile »

Cette police garantit le Groupe contre l'ensemble des conséquences des dommages corporels et matériels causés aux tiers pendant l'exploitation ou après la livraison des produits et l'achèvement des prestations.

Le montant des franchises réglées en 2009 s'est élevé à 2 256 €.

La prime payée au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à 40 003 € TTC.

Police « Tous risques informatiques »

Aucune franchise n'a été réglée au cours de l'exercice 2009.

Le montant global des primes versées en 2009 s'élève à 4 766 € TTC, se décomposant comme suit :

- prime relative à l'exercice 2009 : 7 816 € TTC;
- ristourne émise en 2009 pour régularisation de l'exercice 2008 : 3 050 € TTC.

Opération de titrisation et entités « ad hoc »

Le Groupe n'est pas engagé dans ce type d'opérations.

Risques pays

Les risques liés au caractère international des activités du Groupe GO Sport sont considérés comme non significatifs dans la mesure où le Groupe est seulement présent en Pologne de façon opérationnelle directe.

L'implantation en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, au Koweït, au Qatar et en Belgique se fait via la franchise ; le risque spécifique pays n'est donc pas supporté par le Groupe.

D'autre part, le Groupe est exposé aux risques internationaux par le sourcing de ses produits marque propre en Asie (principalement en Chine, en Thaïlande, en Indonésie, au Bangladesh et au Pakistan).

Dans chaque pays, des agents locaux ou un bureau dédié avec des salariés du Groupe permettent de garantir l'aspect éthique et social de nos fournisseurs et de sécuriser la qualité et la livraison des produits.

Le risque géopolitique et climatique existe pour le Bangladesh et le Pakistan mais est maîtrisé par un doublage du sourcing sur des zones moins risquées.

Autres risques particuliers

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessus.

LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Les activités de contrôle sont présentes partout dans la société, à tous niveaux et dans toutes les directions, qu'il s'agisse de contrôles orientés vers la prévention des risques ou la détection des anomalies, de contrôles manuels ou informatisés, ou encore de contrôles hiérarchiques.

Les procédures les plus significatives quant à leur impact sur le patrimoine ou les résultats de la société sont les suivantes :

- délégations de pouvoirs et de signatures individuelles dans lesquelles sont précisées la nature des délégations ainsi que les limitations de pouvoirs;
- procédures d'approbation d'engagement de frais à partir d'un certain niveau de dépenses, tant pour les collaborateurs du siège que pour les magasins;
- procédures de contrôle interne à destination des magasins et visant la justification complète du chiffre d'affaires, la sécurité des flux de marchandises et des stocks, la sécurité des biens et des personnes et la sécurité des fonds;
- memento social visant au respect des lois et règlements en matière de législation du travail.

La société en tant que société mère gère de façon centralisée la trésorerie et assure le suivi de l'endettement financier du Groupe et le contrôle financier de ses filiales.

Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et de gestion

La direction administrative et financière du Groupe est notamment responsable de l'établissement des comptes de la société. Elle s'appuie d'une part sur des responsables comptables par type de flux (flux de marchandises, flux financiers et flux de frais généraux) et d'autre part sur un service de comptabilité générale et consolidation des comptes. L'organisation des travaux et des structures comptables s'appuie sur le principe de séparation des fonctions et des tâches. Le directeur des comptabilités et consolidation vérifie la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Le service contrôle de gestion du siège, composé de huit personnes, est chargé d'effectuer le suivi des indicateurs clés de l'activité du Groupe, le suivi des plans d'actions, le contrôle budgétaire, la participation aux arrêtés comptables, ainsi que la liaison avec les commissaires aux comptes lors de leurs contrôles. Un reporting hebdomadaire et mensuel est réalisé à destination de la direction générale.

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés

La société applique les procédures des référentiels comptables en vigueur et contrôle notamment les procédures liées à son activité et à son patrimoine qui sont relatives :

- au suivi de la gestion des stocks et de la dépréciation;
- à la gestion des encaissements et au suivi du cash;
- au suivi et à l'évaluation des actifs incorporels et corporels;
- au suivi et à l'évaluation des provisions pour risques et charges;
- au suivi des engagements hors bilan.

Les principales étapes de consolidation des comptes sont les suivantes :

- élaboration d'un planning de clôture et de remontée des comptes et des informations par entité juridique jusqu'aux comptes consolidés du Groupe;
- élaboration d'une note détaillant les travaux et les documents à réaliser.

L'élaboration des comptes se fait dans le respect des règles comptables et fiscales; le cas échéant, les options comptables et fiscales sont validées par la direction financière, la direction générale et les commissaires aux comptes.

Les opérations de consolidation sont documentées afin de permettre la traçabilité des retraitements, des éliminations effectuées et des contrôles réalisés (notamment les comptes de résultats, les bilans, les tableaux des flux de trésorerie, les tableaux de variation des capitaux propres, les tableaux de « tax-proof » et les tableaux de rapprochements divers). Les comptes consolidés ainsi préparés sont revus successivement par le directeur des comptabilités et consolidation et le directeur financier pour leurs mises en forme finales.

Les comptes sociaux et consolidés sont réalisés à partir de progiciels comptables externes.

Les engagements hors bilan de la société concernent principalement les engagements locatifs, les contrats commerciaux d'échanges de marchandises contre des prestations de services ou de fournitures et les cautions de la société au profit de ses filiales, ces dernières étant examinées et autorisées lors des réunions du conseil d'administration. La société réalise un suivi spécifique et individualisé de chaque engagement hors bilan soumis aux commissaires aux comptes et présenté au comité d'audit lors des réunions sur la clôture des comptes semestriels et annuels. Les engagements hors bilan sont annexés aux comptes ou retraités en consolidation selon les normes applicables en France.

La communication financière

Préalablement à sa communication, l'information financière fait l'objet d'une validation tant interne qu'externe.

Les éléments de communication financière sont préparés par la direction financière et diffusés conformément aux procédures édictées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) :

- publication des chiffres d'affaires trimestriels, des comptes sociaux et consolidés avec les annexes et rapports du conseil d'administration à l'issue des clôtures semestrielles et annuelles des comptes du Groupe;
- deux présentations annuelles des résultats du Groupe lors de réunions sous l'égide de la Société française des analystes financiers (SFAF);
- communiqués de presse lors des clôtures des comptes semestriels et annuels et lors d'événements jugés significatifs et pouvant avoir un impact sur le cours du titre;
- site Internet : www.groupegosport.com.

Par ailleurs, la société publie systématiquement un document de référence déposé auprès de l'AMF selon la procédure de contrôle a posteriori applicable depuis 2002. L'élaboration de ce document de référence suit une procédure de contrôle interne à différents stades du processus de confection jusqu'à sa distribution physique et sa diffusion électronique sur le site Internet de la société.

Des missions de contrôles externes intermédiaires (inventaires de marchandises, audits de processus internes, entretiens avec les intervenants du contrôle interne, informations financières publiées) sont en outre réalisées par les commissaires aux comptes tout au long de l'exercice.

La conformité aux lois et règlements

La direction juridique communique régulièrement à la direction générale et à la direction administrative et financière l'état des principaux litiges concernant la société et ses filiales ainsi que les risques encourus.

LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité hiérarchique du directeur administratif et financier, est composé de cinq personnes. En lien avec la mise à jour de la cartographie des risques et du plan de gestion des risques, le comité de direction valide les missions confiées à l'audit interne.

Les missions d'audit s'étendent à l'ensemble des domaines d'activité de l'entreprise et de ses filiales.

Les principales activités de l'audit interne concernent :

- le recensement et l'évaluation des risques de contrôle interne conformément à la loi de sécurité financière;
- l'élaboration et la mise à jour permanente des manuels de procédures magasin visant à garantir un niveau minimal et suffisant de contrôle interne;
- l'évaluation du contrôle interne par des audits de magasin, de département, de filiale et/ou de processus;
- le suivi du contrôle interne par des analyses hebdomadaires et mensuelles des indicateurs clés de contrôle interne et la proposition de plan d'actions correctives;

- la sensibilisation et la formation des collaborateurs de la société aux problématiques liées à l'environnement de contrôle interne;
- l'alerte auprès de différentes fonctions du siège sur l'exposition à des risques de fraude de par la mise en place d'actions temporaires manuelles ou l'alerte sur des dysfonctionnements, dans les processus de gestion des stocks notamment.

Le service d'audit a un rôle actif dans le suivi des recommandations issues des rapports qu'il établit à destination du directeur général et du comité de direction et peut être sollicité également par les commissaires aux comptes lors de leurs interventions en cours d'année.

Le comité d'audit peut également saisir le service d'audit interne.

Tous les audits opérationnels donnent lieu à des plans d'actions spécifiques au niveau des magasins, des directions régionales et du Groupe.

Afin d'en assurer un suivi mensuel, l'audit interne transmet aux directions régionales des indicateurs clés couvrant les principales zones sensibles de son domaine d'activité. Ces analyses hebdomadaires et mensuelles permettent d'alerter sur les zones de risques et de mettre en place des plans d'actions correctives.

Par ailleurs, chaque audit opérationnel magasin fait l'objet d'une notation visant à évaluer le niveau de contrôle interne. Ce système de notation permet d'évaluer dans le temps les progrès des magasins.

Amélioration continue du dispositif de contrôle interne

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne de la société, le service d'audit prévoit de renforcer le lien établi en 2009 avec la filiale polonaise, de façon à garantir l'amélioration de l'environnement de contrôle des activités polonaises, initiée en 2009.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe GO Sport et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et,
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 10 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Ernst & Young Audit

Catherine Chassaing
Associée

Nicolas Sabran
Associé

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	31-12-2009	31-12-2008
ACTIF			
Actifs non courants		115 571	130 760
Immobilisations incorporelles	2	40 852	42 567
Immobilisations corporelles	3	53 765	53 781
Actifs financiers non courants	6	11 414	17 407
Autres actifs non courants		1 799	2 813
Impôts différés actifs	7	7 741	14 192
Actifs courants		203 352	230 239
Stocks et en-cours	8	153 374	173 060
Clients et autres débiteurs	9	33 811	41 270
Actif d'impôt exigible			
Actifs financiers courants	6	570	1 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	15 597	14 767
Actifs détenus en vue de la vente	11		
TOTAL DES ACTIFS		318 923	360 999

(en milliers d'euros)

	Notes	31-12-2009	31-12-2008
PASSIF			
Capitaux propres part du Groupe	12	82 358	82 436
Capital émis		15 110	15 110
Primes d'émission		54 895	53 837
Autres réserves		13 767	29 427
Bénéfice (perte) de l'exercice		-1 414	-15 938
Participations ne donnant pas le contrôle			2
Total des capitaux propres		82 358	82 438
Passifs non courants		4 867	7 795
Dettes financières à plus d'un an	14	643	815
Impôts différés passif	7	369	278
Provisions	13	3 855	6 702
Passifs courants		231 698	270 766
Dettes financières à moins d'un an	14	62 026	34 968
Fournisseurs et autres créditeurs	14	118 881	178 563
Provisions	13	2 419	1 901
Passif d'impôt exigible			
Autres passifs courants	14	48 372	55 334
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		318 923	360 999

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Notes	31-12-2009		31-12-2008	
			% CA		% CA
ACTIVITÉS POURSUIVIES					
Chiffre d'affaires	16	693 805	100,0	726 639	100,0
Autres produits de l'activité		1 133		329	
Produits des activités ordinaires	17	694 938		726 968	
Coût de revient des ventes	18	-417 859		-442 029	
Marge commerciale		277 079	39,9	284 939	39,2
Frais de personnel	19	-99 354	-14,3	-109 504	-15,1
Charges externes	20	-145 886	-21,0	-148 827	-20,5
Amortissements et provisions	5	-18 530	-2,7	-27 756	-3,8
Autres charges d'exploitation		-12 179	-1,8	-12 672	-1,7
Résultat opérationnel courant		1 130	0,2	-13 820	-1,9
Autres produits opérationnels	21	2 886	0,4	8 389	1,2
Autres charges opérationnelles	21	-1 148	-0,2	-3 489	-0,5
Résultat opérationnel		2 868	0,4	-8 920	-1,2
Coût de l'endettement financier net	22	-1 958	-0,3	-4 274	-0,6
Autres produits financiers	23	1 156	0,2	849	0,1
Autres charges financières	23	-1 603	-0,2	-2 205	-0,3
Résultat avant impôt		463	0,1	-14 550	-2,0
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	24	-444	-0,1	1 397	0,2
Résultat net des activités poursuivies		19	0,0	-13 153	-1,8
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>19</i>		<i>-13 153</i>	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>					
ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION					
Résultat net des activités en cours de cession	11	-1 433	-0,2	-2 785	-1,8
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>-1 433</i>		<i>-2 785</i>	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>					
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		-1 414	-0,2	-15 938	-0,4
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>-1 414</i>		<i>-15 938</i>	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>					
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Des activités poursuivies					
de base		0,00		-3,51	
dilué		0,00		-3,51	
Des activités en cours de cession					
de base		-0,38		-0,74	
dilué		-0,38		-0,74	
De l'ensemble consolidé					
de base	25	-0,38		-4,25	
dilué	25	-0,38		-4,25	

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	2009	2008
Résultat net de la période		-1 414	-15 938
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		128	- 507
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de change		204	872
Impôt sur les éléments du résultat global		- 70	- 300
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt	26	262	65
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	26	-1 152	-15 873
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>-1 152</i>	<i>-15 873</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>			

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	Capitaux attribuables aux actionnaires de la société mère						Total	Intérêts minori- taires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Instruments dérivés de couverture de change	Réserves et résultats consolidés			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	15 110	52 808	583	-1 001	- 534	31 167	98 133	4	98 137
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			-507		572		65	-2	63
Résultat de l'exercice						-15 938	-15 938		-15 938
Total des produits et charges de l'exercice			-507		572	-15 938	-15 873	-2	-15 875
Dividendes									
Variation du capital et des primes									
Actions propres				-813			-813		-813
Annulation des moins-values sur cessions d'actions propres						-40	-40		-40
Mouvements sur stock-options		1 029					1 029		1 029
Capitaux propres au 31 décembre 2008	15 110	53 837	76	-1 814	38	15 189	82 436	2	82 438
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			128		134		262		262
Résultat de l'exercice						-1 414	-1 414		-1 414
Total des produits et charges de l'exercice			128		134	-1 414	-1 152		-1 152
Dividendes									
Variation du capital et des primes									
Actions propres				638			638		638
Annulation des moins-values sur cessions d'actions propres						-624	-624		-624
Mouvements sur stock-options		1 058					1 058		1 058
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009	15 110	54 895	204	- 1 176	172	13 151	82 356	2	82 358

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 414	-15 938
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	18 200	32 692
Charges et produits liés aux stock-options	1 058	1 029
Charges et produits calculés, liés aux variations de juste valeur	10	82
Plus-values de cessions nettes d'impôt	65	-4 904
Capacité d'autofinancement (CAF)	17 918	12 962
Charges et produits d'impôt (y compris impôt différé)	444	-1 175
Coût de l'endettement financier net	1 958	4 274
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	20 321	16 062
(Augmentation) diminution des stocks nets	19 796	560
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	8 496	1 856
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation	-66 317	33 992
(Paiement) remboursement d'impôt sur le résultat	6 027	-4 646
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-11 677	47 823
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	-21 991	-37 772
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	9 462	14 794
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-12 528	-22 978
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentation (diminution) des capitaux propres	14	-854
Frais financiers	-1 958	-4 274
Émissions d'emprunts		3
Remboursements d'emprunts	-334	-3 403
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 279	-8 529
Incidence des variations des taux de change	95	-206
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-26 389	16 110
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-19 866	-35 977
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-46 256	-19 866

La trésorerie au 31 décembre est constituée de :

	2009	2008
Trésorerie active	15 597	14 767
Disponibilités	15 597	14 767
Trésorerie passive	-61 853	-34 633
Concours bancaires courants	-61 853	-34 633
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-46 256	-19 866

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR

Groupe GO Sport (ci-après dénommée avec ses filiales « le Groupe » ou « Groupe GO Sport ») est une société anonyme spécialisée dans la distribution d'articles de sport et de loisirs au capital de 15110092 € dont le siège social est à Sassenage (38360) - 17, avenue de la Falaise, France - immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 958 808 776.

Groupe GO Sport est cotée sur le marché Euronext Paris compartiment C.

En date du 11 février 2010, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Groupe GO Sport pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera réunie le 30 avril 2010.

Les états financiers consolidés comprennent la société Groupe GO Sport et ses filiales, l'ensemble étant désigné comme « le Groupe ».

PREMIÈRE PARTIE : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés de Groupe GO Sport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté de ces comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

B. BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ils sont préparés sur la base des coûts historiques à l'exception des instruments financiers dérivés.

Ils sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leur pays respectif. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Ces principes, exposés ci-dessous, ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Nouvelles normes IFRS appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009

IAS 1 - Présentation des états financiers - version révisée

Les principaux changements par rapport à la version précédente d'IAS 1 sont les suivants :

- l'état financier « Bilan » est désormais appelé « État de la situation financière » ;
- IAS 1 révisé requiert que :
 - tous les changements provenant de transactions avec les propriétaires en leur capacité de propriétaires soient présentés séparément des transactions avec les propriétaires de participations ne donnant pas le contrôle,
 - les produits et charges comptabilisés doivent être présentés dans un état unique (état du résultat global) ou dans deux états (un compte de résultat séparé et un état détaillant les autres éléments du résultat global),
 - le résultat global total doit être présenté dans les états financiers.

Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation n'a aucun impact sur les résultats par action.

IFRS 8 - Segments opérationnels

La norme IFRS 8 requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et remplace les dispositions de la norme IAS 14 « Information sectorielle », relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographiques).

L'information sectorielle reflète la vue du management et doit donc être obligatoirement établie sur la base du reporting interne.

Les impacts de cette norme, d'application rétrospective, sont présentés en note 16.

Autres nouvelles normes, révisions et interprétations applicables en 2009

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2009 :

- interprétation IFRIC 11, IFRS 2, Actions propres et transactions intragroupe ;
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients ;
- amendement IAS 23, Coûts d'emprunts ;
- amendement IAS 1/IAS 32, Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ;
- IFRIC 14/IAS 19, Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction ;
- amendement IFRS 7, Instruments financiers - Informations à fournir ;
- amendement IFRIC 9 & IAS 39, Dérivés incorporés ;

- IAS 27, Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée;
- amendements IFRS 2, Conditions d'acquisition des droits et annulations.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application ultérieure, endossés par l'Union européenne

- IFRIC 12, Accords de concession de services (applicable aux exercices ouverts à compter du 29 mars 2009);
- IFRIC 15, Contrats pour la construction de biens immobiliers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010);
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009);
- IAS 27 révisée, États financiers consolidés et individuels (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009);
- IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009);
- IFRIC 18, Transfert d'actifs en provenance de clients (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009);
- IFRIC 17, Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2009);
- Amendement IAS 39, Éléments éligibles à une opération de couverture (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009);
- Amendement IAS 32, Classement des émissions de droits (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010);
- Amendement IFRS 5 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces interprétations. Aucune d'elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les comptes du Groupe. Les impacts potentiels d'IAS 27 révisée et d'IFRS 3 révisée n'auront aucune incidence dans les comptes consolidés à leur date d'application mais porteront effet sur les acquisitions ultérieures du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne

Les normes, amendements et interprétations suivants, publiés par l'IASB, n'ont pas encore été endossés par l'Union européenne :

- IFRS 2, Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie;
- IFRIC 19, Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010);
- IFRS 9, Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013);
- IAS 24 révisée, Informations à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011);
- améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009).

Le processus de détermination par Groupe GO Sport des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Les options significatives de première application, prises lors de la transition aux IFRS en 2004 sont les suivantes :

- regroupements d'entreprises (IFRS 3) : le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004;
- juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS 16, 17, 38, 40) : l'option laissée au Groupe d'évaluer les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition ou à une date antérieure n'a pas été retenue comme coût présumé. Les actifs immobiliers sont maintenus au coût amorti;
- écarts actuariels liés aux engagements de retraite (IAS 19) : le Groupe a retenu l'option de comptabiliser tous les écarts actuariels sur engagements de retraite au 1^{er} janvier 2004;
- écart de conversion (IAS 21) : le Groupe a retenu l'option de retraiter les écarts de conversion des filiales étrangères pour une affectation en réserves au 1^{er} janvier 2004;
- application anticipée au 1^{er} janvier 2004 des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions, le Groupe a procédé à la valorisation des options octroyées après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition définitive des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2004.

Traitement comptable retenu par le Groupe sur le mode de comptabilisation de la contribution économique territoriale

La loi de finances pour 2010, votée en 2009, a entériné la suppression de la taxe professionnelle (TP) et son remplacement par la Contribution Économique Territoriale (CET) composée :

- d'une Cotisation foncière des entreprises (CFE) correspondant à la taxation de la part foncière; et
- d'une Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), taxe progressive dont le taux est fonction du chiffre d'affaires (pour atteindre un maximum de 1,5%).

L'ensemble de la CET est plafonné à 3% de la valeur ajoutée.

Cette réforme a soulevé de nombreuses questions sur l'application potentielle d'IAS 12 à la CVAE. Un communiqué du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la contribution économique territoriale pour les sociétés établissant leurs comptes consolidés selon les normes IFRS a été publié le 15 janvier 2010. Ses conclusions sont les suivantes : constatant que la CVAE est assise sur la valeur ajoutée et que le manque de précision d'IAS 12 et des délibérations de l'IFRIC ne permet pas de la qualifier, le CNC a considéré qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

En revanche, s'agissant de la CFE, le CNC constate qu'elle présente des caractéristiques similaires à celles de la TP tant en matière de bases que de plafonnement; et que la TP est généralement comptabilisée en charge opérationnelle. Le CNC ne s'attend pas à un changement de qualification de la CFE par rapport à celle de la TP sauf dans des cas très particuliers dûment justifiés entraînant un retraitement de l'antériorité.

L'étude du Groupe sur ce sujet est toujours en cours.

Incidence de l'application de la norme IFRS 5 sur la présentation des comptes

Conformément à la norme IFRS 5, le Groupe a classé en « Actifs détenus en vue de la vente » les actifs non courants correspondants aux magasins détenus en Belgique et non cédés à la clôture de l'exercice. Le Groupe a, par ailleurs, classé le résultat de ces magasins en « Résultat net des activités en cours de cession ».

Le reclassement des actifs a, conformément aux prescriptions de la norme, entraîné l'évaluation de ces actifs au plus bas entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente ainsi que l'arrêt des amortissements.

Le résultat de l'activité en cours de cession de la période comparative a également fait l'objet d'un reclassement en « Résultat net des activités en cours de cession ».

Les effets de ces retraitements sont présentés en note 11 du présent document.

C. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des jugements et des estimations, et faire des hypothèses qui peuvent affecter les états financiers. Les estimations comptables et hypothèses concourant à la préparation des états financiers ont été effectuées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

L'impact relatif aux changements d'estimation comptable est enregistré sur la période au cours de laquelle l'évolution est relevée et au cours des périodes ultérieures si celles-ci en sont également affectées.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet de jugements ou d'estimations sont les suivantes :

- La dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles :

Le Groupe apprécie à chaque clôture s'il existe un quelconque indice selon lequel ses actifs long terme auraient subi une perte de valeur.

L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur, au moins une fois par an et à toute autre occasion dès lors qu'existe un indice de dépréciation. Les autres actifs long terme font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des indices mettent en évidence la possibilité que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

La note (k) décrit les modalités suivies par le Groupe pour réaliser les tests de dépréciation.

Des détails complémentaires, intégrant notamment une analyse de sensibilité des hypothèses clés, sont communiqués en note 4.

- Les provisions :

Le Groupe apprécie à chaque clôture si les risques pesant sur le Groupe sont justiciables d'une provision telle que définie à la note (q).

Des détails complémentaires sont disponibles en note 13.

- Les engagements sociaux et assimilés :

Le coût des régimes à prestations définies, et autres avantages postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. De plus amples détails sont communiqués en notes (r) et 13.

- La valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés et aux dirigeants salariés ou non :

Le Groupe évalue le coût des transactions menées avec des membres du personnel et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir au modèle d'évaluation le plus approprié aux termes et modalités d'attribution. Cet exercice requiert également de retenir, à titre de facteurs d'évaluation du modèle, les hypothèses d'évaluation les plus appropriées en matière de durée de vie de l'option, de volatilité et de niveau de dividendes attendus. Les hypothèses et modèles retenus sont communiqués en notes (p) et 12.

- Les impôts différés :

Tel que rappelé dans la note (z), des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale. La valeur comptable des pertes fiscales reconnues et le montant des pertes fiscales non reconnues sont détaillés en note 7.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations ne présentent pas le risque d'entraîner des ajustements significatifs au cours de la période suivante.

D. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les filiales sont placées sous le contrôle de la société mère et sont donc consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif et jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels, qui sont actuellement exerçables ou convertibles, sont pris en considération.

Identification des entreprises rentrant dans le périmètre de consolidation :

Sociétés	Siège social	N° Siren	% de contrôle	% d'intérêt
Groupe GO Sport SA	38360 - Sassenage	958 808 776	Mère	Mère
Club Sport Diffusion SA	1050 - Bruxelles	425 520	100,00%	100,00%
Courir France SAS	38360 - Sassenage	428 559 967	100,00%	100,00%
Delort Sports SARL	38360 - Sassenage	344 720 115	100,00%	100,00%
GO Sport.com SAS	38360 - Sassenage	431 734 193	100,00%	100,00%
GO Sport France SAS	38360 - Sassenage	428 560 031	100,00%	100,00%
GO Sport International SAS	38360 - Sassenage	428 560 221	100,00%	100,00%
GO Sport Les Halles SNC	38360 - Sassenage	329 021 463	99,99%	99,99%
GO Sport Polska SP ZOO	02801 - Varsovie	RHB 54266	100,00%	100,00%
Grand Large Sport SAS	38360 - Sassenage	412 271 421	100,00%	100,00%
Les Buisnières SAS	38360 - Sassenage	067 500 397	100,00%	100,00%
Limpat Investments BV	1102 - Amsterdam	33 240 269	100,00%	100,00%
GO Sport Espagne SA	28010 - Madrid	851 560	100,00%	100,00%

Le périmètre de consolidation et les pourcentages d'intérêts restent inchangés par rapport au 31 décembre 2008.

Toutes les sociétés du périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les transactions intragroupe portent essentiellement :

- sur les achats de marchandises et sur les prestations logistiques effectuées par GO Sport International pour les sociétés opérationnelles ;
- sur les refacturations de charges et les prestations de Groupe GO Sport SA à ses filiales.

Elles sont éliminées lors de la préparation des états financiers consolidés.

E. CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

Comptabilisation des opérations en devises dans les sociétés consolidées

Les charges et produits en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les dettes et créances exprimées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture et leur compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice.

Les différences de conversion ainsi dégagées sont comptabilisées dans les capitaux propres, sous la rubrique « Écarts de conversion ».

F. ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de la prise de contrôle d'une société, un écart d'acquisition est calculé par différence entre le coût d'acquisition des titres de la société concernée et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et à chaque indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs » ci-après.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale.

G. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément par le Groupe sont comptabilisées au coût, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeur (voir « Dépréciation des actifs » ci-après).

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Elles comprennent principalement :

- les logiciels liés au déploiement des systèmes d'information :

ils sont amortis sur une période de trois à cinq ans en mode linéaire, selon la durée d'utilisation estimée ;

- les droits au bail :
ils correspondent au prix versé lors de la prise de nouveaux baux. Ils sont rattachés à des contrats dont la durée minimale peut être renouvelée par tacite reconduction et n'ont, de ce fait, pas une durée de vie définie. Ils ne sont donc pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur, effectués au moins une fois par an, qui peuvent amener la société à constater une dépréciation ;
- les marques acquises :
elles ne sont pas amorties, en raison de leur durée de vie indéfinie, mais peuvent également être dépréciées dans le cadre de tests annuels de perte de valeur. Les marques, notices, listes de clients générées en interne et autres éléments similaires en substance ne sont pas comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles.

H. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (voir « Dépréciation des actifs » ci-après).

Lors de la première application des normes IFRS, aucune réévaluation n'a été effectuée.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation attendue pour chaque catégorie de biens.

La date de début d'amortissement est la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Terrains	Non amortissables
Constructions	20 ans
Matériel, outillage	3 à 8 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans

Des tests de dépréciation sont effectués si des indices de perte de valeur apparaissent (voir note 4 ci-après).

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées dans le poste « Amortissements et provisions » du compte de résultat.

I. CONTRATS DE LOCATION

Contrats de location simple

Ces contrats ne font pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Contrats de location-financement

Le Groupe comptabilise à l'actif du bilan les biens acquis à travers des contrats de location-financement.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété et, par conséquent, si au moins un des indicateurs prévus par la norme IAS 17 est respecté et notamment :

- transfert de la propriété au terme de la durée du bail ;
- transfert de propriété hautement probable à la date de conclusion du contrat, eu égard aux conditions de levées d'option de rachat ;
- durée du bail couvrant l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- valeur actualisée des paiements minimaux proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail ;
- utilisation par le seul loueur en raison de la spécificité des actifs.

Les montants financés à l'origine sont inscrits en compte d'immobilisation en contrepartie d'un emprunt au passif.

Conformément à la norme IAS 17, c'est le montant le plus faible entre la juste valeur du bien et la somme des paiements actualisés qui est montré à l'actif du bilan.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant due.

Les biens en contrat de location-financement sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimée de manière similaire aux autres immobilisations de même nature, si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, ils sont dépréciés sur la base de la durée la plus courte entre leur durée d'utilisation et la durée du contrat.

J. PRIX DE REVIENT DES IMMOBILISATIONS

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

K. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

La norme IAS 36 définit la procédure qu'une entreprise doit appliquer afin de s'assurer que la valeur comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant recouvré par leur utilisation ou leur vente.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer individuellement la valeur recouvrable des actifs, ceux-ci sont regroupés en Unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles cette valeur est alors déterminée.

En dehors de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

L'UGT retenue pour effectuer les tests de perte de valeur est le magasin. La valeur comptable des actifs non courants d'un magasin est constituée de l'écart d'acquisition, du droit au bail et des immobilisations corporelles qui lui sont affectés. Pour les besoins du test de dépréciation, une quote-part de besoin en fonds de roulement lui est également affectée.

La dépréciation éventuelle d'une UGT résulte de la comparaison entre sa valeur comptable et sa valeur recouvrable. Cette dernière se définit comme étant la plus élevée entre :

- la juste valeur; et
- la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie actualisés, obtenus à partir de la méthode des Discounted Cash Flow (DCF), et attendus sur les actifs concernés.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise son plan à moyen terme (PMT) sur sept ans. Le repositionnement des enseignes GO Sport et Courir implique de mesurer les impacts de ces nouveaux plans stratégiques sur une durée plus longue que les cinq ans recommandés par la norme.

La valeur terminale est estimée sur la base du dernier flux en appliquant un taux de croissance long terme. Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés en utilisant un taux adapté aux actifs testés (et déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital).

La juste valeur est une estimation raisonnable du prix de vente net des coûts de cession.

Afin de suivre la valeur recouvrable des UGT et d'identifier les changements défavorables significatifs, des indicateurs sont suivis lors de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Ces indicateurs, calculés pour chaque magasin, sont la rentabilité de l'emplacement, l'évolution de son chiffre d'affaires appréciée sur plusieurs exercices et le calcul du ratio de la valeur nette comptable de ses immobilisations, ramenée à son chiffre d'affaires.

En complément de l'analyse systématique par UGT, une étude complémentaire individualisée des magasins concernés par une perte de valeur est effectuée et la dépréciation est, le cas échéant, ajustée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges, dans le poste « Amortissements et provisions » pour celles relevant de l'activité normale ou en « Autres charges opérationnelles » pour celles relevant d'événements non récurrents, en priorité sur l'écart d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes ne peut être reprise, en cas de changement d'estimation de la valeur recouvrable, que si la valeur comptable de l'actif augmentée de la reprise n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée dans le cas où aucune perte de valeur n'aurait été constatée.

Une perte de valeur constatée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Si le Groupe cède une partie d'une UGT, la quote-part correspondante de l'écart d'acquisition est également sortie de l'actif.

L. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat;
- les prêts et créances;
- les actifs disponibles à la vente.

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers non courants sont composés essentiellement des dépôts de garantie versés aux bailleurs.

Ils sont valorisés au coût historique.

Les actifs financiers courants sont essentiellement composés de créances qui sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. Compte tenu des échéances de paiement courtes, la juste valeur correspond en général à la valeur nominale de la créance. Ces créances sont ensuite évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur des montants non recouvrables.

Les créances dont les échéances sont supérieures aux délais habituellement pratiqués par l'entreprise sont actualisées. Ces créances sont classées au bilan en « Autres actifs non courants ».

Le montant comptabilisé en produits (chiffre d'affaires ou équivalent) correspond à la valeur actualisée. La différence entre cette valeur actualisée et le montant nominal de la contrepartie constitue un produit financier qui est constaté jusqu'à extinction de la créance.

Instruments dérivés

La politique du Groupe est de se couvrir contre le risque de change par des contrats de change à terme ainsi que des options d'achat.

Comme requis par la norme IAS 39, ces instruments financiers dérivés sont initialement reconnus dans le bilan en actifs et passifs financiers courants à leur juste valeur.

Les variations ultérieures de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat sauf pour ceux remplissant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces instruments est enregistrée en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, et sa reconnaissance dans le compte de résultat est différée jusqu'à la réalisation du sous-jacent.

Le cas échéant, la part inefficace est comptabilisée directement en résultat.

Le Groupe fait appel à des organismes spécialisés pour la détermination de la juste valeur de ces instruments dérivés.

L'évaluation de la juste valeur de cet instrument financier fait appel à des techniques de valorisation qui s'appuient sur des données de marché observables (niveau 2).

M. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût, estimé selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Les prix d'achat sont majorés d'un coefficient de frais d'approche et minorés du taux de ristourne de l'exercice. Les frais d'approche comprennent :

- les frais de logistique incluant les coûts de réception, de reconditionnement et d'approvisionnement des magasins ;
- les frais de centrale d'achat intégrant les coûts de fonctionnement de la centrale d'achat facturés par GO Sport International aux sociétés qui exploitent les magasins sous enseigne GO Sport, Courir et Moviesport.

La valeur de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les profits internes inclus dans les stocks des sociétés du Groupe sont éliminés et l'effet de l'impôt correspondant a été reconnu.

N. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue.

Ces éléments ne font l'objet d'aucune restriction.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La gestion de la trésorerie est assurée essentiellement par des lignes de crédits confirmés, utilisées en fonction des besoins du Groupe.

O. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Parallèlement, le Groupe estime si la présentation d'un résultat des activités abandonnées est nécessaire. Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les co-entreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

P. CAPITAUX PROPRES

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsqu'éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont éliminées lors de la consolidation par les capitaux propres. Lors de leur cession, la contrepartie est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

Païement en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'actions.

Ces plans sont comptabilisés comme des transactions réglées en instruments de capitaux propres. En conséquence, la juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution et est constatée en charges dans le compte de résultat par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en contrepartie d'une augmentation de la situation nette dans un compte spécifique.

Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et non exerçables au 1^{er} janvier 2004.

Q. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour le Groupe.

Une provision pour restructuration est reconnue lorsqu'une obligation implicite de restructurer existe et répond aux conditions suivantes :

- l'entreprise a un plan formalisé et détaillé de restructuration précisant au moins :
 - l'activité ou la partie d'activité concernée,
 - les principaux sites affectés,
 - la localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de la fin de leur contrat de travail,
 - les dépenses qui seront engagées,
 - la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ;
- l'entreprise a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée sur le fait qu'elle mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

R. ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ASSIMILÉS

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies autre que les indemnités de départ à la retraite légales en France.

Les régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies (c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations) sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision, figurant dans les comptes consolidés, est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales afférentes. Les taux de charges utilisés varient selon les sociétés en fonction des catégories de personnel.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramené à leur valeur actuelle.

La variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en résultat en application de la méthode du corridor.

Ainsi, la part des écarts qui excède 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture est reconnue dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

S. PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables, et sont postérieurement comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

T. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux ventes et prestations réalisées dans les magasins, ainsi qu'aux ventes de marchandises et redevances facturées à nos clients franchisés.

Les autres produits de l'activité concernent divers produits réalisés de manière accessoire.

U. MARGE COMMERCIALE

Le coût de revient des ventes intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks, les coûts logistiques et les frais de centrale d'achats.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée par le Groupe (frais de stockage, de manutention et de transport, engagés à la réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt).

Les variations de stocks s'entendent des variations positives ou négatives nettes des dépréciations.

V. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste concerne les charges d'impôts et taxes de l'exercice.

W. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

En pratique, il s'agit principalement des résultats provenant de sorties d'actifs, cessions et mises au rebut, effectuées au cours de l'exercice, après prise en compte des reprises de dépréciations pour perte de valeur associées aux actifs cédés.

X. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Ce poste est constitué de l'ensemble des résultats produit par les éléments constitutifs de l'endettement financier net de la période. L'endettement financier net est composé des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Y. AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Il s'agit des charges et produits de nature financière ne faisant pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont notamment compris dans cette rubrique les résultats de change et les résultats d'actualisation.

Z. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

Impôts exigibles

Depuis 2000, Groupe GO Sport SA a opté pour le régime fiscal de groupe.

Les modalités de répartition de l'impôt sont les suivantes :

- l'impôt pris en charge par chaque filiale est le même que celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas été intégrée fiscalement ;
- Groupe GO Sport SA prend en compte l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, sur les reports fiscaux déficitaires jugés récupérables et sur certains retraitements de consolidation.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés résultant d'un changement de taux sont inscrits en compte de résultat sauf s'ils se rapportent à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont, de fait, exclus de l'obligation de comptabilisation d'impôt différé.

AA. INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle est organisée par secteur opérationnel et adopte une approche fondée sur l'information dont dispose le directeur général (DG), le principal décideur opérationnel du Groupe, pour identifier et évaluer les résultats des secteurs opérationnels. L'information présentée en note 16 relative à 2008 a été retraitée pour se conformer à cette nouvelle norme. Les modifications faites par rapport à IAS 14 résident dans la présentation et le contenu des informations à fournir en annexe et n'a ainsi aucun impact sur les résultats par action.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le DG afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au DG comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable. Les éléments non affectés comprennent principalement les actifs centraux (principalement le siège social et la centrale d'achat), les dépenses du siège et les actifs et passifs d'impôt sur le résultat.

BB. RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, excluant les actions propres, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions (Treasury Stock Method) qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options de souscription d'actions), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

DEUXIÈME PARTIE : COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DES COMPTES

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En France, le Groupe a ouvert en propre cinq magasins à enseigne GO Sport et quatre magasins à enseigne Courir. Il a procédé à la fermeture de six magasins dont quatre GO Sport et deux Courir.

À l'international, quatorze magasins franchisés ont été ouverts dont huit GO Sport et six Courir et quatre magasins Courir ont été fermés.

En Pologne, le Groupe a ouvert trois magasins à enseigne GO Sport.

L'exercice a été marqué par la signature d'un protocole d'accord portant sur une coopération à l'achat entre le Groupe GO Sport et Sport 2000 France. Cet accord se caractérise notamment par la création d'une société commune basée en Suisse ayant pour mission d'assurer la conduite des négociations commerciales auprès des fournisseurs de marques internationales, communs aux deux enseignes. Cette société est sans activité au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, le litige qui opposait le Groupe à un bailleur suite au programme de cession des murs des magasins GO Sport initié en 2007 a été résolu par la signature d'un accord transactionnel, permettant de dégager un produit avant impôt de 2,9 M€, enregistré en « Autres produits opérationnels ».

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.1. Écarts d'acquisition

Mouvements de l'exercice 2008

(en milliers d'euros)	2007	Augmentations	Diminutions	2008
Écarts d'acquisition	2 442			2 442
Transfert d'écart d'acquisition au poste « Actifs détenus en vue de la vente »			298	-298
Dépréciation		-340		-340
Transfert de dépréciation au poste « Actifs détenus en vue de la vente »			-298	298
VALEUR NETTE	2 442	-340	0	2 102

Mouvements de l'exercice 2009

(en milliers d'euros)	2008	Augmentations	Diminutions	2009
Écarts d'acquisition	2 400			2 400
Transfert d'écart d'acquisition au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	-298			-298
Dépréciation ⁽²⁾	-298			-298
Transfert de dépréciation au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	298			298
VALEUR NETTE	2 102	0	0	2 102

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 11.

(2) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 4.

2.2. Autres immobilisations incorporelles

Mouvements de l'exercice 2008

(en milliers d'euros)	2007	Augmentations	Diminutions	2008
Concessions, brevets, licences	9 186	9 794	54	18 926
Droits au bail	32 365	1 131	1 135	32 361
Autres immobilisations incorporelles	5 368	1 445	5 842	971
Transfert d'immobilisations au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾			25	-25
Valeur brute	46 919	12 370	7 056	52 233
Amortissement des concessions et licences	-5 301	-2 708	-15	-7 994
Amortissement des autres immobilisations	-824	-61	-885	0
Transfert d'amortissements au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾			-25	25
Dépréciation des concessions et licences	-679			-679
Dépréciation des droits au bail ⁽³⁾	-1 987	-1 482	-349	-3 120
VALEUR NETTE	38 128	8 119	5 782	40 465

Mouvements de l'exercice 2009

(en milliers d'euros)	2008	Augmentations	Diminutions	2009
Concessions, brevets, licences ⁽²⁾	18 926	2 971	5	21 892
Droits au bail	31 192	133	213	31 112
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	2 140	407	1 845	702
Transfert d'immobilisations au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	-25			-25
Valeur brute	52 233	3 511	2 063	53 681
Amortissement des concessions et licences	-7 994	-3 457	-2	-11 449
Amortissement des autres immobilisations	0			0
Transfert d'amortissements au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	25			25
Dépréciation des concessions et licences	-679		-496	-1 833
Dépréciation des droits au bail ⁽³⁾	-3 120	-888	-684	-4 692
VALEUR NETTE	40 465	-834	881	38 750

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 11.

(2) Les variations de l'exercice comprennent des virements de poste à poste pour 1443 k€ liés à la mise en place du progiciel SAP.

(3) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 4.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Mouvements de l'exercice 2008

(en milliers d'euros)

	2007	Augmentations	Diminutions	2008
Terrains	235		17	218
Terrains en location-financement	152			152
Constructions	8 153		2 938	5 216
Constructions en location-financement	8 516		2 754	5 762
Installations techniques	68 563	4 482	8 835	64 210
Agencements, matériels et mobiliers	148 523	15 653	16 916	147 260
Transfert d'immobilisations au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	- 3 761		- 1 632	- 2 129
Valeur brute	230 381	20 135	29 828	220 689
Amortissement des constructions	- 4 795	- 278	- 1 120	- 3 953
Amortissement des constructions en location-financement	- 4 137	- 282	- 1 319	- 3 100
Amortissement des installations	- 51 248	- 6 481	- 8 336	- 49 393
Amortissement des agencements et mobiliers	- 102 817	- 13 480	- 14 579	- 101 718
Transfert d'amortissements au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	1 809		419	1 390
Dépréciation des installations	0			0
Dépréciation des agencements et mobiliers	- 5 288	- 8 337	- 2 752	- 10 873
Transfert de dépréciations au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	0		- 739	739
VALEUR NETTE	63 905	- 8 723	1 402	53 781

Mouvements de l'exercice 2009 :

(en milliers d'euros)

	2008	Augmentations	Diminutions	2009
Terrains	218			218
Terrains en location-financement	152			152
Constructions	5 216	92	92	5 216
Constructions en location-financement	5 762			5 762
Installations techniques	64 210	5 332	7 209	62 333
Agencements, matériels et mobiliers	147 260	13 371	6 155	154 476
Transfert d'immobilisations au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	- 2 129	- 10		- 2 139
Valeur brute	220 689	18 785	13 456	226 018
Amortissement des constructions	- 3 953	- 221	- 92	- 4 082
Amortissement des constructions en location-financement	- 3 100	- 257		- 3 357
Amortissement des installations	- 49 393	- 5 544	- 6 658	- 48 279
Amortissement des agencements et mobiliers	- 101 718	- 12 327	- 3 942	- 110 103
Transfert d'amortissements au poste « Actifs détenus en vue de la vente » ⁽¹⁾	1 390			1 390
Dépréciation des installations	0			0
Dépréciation des agencements et mobiliers ⁽²⁾	- 10 873	- 1 612	- 3 914	- 8 571
Transfert de dépréciations au poste « Actifs détenus en vue de la vente »	739	10		749
VALEUR NETTE	53 781	- 1 166	- 1 150	53 765

(1) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 11.

(2) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 4.

NOTE 4 : DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS

En application de sa règle comptable, Groupe GO Sport a examiné les indicateurs de perte de valeur tels que définis à la note (k) pour l'ensemble de ses magasins. Il en a résulté la vérification de la valeur recouvrable de certaines UGT magasins.

À cet effet, la valeur d'utilité des UGT a été évaluée en tenant compte des paramètres suivants :

- les flux de trésorerie ont été projetés à l'infini au bout d'une période de sept années sur la base des budgets approuvés par la direction (le taux de croissance retenu est de 1,75%);
- un taux d'actualisation avant impôt de 9% pour les magasins GO Sport et Courir a été appliqué à ces projections;
- les budgets approuvés par la direction traduisent une croissance globale du chiffre d'affaires en moyenne de 3,5% entre 2009 et 2016 pour les magasins à enseigne GO Sport et de 4% pour les magasins à enseigne Courir.

La juste valeur, quant à elle, a été estimée sur la base d'une évaluation des valeurs vénales des droits au bail (issue du service développement interne du Groupe et corroborée par les travaux d'un expert externe le cas échéant), auxquelles ont été ajoutées la valeur de marché des immobilisations corporelles estimée à 20% des valeurs nettes comptables pour les magasins à enseigne GO Sport et Courir pour les magasins ayant au moins deux années d'activité et 0% pour les magasins à enseigne Moviesport. Cette valeur est réévaluée à 80% pour les remodelings de l'année et les magasins étant dans leur première année d'activité. Ces ratios ont été estimés sur la base des cessions effectuées sur les précédents exercices. La valeur des magasins n'a pas varié de manière significative au cours de l'exercice 2009 malgré le contexte de crise. Le Groupe ne prévoit pas de baisse des valeurs de marché sur la base d'évolutions raisonnablement prévisibles à ce jour.

Les droits au bail ont été valorisés par la méthode indirecte dite de capitalisation de l'économie de loyer. Elle consiste à capitaliser la différence entre la valeur locative de marché et le loyer. Le coefficient de capitalisation dépend de la qualité de l'emplacement et varie de 0 à 10.

La valeur locative de marché étant le loyer maximum, hors charges et hors taxes, qui peut être obtenu pour un local libre de location. Cette valeur est pondérée selon les surfaces de vente afin de tenir compte de la configuration des magasins.

Sur ces bases, pour chaque UGT (magasin), la valeur recouvrable a été estimée comme la plus haute de ces deux valeurs. Les valeurs recouvrables des magasins testés ont été déterminées pour 78% sur la base des valeurs vénales et 22% sur la base des valeurs d'utilité.

Il en a résulté une perte nette de valeur constatée au 31 décembre 2009 de -11145 k€, contre -13295 k€ au 31 décembre 2008.

La reprise nette de dépréciation de l'exercice a été principalement comptabilisée en produit sur le poste « Amortissements et provisions » pour 2168 k€ et en charge sur le poste « Autres produits et charges opérationnels » pour 60 k€ (voir note 21 ci-après).

À la fin de l'exercice, la perte de valeur s'impute pour 3323 k€ sur les immobilisations incorporelles et pour 7822 k€ sur les immobilisations corporelles.

Elle s'impute pour 7615 k€ sur les magasins GO Sport et pour 3530 k€ sur les magasins Courir.

Cette perte de valeur concerne exclusivement des magasins situés en France.

La variation des hypothèses sous-jacentes à la détermination des valeurs recouvrables n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation.

Ainsi, une analyse de sensibilité effectuée montre qu'une variation de 1 point du taux d'actualisation n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels.

Il faudrait faire varier le taux d'actualisation de 3 points pour entraîner une dépréciation complémentaire de 1 M€ (soit 10% de la perte de valeur constatée au 31 décembre 2009).

NOTE 5 : AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements et provisions se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	21 804	21 557
Dotations aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	1 378	4 694
Reprise sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	-3 546	-1 279
Provisions sur litiges nettes des reprises	-1 116	2 309
Provisions sur actif circulant nettes des reprises	162	592
Dotations aux amortissements reclassées en coûts de centrale	-152	-117
TOTAL	18 530	27 756

(1) Dotations aux amortissements et provisions opérationnels courants.

Les dotations aux amortissements et provisions opérationnels courants liées aux immobilisations s'élèvent à 19636 k€ pour l'exercice 2009, contre 24972 k€ pour 2008.

NOTE 6 : ACTIFS FINANCIERS

Exercice 2008

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs
Valeurs mobilières de placement	6 202	6 202	6 022		180	
Prêts	134	134		134		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	11 071	11 071	11 071			
Dépréciation						
Actifs financiers non courants	17 407	17 407	17 093	134	180	0
Créances clients et comptes rattachés	7 710	7 710		7 710		
Dépréciations	-168	-168		-168		
Clients et comptes rattachés	7 542	7 542	0	7 542	0	0
Autres créances	15 797	15 797		15 797		
Dépréciations	-483	-483		-483		
Autres créances	15 314	15 314	0	15 314	0	0
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	1 142	1 142				1 142
Autres actifs financiers courants	1 142	1 142	0	0	0	1 142
Trésorerie	14 767	14 767				14 767
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14 767	14 767	0	0	0	14 767

Exercice 2009

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs
Valeurs mobilières de placement	196	196			196	
Prêts	136	136		136		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	11 082	11 082	11 082			
Dépréciation						
Actifs financiers non courants	11 414	11 414	11 082	136	196	0
Créances clients et comptes rattachés	7 260	7 260		7 260		
Dépréciations	-181	-181		-181		
Clients et comptes rattachés	7 079	7 079	0	7 079	0	0
Autres créances	11 377	11 377		11 377		
Dépréciations	-513	-513		-513		
Autres créances	10 864	10 864	0	10 864	0	0
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	570	570				570
Autres actifs financiers courants	570	570	0	0	0	570
Trésorerie	15 597	15 597				15 597
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	15 597	15 597	0	0	0	15 597

NOTE 7 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

7.1. Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Situation en début d'exercice	14 192	13 550
Produit (charge) de l'exercice ⁽¹⁾	-6 380	1 045
Variations de change, de périmètre et reclassements	-71	-400
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	7 741	14 192

(1) Les données de l'exercice 2008 comprennent les montants retraités de l'activité belge présentés en « Activité en cours de cession » dont le détail est présenté en note 11.

Au cours de l'exercice, le Groupe a bénéficié d'un remboursement de 6 028 k€ suite au report en arrière d'une partie de ses déficits.

Les impôts différés actifs sur pertes reportables ont été diminués pour un montant équivalent.

Les impôts différés actifs, dont l'origine est décrite ci-dessous, ont fait l'objet d'un examen en février 2010 sur la base du plan à moyen terme du groupe d'intégration fiscale en France. Sur cette base, le Groupe a considéré que la recouvrabilité de la position nette d'impôts différés actifs (IDA) de 7,7 M€ était assurée.

7.2. Impôts différés passifs

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Situation en début d'exercice	- 278	- 659
Produit (charge) de l'exercice	- 91	381
Variations de change, de périmètre et reclassements		
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	- 369	- 278

7.3. Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)

	Bilan		Compte de résultat	
	2009	2008	2009	2008
Actifs d'impôts différés				
Immobilisations				
Dépréciation des actifs	3 838	4 563	725	- 2 058
Stocks	588	266	- 322	- 20
Autres actifs	401		- 401	
Emprunts sur location-financement	59	175	116	828
Avantages au personnel	399	330	- 69	195
Provisions	344	562	218	169
Autres passifs	2 161	2 144	- 17	- 48
Reports fiscaux déficitaires	3 176	9 690	6 514	- 13
	10 966	17 730		
Passifs d'impôts différés				
Immobilisations en location-financement	- 591	- 651	- 60	- 556
Autres immobilisations	- 2 409	- 2 522	- 113	- 134
Amortissements dérogatoires	- 368	- 291	77	85
Autres passifs	- 226	- 352	- 126	129
	- 3 594	- 3 816		
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	6 516	13 914		
Impôts différés actifs au bilan	7 741	14 192		
Impôts différés passifs au bilan	- 369	- 278		
Solde net	7 372	13 914		
CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS ⁽¹⁾			6 542	- 1 423

(1) Les données de l'exercice 2008 comprennent les montants retraités de l'activité belge présentés en « Activités en cours de cession » dont le détail est présenté en note 11.

Au 31 décembre, le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires, activés dans les comptes, dont l'échéance se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)

	2009	2008
2009		262
2010	133	155
2011	268	158
Sans limite	2 775	9 115
TOTAL	3 176	9 690

Les reports fiscaux déficitaires qui sont activés concernent les filiales françaises et polonaises pour lesquelles un retour proche à une situation bénéficiaire est attendu. Ils s'imputent pour 2 775 k€ sur les filiales françaises et 401 k€ pour la filiale polonaise.

Les impôts différés actifs non reconnus s'appliquent aux éléments suivants :

(en milliers d'euros)

	Base d'impôts différés		Impôts différés non reconnus	
	2009	2008	2009	2008
Reports fiscaux déficitaires	23 016	19 649	7 878	6 736
TOTAL	23 016	19 649	7 878	6 736

Sur la base de son plan à moyen terme, le Groupe a estimé la part des déficits pouvant être utilisée dans un avenir proche. À l'issue de cet examen, le Groupe a estimé qu'il était plus prudent de limiter la reconnaissance des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux aux prévisions à trois ans de ce plan.

NOTE 8 : STOCKS

Les stocks sont constitués essentiellement de marchandises.

(en milliers d'euros)

	2009		2008	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ARTICLES DE SPORT	158 550	5 176	153 374	173 060

Les stocks ont été dépréciés à hauteur de 5176 k€ afin de tenir compte de leur valeur probable de réalisation, cette dépréciation s'élevait à 6161 k€ au 31 décembre 2008.

Elle s'élève respectivement à 3974 k€ pour l'enseigne GO Sport et 1202 k€ pour l'enseigne Courir.

NOTE 9 : CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Créances clients et comptes rattachés	7 260	7 710
Dépréciations des clients et comptes rattachés	-181	-168
Créances clients nettes	7 079	7 542
Avances et acomptes versés	36	1
Créances sociales et fiscales	7 471	10 473
Autres créances	11 377	15 797
Dépréciations des autres créances	-513	-483
Charges constatées d'avance	8 361	7 940
Sous-total autres débiteurs	26 732	33 728
TOTAL	33 811	41 270

Les créances clients et comptes rattachés concernent principalement des facturations aux clients franchisés, clients magasins ainsi que des participations publicitaires.

Les autres créances concernent essentiellement des prestataires de bons d'achats et des remises et ristournes à obtenir.

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives et de commissions sur frais d'emprunts comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci.

NOTE 10 : DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

10.1. Dépréciation des clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Situation au 1^{er} janvier	-168	-132
Dotations aux provisions	-98	-123
Reprises de provisions	85	87
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	-181	-168

10.2. Dépréciation des autres créances

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Situation au 1^{er} janvier	-483	-48
Dotations aux provisions	-63	-470
Reprises de provisions	33	35
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	-513	-483

NOTE 11 : ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET RÉSULTAT DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSIION

Dans le cadre d'une réorganisation des activités du Groupe GO Sport en Belgique au cours de l'année 2008, la direction du Groupe a cédé au Groupe C&A, cinq magasins de sa filiale belge Club Sport Diffusion.

En application de la norme IFRS 5, les actifs non courants correspondant aux deux magasins belges encore en exploitation ont été classés en « Actifs détenus en vue de la vente » comme au 31 décembre 2008.

Le Groupe confirme sa volonté de céder ses actifs au cours de l'année 2010.

Par ailleurs, les activités belges étant constitutives d'une zone géographique principale et distincte, leur contribution au compte de résultat est présentée en « Activités en cours de cession » et les données des périodes closes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 ont été ajustées en conséquence.

Les actifs détenus en vue de la vente se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Terrains		
Constructions		
Autres immobilisations incorporelles	323	323
Agencements, matériels et mobiliers	2 139	2 129
Valeur brute	2 462	2 452
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	-25	-25
Amortissement des constructions		
Amortissement des agencements et mobiliers	-1 390	-1 390
Dépréciation des autres immobilisations incorporelles	-298	-298
Dépréciation des agencements et mobiliers	-749	-739
VALEUR NETTE	0	0

Au 31 décembre 2009, les actifs détenus en vue de la vente correspondent aux actifs des deux magasins restants et du siège en Belgique.

Le compte de résultat de l'activité belge, présenté sur la ligne « Résultat net des activités en cours de cession » se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Chiffres d'affaires	2 210	15 281
Autres produits de l'activité	10	108
Produits des activités ordinaires	2 220	15 389
Coût de revient des ventes	-1 612	-11 934
Marge commerciale	608	3 455
Frais de personnel	-748	-2 841
Charges externes	-1 188	-5 243
Amortissements et provisions		-573
Autres charges d'exploitation	-39	-37
Résultat opérationnel courant	-1 367	-5 239
Autres charges et produits opérationnels	-10	2 924
Résultat opérationnel	-1 377	-2 315
Coût de l'endettement financier net	-56	-248
Autres produits financiers		
Autres charges financières		
Résultat avant impôt	-1 433	-2 563
Produit (charge) d'impôt sur le résultat		-222
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION	-1 433	-2 785

Dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels » est inscrite une dépréciation de 10 k€ estimée suite à l'examen de la valeur des actifs classés comme détenus en vue de la vente.

Les flux de trésorerie des activités belges se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-4 794	-898
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	240	4 811
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	57	-2 130
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	-4 497	1 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 879	3 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	382	4 879

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

12.1. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres totaux et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Groupe GO Sport a mis en œuvre en mai 2006 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI afin d'assurer l'animation du marché.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale, Groupe GO Sport est autorisé à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants, d'assurer l'animation du marché des titres de la société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

12.2. Capital et dividendes

Le capital est constitué par 3 777 523 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur unitaire de 4 €.

Toutes les actions sont de même catégorie. Il n'existe aucun droit, privilège ou restriction attribué à ces actions.

	Nombre d'actions	Capital (en euros)
Au 31 décembre 2007	3 777 523	15 110 092
Émission dans le cadre de plans d'options		
Au 31 décembre 2008	3 777 523	15 110 092
Émission dans le cadre de plans d'options		
AU 31 DÉCEMBRE 2009	3 777 523	15 110 092

La société possède 37 477 actions propres dont 1227 ont été acquises au cours de l'exercice. Ces actions, représentant 1174 k€, sont annulées dans les capitaux propres. Au cours de l'année 2009, la société n'a pas distribué de dividendes.

12.3. Autres réserves

Les autres réserves enregistrent :

- les bénéfices accumulés non distribués ;
- les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères ;
- l'impact négatif sur les capitaux propres provenant de la détention d'actions propres.

12.4. Paiement en actions

Au 31 décembre 2009, il existait 595 534 options de souscription non exercées et attribuées aux dirigeants ainsi qu'aux salariés du Groupe.

Le détail des différents plans attribués depuis le 7 novembre 2002 et en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	20-04-2005	24-03-2006	22-05-2007	05-12-2007	01-07-2008	14-05-2009	18-05-2009	03-12-2009
Date d'échéance	20-10-2010	24-09-2011	21-11-2012	04-06-2013	31-12-2013	13-11-2014	17-11-2014	02-06-2015
Nombre de bénéficiaires à l'origine	78	74	76	5	78	2	62	4
Nombre d'options accordées à l'origine	114 400	109 000	78 400	58 833	147 133	157 868	119 900	30 000
Nombre d'options auquel il a été renoncé	86 700	73 300	34 700		13 700		11 600	
Nombre d'options exercées								
Nombre d'options restant en fin de période	27 700	35 700	43 700	58 833	133 433	157 868	108 300	30 000
Prix d'exercice en euros	66,10	69,71	70,59	64,43	36,90	9,94	9,87	22,15
Valorisation des options :								
Juste valeur à l'attribution en euros	22,89	16,75	21,76	19,09	9,23	1,85	1,83	7,06
Modèle de valorisation utilisé	Trinomiel							
Volatilité	32,49%	22,66%	22,52%	20,88%	23,34%	32,07%	32,08%	37,35%
Dividende projeté	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Durée de vie de l'option	5 ans et 6 mois							
Taux d'intérêt	2,93%	3,47%	4,33%	4,33%	5,11%	2,77%	2,76%	2,80%

Ces options sont exerçables au terme de la troisième année suivant leur date d'attribution pour les plans antérieurs à 2007, au terme de trois ans et trois mois pour les plans attribués en 2008, et au terme de deux ans et six mois pour les plans attribués en 2009.

La période d'exercice est fixée contractuellement.

La date d'attribution correspond à la date du conseil ayant attribué le plan.

L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par la société s'élève respectivement à 1029 k€ et 1058 k€ pour 2008 et 2009.

Le montant total de la juste valeur des paiements en actions des plans en cours de validité s'élève à 5 093 k€ au 31 décembre 2009.

L'évolution du nombre d'options et de leur prix moyen d'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)

	2009		2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début de période	342 466	54,48	231 933	67,28
Options attribuées	307 768	11,10	147 133	36,90
Options auxquelles il a été renoncé	54 700	48,51	36 600	64,93
Options exercées				
Options expirées				
Options en circulation en fin de période	595 534	69,09	342 466	54,48
<i>Dont options exerçables</i>	<i>27 700</i>		<i>49 400</i>	

NOTE 13 : PROVISIONS

Mouvements de l'exercice 2008

(en milliers d'euros)

	2007	Augmentations	Diminutions		2008
			utilisées	non utilisées	
Litiges	4 919	4 469	680	1 542	7 166
Réorganisation	315	400	235		480
Indemnités de départ à la retraite et droit individuel à la formation	1 025	107		175	957
TOTAL	6 259	4 976	915	1 717	8 603
<i>Dont passif non courant</i>	<i>2 964</i>				<i>6 702</i>
<i>Dont passif courant</i>	<i>3 295</i>				<i>1 901</i>
Impact sur le résultat 2008, net de charges		4 976		1 528	3 448

Mouvements de l'exercice 2009

(en milliers d'euros)

	2008	Augmentations	Diminutions		2009
			utilisées	non utilisées	
Litiges ⁽¹⁾	7 166	1 815	2 028	2 492	4 461
Réorganisation ⁽²⁾	480	240		40	680
Indemnités de départ à la retraite et droit individuel à la formation	957	176			1 133
TOTAL	8 603	2 231	2 028	2 532	6 274
<i>Dont passif non courant⁽³⁾</i>	<i>6 702</i>				<i>3 855</i>
<i>Dont passif courant</i>	<i>1 901</i>				<i>2 419</i>
Impact sur le résultat 2009, net de charges		2 231		1 903	328

(1) Des litiges, apparus en 2003, 2006 et 2007, opposent GO Sport France et Courir France à des administrations. Bien que les sociétés contestent les positions retenues par ces administrations, les montants notifiés ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 1,6 M€. Les autres litiges sont liés à l'activité courante et concernent à la clôture de l'exercice 2009, des litiges salariaux pour 0,7 M€ et relatifs à l'activité pour 2,2 M€. Ils sont provisionnés en fonction de la nature des risques encourus et de l'expérience constatée par le passé.

Les reprises non utilisées correspondent essentiellement à des litiges pour lesquels le Groupe a connu une issue favorable.

(2) La provision est destinée à couvrir certains coûts liés à la réorganisation du parc magasins.

(3) Au 31 décembre 2009, aucune provision n'est actualisée.

Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 848 k€ au 31 décembre 2009.

Cette évaluation a été réalisée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 5,0% (5,50% en 2008);
- augmentation des salaires de 1% (hors inflation) (pourcentage identique en 2008);
- tables de mortalité (Insee 04-06) (table identique en 2008);
- taux de turnover estimés en fonction de l'âge des salariés et des catégories de personnel de 26,3% (27,4% en 2008);

- taux de charges sociales déterminés en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des salariés;
 - modalité de départ retenue pour 100% à l'initiative des salariés;
 - âge de la retraite calculé en fonction d'un âge moyen de début de carrière, soit 63 ans pour les cadres et 60 pour les employés et agents de maîtrise.
- Le taux d'actualisation a été déterminé en référence au taux de rendement des Corporate bonds AA 10 +.
La dotation de l'exercice a été comptabilisée en charges pour 91 k€ dans le poste « Frais de personnel ».
Cette charge se répartit de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Coût des services rendus	45	67
Coût de l'actualisation	46	40
(Gain) Perte actuarielle comptabilisée sur la période		
CHARGE (PRODUIT) DE L'EXERCICE	91	107

La société ne couvre pas l'engagement de retraite par des versements à un fonds. Il n'y a donc pas de taux de rendement des actifs correspondants. Il n'existe pas de retraite complémentaire pour les dirigeants.

Il n'y a pas eu, sur la période, d'écarts actuariels amortis selon la méthode du corridor.

Les engagements actuariels et les ajustements réalisés sur la valorisation des engagements au cours des cinq derniers exercices se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
(Gain) Perte actuarielle comptabilisées sur la période			18	1	15
Écart sur changement d'hypothèses	75	-30	-110	251	20

Droit individuel à la formation

	Nombre d'heures
Volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF	165 921
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande de DIF	147 005

Compte tenu des estimations d'utilisation de ces heures, une provision a été constatée au bilan à hauteur de 285 k€ au 31 décembre 2009 (200 k€ au 31 décembre 2008).

NOTE 14 : PASSIFS FINANCIERS

14.1. Ventilation par catégories d'instruments

Exercice 2008

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments	
			Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Passifs financiers non courants	815	815		815
Passifs financiers courants	34 968	34 968		34 968
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	178 563	178 563		178 563
Autres dettes	55 334	55 334		55 334
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	269 680	269 680		269 680

Exercice 2009

(en milliers d'euros)

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments	
			Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Passifs financiers non courants	643	643		643
Passifs financiers courants	62 026	62 026		62 026
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	118 881	118 881		118 881
Autres dettes	48 372	48 372		48 372
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	229 922	229 922		229 922

Le passif financier enregistré dans les comptes correspond à la juste valeur de la dette dans la mesure où les dettes financières sont rémunérées au taux variable.

14.2. Décomposition de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Emprunts		
Contrats de location-financement		173
Autres dettes financières non courantes	643	642
Passifs financiers non courants	643	815
Emprunts		
Contrats de location-financement	173	334
Concours bancaires et crédits confirmés	61 853	34 634
Passifs financiers courants	62 026	34 968
Total de la dette financière	62 669	35 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	15 597	14 767
DETTE FINANCIÈRE NETTE	47 072	21 016

(1) Ce poste est constitué d'excédents de trésorerie liés aux importantes recettes de fin d'année.

En date du 13 décembre 2007, le Groupe a souscrit auprès d'un syndicat de banque une ligne de crédit d'un montant maximum de 120 M€ pour une durée de cinq ans, à un taux basé sur l'Euribor majoré d'une marge variable selon le niveau d'un ratio financier. Ce ratio est le rapport de l'endettement net consolidé sur l'EBITDA. Les niveaux du ratio déterminant le taux de marge applicable sont compris entre 2,5 et 4.

Un avenant a été signé en date du 12 décembre 2009 afin de notamment réaménager les modalités d'utilisation de la ligne de crédit.

Cette ligne de crédit est utilisée à la clôture de l'exercice à hauteur de 55 M€.

Une commission de mise en place a été réglée à la signature de la transaction et est étalée sur la durée de vie de la ligne de crédit.

14.3. Détail des emprunts bancaires

(en milliers d'euros)

Devise	Taux	Taux d'intérêt nominal	Échéance initiale	2009		2008	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Emprunts bancaires							
Emprunts relatifs à des contrats de location financement							
EUR		TAM + marge	2010	174	173	531	507
TOTAL DES PASSIFS PORTANT INTÉRÊT				174	173	531	507

14.4. Risque de taux

(en milliers d'euros)

Échéance à moins de 1 an

Emprunts	
Contrats de location-financement	173
Concours bancaires et crédits confirmés	61 853
Autres dettes financières	
Total dettes	62 026
Disponibilités	15 597
Total actif	15 597
Position nette avant gestion	46 429
Hors bilan	
Position nette après gestion	46 429
Position nette à renouveler à moins d'un an	46 429
Variation de 1%	464
Durée restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1
Variation des frais financiers	464
Frais financiers nets 2009	1 958
Impact de l'évolution des taux d'un point sur les frais financiers	23,71%

Aucune opération de couverture de taux n'est en cours au 31 décembre 2009.

14.5. Fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 881	178 563
Avances et acomptes reçus sur commandes	909	1 688
Dettes fiscales et sociales	39 213	42 920
Passif d'impôt exigible	110	1
Dettes sur immobilisations	3 049	3 012
Autres dettes	3 307	7 109
Produits constatés d'avance	1 784	604
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	167 253	233 897
<i>Dont part à plus d'un an en valeur brute</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Les autres dettes incluent des instruments dérivés de couverture de change pour un montant de 346 k€, ce montant s'élevait à 1112 k€ au 31 décembre 2008.

NOTE 15 : GESTION DES RISQUES

Toutes les activités du Groupe impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché.

Les risques de marché recouvrent les risques de change et de taux d'intérêt.

15.1. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de crédits clients.

Le risque de crédit se concentre autour de trois types de clients répondant à des caractéristiques particulières :

- les contrats de franchises;
- les contrats envers les fournisseurs (participations publicitaires, ristournes);
- les clients magasins (clubs sportifs, associations...).

Ces clients font l'objet d'un suivi régulier par les services comptables et opérationnels concernés.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

Le détail de ces dépréciations se trouve en note 10 ci-dessus.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Non échues	3 932	5 179
Échues depuis 30 jours au plus	496	574
Échues depuis plus de 30 jours mais moins de 60 jours	333	588
Échues depuis plus de 60 jours	2 499	1 369
TOTAL	7 260	7 710

Sur la base de son expérience, le Groupe estime qu'aucune perte de valeur n'est à comptabiliser au titre des créances non échues.

Il est précisé qu'il n'existe aucun actif financier donné en garantie des passifs.

15.2. Risque de liquidité

La structure financière de la société préserve le Groupe d'un risque de liquidité, notamment par le montant des crédits confirmés accordés par les établissements bancaires.

Le Groupe détermine en fonction de son activité ses besoins en trésorerie sur une période d'au moins un an glissant. Grâce à ces prévisions, Groupe GO Sport s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer les dépenses opérationnelles.

Ainsi, le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmé provenant de la signature d'un crédit syndiqué au cours de l'exercice 2007 pour un montant initial de 120 M€ sur une durée de cinq ans.

Au 31 décembre 2009, la dette financière nette du Groupe s'élève à 471 M€. Cette ligne de crédit contient des clauses de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect de certains ratios financiers.

Les ratios financiers à respecter aux dates d'arrêtés dans le cadre du crédit syndiqué sont le rapport de l'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés et le rapport de l'endettement net consolidé sur l'EBITDA.

L'endettement net consolidé correspond aux dettes financières à plus d'un an et à moins d'un an ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (voir note 14 ci-dessus).

L'EBITDA est égal au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements opérationnels courants (voir note 5 ci-dessus). Il s'élève à 20,8 M€ au 31 décembre 2009.

À la date de clôture, cette ligne de crédit confirmé est soumise à l'engagement de respecter un ratio d'endettement net consolidé/EBITDA consolidé inférieur à 3,5 et un ratio d'endettement net consolidé sur les capitaux propres consolidés inférieur à 0,9.

Compte tenu de l'avenant signé, les ratios d'exigibilité au 31 décembre 2009 ont été suspendus à titre conservatoire, suspension liée à l'incertitude du marché de la distribution sur le mois de décembre. Néanmoins, ces ratios ont été respectés au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'envisage pas de difficultés quant au respect des clauses de défaut dans les douze prochains mois.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À - de 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Emprunts bancaires					
Emprunts relatifs à des contrats de location-financement	507	- 507	- 334	- 173	
Autres dettes financières	643	- 643			- 643
Concours bancaires et crédits confirmés	34 634	- 34 634	- 34 634		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	178 563	- 178 563	- 178 563		
Passifs financiers dérivés					
Contrats de change à terme, utilisés comme couverture :					
Sortie de trésorerie	1 112	- 23 880	- 23 880		
Entrée de trésorerie		22 768	22 768		
TOTAL	215 459	- 215 459	- 214 643	- 173	- 643

Au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À - de 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Emprunts bancaires					
Emprunts relatifs à des contrats de location-financement	173	- 173	- 173		
Autres dettes financières	643	- 643			- 643
Concours bancaires et crédits confirmés	61 853	- 61 853	- 61 853		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	118 881	- 118 881	- 118 881		
Passifs financiers dérivés					
Contrat de change à terme, utilisés comme couverture :					
Sortie de trésorerie	346	- 33 434	- 33 434		
Entrée de trésorerie		33 088	33 088		
TOTAL	181 896	- 181 896	- 181 253	0	- 643

15.3. Risque de marché

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les achats de marchandises importées qui sont libellés essentiellement en dollars américains (USD). Groupe GO Sport se couvre à 100% en fonction des dates prévisionnelles de paiement des achats importés. Pour mener sa politique de couverture, Groupe GO Sport utilise des contrats de change à terme ainsi que des options d'achat, dont les échéances sont inférieures à un an à la date de clôture. Les couvertures sont déclenchées en fonction des opportunités de marché, l'objectif étant de protéger le cours de référence. Toutes les opérations de couverture sont traitées par la trésorerie du Groupe avec des contreparties bancaires de première catégorie.

En conséquence le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

La comptabilité de couverture a conduit à constater une charge de 9 k€ dans les comptes au 31 décembre 2009 (voir note 23 ci-après).

Les variations de valeur intrinsèque de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en fonds propres, l'instrument étant qualifié d'efficace à 100%.

Les contrats de crédit contractés par Groupe GO Sport sont libellés en euros et ne comportent donc aucun risque de change.

Groupe GO Sport a établi, pour sa filiale GO Sport Polska, trois contrats de prêts libellés en zlotys. Le Groupe n'a pas de couverture de change sur ces contrats.

Analyse de la sensibilité de l'exposition au risque de change

Les cours de change retenus pour le zloty polonais s'établissent au 31 décembre 2009 à 1 euro pour 4,10 zlotys et au 31 décembre 2008 à 1 euro pour 4,15 zlotys.

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à cette devise aurait pour conséquence une baisse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à cette devise conduirait à des incidences de sens contraire.

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Zlotys polonais	- 439	- 385
TOTAL	- 439	- 385

Risque de taux

Le Groupe a décidé de ne pas couvrir le risque de taux sur sa dette à taux variable. Par conséquent, il n'y a aucun instrument dérivé susceptible d'être concerné par la comptabilité de couverture telle que définie dans la norme IAS 39.

Le risque de taux est estimé à la note 14.4.

Autres risques de marché

Le Groupe n'a pas de risque de contrepartie sur ses actifs financiers, et comme indiqué à la note 6, les actifs estimés à la juste valeur correspondent à des dérivés non significatifs.

NOTE 16 : SECTEURS OPÉRATIONNELS

Groupe GO Sport est organisé par entité juridique.

Chaque entité se caractérise par une activité et une fonction stratégique définies dont les résultats sont analysés par des reportings internes distincts. L'information donnée pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée aux dirigeants.

Ainsi, conformément à la norme IFRS 8 et après regroupement de certains secteurs non significatifs, le Groupe dispose de trois secteurs opérationnels :

- enseigne GO Sport en France : magasins spécialisés dans la vente d'articles de sport dit « multispécialiste » (pratique sportive, chaussures et textile);
- enseigne Courir en France : magasins spécialisés dans la vente de chaussures, textiles et accessoires;
- enseigne GO Sport en Pologne : magasins spécialisés dans la vente d'articles de sport (pratiques sportives, chaussures et textiles).

La performance de chaque secteur est notamment évaluée sur la base du résultat opérationnel courant dégagé par ces derniers. Ce résultat sectoriel est établi selon les mêmes règles comptables que les états financiers consolidés et est retraité des transactions intragroupe affectées aux secteurs au prorata de leur chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires sectoriel correspond aux ventes et prestations réalisées dans les magasins exploités en France et en Pologne.

Compte tenu du mode de distribution, le Groupe ne dépend d'aucun de ses clients.

En tant qu'acteur de la distribution spécialisée, le Groupe est soumis au risque de saisonnalité de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Le suivi quotidien des résultats par rapport aux budgets et aux historiques permet de s'assurer que les rendez-vous traditionnels de consommation (soldes, rentrées des classes et Noël) constituent une part significative du chiffre d'affaires annuel.

Exercice 2008

(en milliers d'euros)

	GO Sport France	Courir	GO Sport Polska	Total	Dont France
Chiffre d'affaires des clients externes	503 885	157 571	57 063	718 519	661 456
Chiffre d'affaires intersecteurs opérationnels	97	307		404	404
Chiffre d'affaires des secteurs opérationnels	503 982	157 878	57 063	718 923	661 860
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	- 11 918	- 4 936	2 512	- 14 343	- 16 855
Actifs sectoriels	213 680	71 487	16 564	301 731	285 167

Réconciliation avec les états financiers consolidés

	31-12-2008
Chiffre d'affaires des secteurs à présenter	718 923
Élimination intersecteurs	- 404
Autres revenus de clients externes	8 120
Total chiffre d'affaires du Groupe	726 639
Résultat d'exploitation des secteurs à présenter	- 14 343
Résultat d'exploitation non affecté	522
Résultat opérationnel courant	- 13 820
Actifs sectoriels des secteurs à présenter	301 731
Actifs sectoriels non affectés	59 268
ACTIFS SECTORIELS	360 999

Exercice 2009

(en milliers d'euros)	GO Sport France	Courir	GO Sport Polska	Total	Dont France
Chiffre d'affaires des clients externes	489 932	147 013	49 360	686 305	636 945
Chiffre d'affaires intersecteurs opérationnels	48			48	48
Chiffre d'affaires des secteurs opérationnels	489 980	147 013	49 360	686 353	636 993
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	3 313	- 7 966	2 601	- 2 052	- 4 653
Actifs sectoriels	195 482	66 820	18 455	280 757	262 302

Réconciliation avec les états financiers consolidés

	31-12-2009
Chiffre d'affaires des secteurs à présenter	686 353
Élimination intersecteurs	- 48
Autres revenus de clients externes	7 500
Total chiffre d'affaires du Groupe	693 805
Résultat d'exploitation des secteurs à présenter	- 2 052
Résultat d'exploitation non affecté	3 182
Résultat opérationnel courant	1 130
Actifs sectoriels des secteurs à présenter	280 757
Actifs sectoriels non affectés	38 166
ACTIFS SECTORIELS	318 923

NOTE 17 : PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les droits acquis par les détenteurs de cartes de fidélité sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires suivant leur taux probable de réalisation et pour le montant de l'avantage accordé. Le chiffre d'affaires différé au titre de l'exercice 2009 s'élève à 1711 k€, contre 2288 k€ au titre de l'exercice précédent.

NOTE 18 : PRIX DE REVIENT DES VENTES

(en milliers d'euros)	2009	2008
Achats	355 010	395 065
Variation des stocks	20 782	3 162
Variation des dépréciations des stocks	- 986	- 2 603
Coûts logistiques	31 744	35 547
Frais de centrale d'achats	11 309	10 858
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	417 859	442 029

Les données de la période close au 31 décembre 2009 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

Les frais de centrale d'achats et les coûts logistiques intègrent des frais de personnel à hauteur de 7 021 k€ et des charges externes pour 35 155 k€.

NOTE 19 : PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2009	2008
Salaires et traitements	76 529	83 589
Charges sociales	21 824	23 584
Participation des salariés	25	
Charges liées aux paiements en actions	1 058	1 029
Charges postérieures à l'emploi	91	108
Autres charges de personnel	- 173	1 194
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	99 354	109 504

Les données de la période close au 31 décembre 2009 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

Les effectifs de l'ensemble du Groupe présents au 31 décembre 2009, s'établissent à 4 759 personnes contre 5 029 personnes sur l'exercice précédent.

NOTE 20 : CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2009	2008
Frais de publicité	13 149	12 789
Locations immobilières	67 278	64 526
Charges locatives	21 063	20 522
Entretien, énergie et fournitures	10 848	11 034
Autres charges externes	33 548	39 956
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	145 886	148 827

Les données de la période close au 31 décembre 2009 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

Les honoraires versés sur l'exercice aux commissaires aux comptes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2009
Honoraires liés à la mission de commissariat aux comptes	410
Honoraires liés aux diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	80
TOTAL	490

NOTE 21 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat sur immobilisations cédées ou mises au rebut	-66	1 397
Indemnités reçues ⁽¹⁾	2 886	6 992
Dépréciation nette de reprises des actifs de certains magasins ⁽²⁾	-842	-2 603
Frais de démolition nets de reprises	-240	-886
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	1 738	4 900

(1) L'indemnité correspond au montant net reçu suite à un accord transactionnel (voir note 1 « Faits marquants de l'exercice »).

(2) Les dépréciations non récurrentes dans l'exploitation des magasins ont été classées en « Autres produits et charges opérationnels » pour un montant de 1112 k€..

Les données de la période close au 31 décembre 2009 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

NOTE 22 : COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

(en milliers d'euros)	2009	2008
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	42	164
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-1 993	-4 401
Charges financières sur location-financement	-7	-37
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	-1 958	-4 274

Les données de la période close au 31 décembre 2009 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

NOTE 23 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2009	2008
Gains de change	1 145	829
Variation positive de juste valeur des dérivés		
Autres produits	11	20
Sous-total des autres produits financiers	1 156	849
Pertes de change	-1 422	-2 009
Variation négative de juste valeur des dérivés	-10	-82
Autres charges	-171	-114
Sous-total des autres charges financières	-1 603	-2 205
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	-447	-1 356

Les données de la période close au 31 décembre 2009 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

Les pertes et gains de change sont principalement liés aux écarts de conversion constatés sur des créances vis-à-vis de la filiale GO Sport Polska.

NOTE 24 : CHARGE D'IMPÔT

24.1. Décomposition de l'impôt

(en milliers d'euros)	2009	2008
Impôts exigibles ⁽¹⁾	6 028	-248
Impôts différés ⁽²⁾	-6 472	1 645
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	-444	1 397

(1) Le produit de l'exercice concerne un remboursement d'impôt suite au report en arrière d'une partie des déficits du Groupe (voir note 7 ci-dessus).

(2) La charge d'impôts différés de l'exercice s'explique principalement par la diminution des impôts différés actifs sur pertes reportables (voir note 7 ci-dessus).

Les données de la période close au 31 décembre 2008 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

24.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net	-1 414	-15 938
(Charge) produit d'impôt	-444	1 397
Résultat avant impôt	-970	-17 335
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43%	34,43%
(Charge) produit d'impôt théorique	334	5 969
Charges non déductibles	-206	-210
Produits d'impôt sur exercices antérieurs	360	
Reports déficitaires des sociétés françaises, non reconnus sur exercices antérieurs	160	
Reports déficitaires des sociétés françaises, non activés	-573	-3 641
Reports déficitaires des sociétés étrangères, non activés	-590	-883
Variation de taux	71	162
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT RÉEL	-444	1 397

(1) Le taux d'impôt utilisé est celui en vigueur en France pour chaque exercice concerné.

Les données de la période close au 31 décembre 2008 ont été retraitées de l'activité belge présentée en « Résultat net des activités en cours de cession » dont le détail est donné en note 11.

NOTE 25 : RÉSULTAT NET PAR ACTION

	2009	2008
Résultat net, part du Groupe (en milliers d'euros)	-1 414	-15 938
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	3 738 276	3 750 948
Équivalents actions provenant des :		
Plans d'options de souscription et d'achat	468 932	270 497
Instruments non dilutifs (hors marché)	-301 667	-270 497
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	167 265	
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽¹⁾	-108 233	
Effet de dilution des plans d'options de souscription et d'achat	59 032	
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	3 797 308	3 750 948
Résultat net par action (en euros)	-0,38	-4,25
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)⁽²⁾	-0,38	-4,25

(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

(2) Dans le cas d'un résultat net par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en action ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

NOTE 26 : AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres éléments du résultat global recyclés en résultat se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Écart de change résultant des activités à l'étranger		
Gains ou perte réalisés durant l'exercice		
Ajustements de reclassement des gains constatés en résultat		
Partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de change	260	56
Gains ou perte réalisés durant l'exercice	204	872
Ajustements de reclassement des gains constatés en résultat	56	- 816
Impôt sur les éléments du résultat global	- 70	- 300
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔTS	190	- 244

NOTE 27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

27.1. Engagements liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Lignes de crédit confirmées non utilisées	65 000	98 000
Total des engagements reçus	65 000	98 000
Cautions et garanties données	2 011	2 153
Total des engagements donnés	2 011	2 153
Achats de devises ⁽¹⁾	33 434	23 880
Autres engagements réciproques	14 799	21 512
<i>Dont lettres de crédit</i>	<i>10 999</i>	<i>17 299</i>
<i>Dont engagements publicitaires</i>	<i>3 800</i>	<i>3 522</i>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	48 233	44 701

(1) Couverture en dollars américains pour achats futurs à l'importation : 48 500 000 USD au taux moyen de 1,4506 USD pour 1 €.

27.2. Échéancier des obligations contractuelles

(en milliers d'euros)

	Paiements dus par période			
	Total	À - de 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Dettes à long terme	643		643	
Obligations en matière de location-financement ⁽¹⁾	173	173		
Obligations contractuelles figurant au bilan	816	173	643	0
Contrats de location simple	298 989	66 016	166 583	66 390
TOTAL	299 805	66 189	167 226	66 390

(1) Loyers restant à payer en matière de location-financement.

Contrats de location-financement

Les deux contrats concernés au 31 décembre 2009 sont exclusivement des contrats de crédit-bail.

Ces contrats viennent à échéance au 30 juin 2010.

Contrats de location simple

Ces contrats concernent la quasi-totalité des locations immobilières du Groupe.

Les dispositions générales de ces contrats sont les suivantes :

- durée de location pour trois ans renouvelables;
- loyer indexé annuellement sur l'indice Insee du coût de la construction, ou;
- pour les magasins situés en centre commerciaux, loyer correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires.

Les locations immobilières à loyer fixe représentent 44 % de notre parc de magasins contre 56 % pour celles dont le loyer dépend du chiffre d'affaires.

Le Groupe est locataire de ses trois entrepôts (dont un en Pologne) et les engagements de loyers y afférant s'élèvent à 1000 k€ par an.

Les seules charges majeures significatives qui pèsent sur ces immobilisations (magasins et entrepôts) sont les loyers et charges locatives facturés par nos bailleurs.

NOTE 28 : COURS DES DEVISES

Les cours retenus pour l'exercice 2009 et exprimés en euro sont les suivants :

Devises	Cours au début de l'exercice	Cours moyen de l'exercice	Cours à la fin de l'exercice
Zloty polonais	0,240761	0,230955	0,243635

NOTE 29 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- les sociétés mères;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité;
- les filiales;
- les entreprises associées;
- les co-entreprises;
- les membres du conseil d'administration et membres du comité de direction.

29.1. Transactions avec la société mère

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Rallye, société mère de Groupe GO Sport SA.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. N° Siren : 054 500 574.

Date de clôture de l'exercice : 31-12-2009

Il n'y a pas eu de transactions entre le Groupe et la société Rallye au cours de l'exercice 2009.

29.2. Transactions avec d'autres parties liées

Le personnel dirigeant est constitué des membres du conseil d'administration et du comité de direction du Groupe.

Rémunérations du personnel dirigeant du Groupe

(en milliers d'euros)

	2009 ⁽¹⁾	2008
Avantages à court terme	2 215	1 655
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de contrat	253	
Paiements en actions	780	648
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL DIRIGEANT	3 248	2 303

(1) Changement de périmètre du comité de direction en 2009.

Options d'actions accordées aux dirigeants au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Options d'achat d'actions		
Options de souscription d'actions	236 368	89 833
TOTAL DES OPTIONS	236 368	89 833

NOTE 30 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe, il a été procédé à la dissolution de GO Sport International SAS par transfert universel de son patrimoine à Groupe GO Sport SA, son associé unique. Cette opération est effective le 4 janvier 2010.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe GO Sport SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « B. Bases de préparation des états financiers consolidés » de la première partie de l'annexe « Règles et méthodes comptables » et sur la note 16 de la deuxième partie de l'annexe « Commentaires sur le contenu des comptes », qui décrivent les nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice 2008. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêt de ses comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses, telles que présentées à la note « C. Jugements et estimations » de la première partie de l'annexe « Règles et méthodes comptables » concernant notamment la dépréciation des actifs non courants, l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux ainsi que l'évaluation des provisions. Le Groupe effectue également une évaluation de la dépréciation des stocks (note « M. Stocks »).

Pour l'ensemble de ces estimations, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 10 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Ernst & Young Audit

Catherine Chassaing
Associée

Nicolas Sabran
Associé

BILAN SOCIAL

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	Valeur brute	Amortissement et provisions	Montant net 31-12-2009	Montant net 31-12-2008
ACTIF					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, licences, marques		21 740	11 483	10 257	11 408
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels		71	71		
Autres immobilisations corporelles		1 391	1 383	8	23
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées		277 510	20 611	256 899	153 564
Autres immobilisations financières		1 400	485	915	836
Actif immobilisé	4/7	302 112	34 033	268 079	165 831
Créances clients et comptes rattachés		9 009		9 009	8 983
Autres créances		2 699	50	2 649	22 085
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		221		221	104
Actif circulant	5	11 929	50	11 879	31 172
Charges constatées d'avance	6	952		952	1 113
Compte de régularisation		321		321	367
TOTAL DE L'ACTIF		315 314	34 083	281 231	198 483

(en milliers d'euros)

	Notes	31-12-2009	31-12-2008
PASSIF			
Capital	7-1	15 110	15 110
Primes		49 802	49 802
Réserve légale		1 535	1 535
Réserves réglementées			
Report à nouveau		120 820	110 605
Résultat de l'exercice		20 231	10 215
Provisions réglementées		3	1
Capitaux propres	7-2	207 501	187 268
Provisions pour risques et charges	7-3	389	532
Emprunts auprès des établissements de crédit	8	80	1 449
Autres emprunts et dettes financières	8	67 505	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	3 806	4 152
Dettes fiscales et sociales	8	1 589	2 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8	15	176
Autres dettes et comptes de régularisation	8	346	2 770
TOTAL DU PASSIF		281 231	198 483

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	31-12-2009	31-12-2008
Chiffre d'affaires net hors taxes	12	26 728	27 781
Reprises sur amortissements et provisions		689	255
Autres produits		8 520	9 004
Total des produits d'exploitation		35 937	37 040
Consommations en provenance des tiers		-16 017	-16 655
Impôts, taxes et versements assimilés		-497	-426
Charges de personnel		-2 692	-3 494
Dotations aux amortissements et provisions		-3 205	-3 272
Autres charges		-101	-98
Total des charges d'exploitation		-22 512	-23 945
Résultat d'exploitation		13 425	13 095
Bénéfice attribué		295	325
Résultat financier	13	-1 210	-5 128
Résultat courant avant impôt		12 510	8 292
Résultat exceptionnel	16	194	-51
Participation des salariés aux résultats		-25	
Impôts sur les bénéfices	14	7 552	1 974
RÉSULTAT NET		20 231	10 215

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31-12-2009	31-12-2008
Résultat net de la période	20 231	10 215
Élimination des charges et produits sans incidence sur la Trésorerie		
Amortissements et provisions	4 210	9 484
Plus-values de cessions nettes d'impôt	403	
Marge brute d'autofinancement	24 844	19 698
(Augmentation) diminution des stocks nets		
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	1 594	831
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation	-3 316	-6 820
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	23 122	13 709
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	-107 818	-9 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	654	7 259
Incidence des fusions et apports		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-107 164	-1 741
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentation (diminution) des capitaux propres		
Émissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		
Variation de trésorerie	-84 042	11 968
Trésorerie d'ouverture		
Disponibilités	20 484	9 192
Concours bancaires courants	-1 449	-2 127
Trésorerie de clôture		
Disponibilités	2 577	20 484
Concours bancaires courants	-67 585	-1 449
Variation de trésorerie	-84 042	11 970
La trésorerie au 31 décembre est constituée de :		
Trésorerie active	2 577	20 483
Comptes courants d'associés actifs	2 356	20 379
Disponibilités	221	104
Trésorerie passive	-67 585	-1 449
Comptes courants d'associés passifs	-67 505	
Concours bancaires courants	-80	-1 449
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-65 008	19 034

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2009

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 apporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 281230551 € et au compte de résultat qui se solde par un bénéfice de 20230573 €.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative. Sauf mention particulière, les données chiffrées sont indiquées en milliers d'euros (k€).

PREMIÈRE PARTIE : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 1 : RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLIQUÉS

Les comptes de l'exercice 2009 ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions suivantes ont notamment été appliquées :

- principe de prudence;
- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

NOTE 2 : COMPARABILITÉ DES COMPTES ET CHANGEMENTS DE MÉTHODE

2.1. Faits marquants de l'exercice

L'exercice a été marqué par la signature d'un protocole d'accord portant sur une coopération à l'achat entre le Groupe GO Sport et Sport 2000 France. Cet accord se caractérise notamment par la création d'une société basée en Suisse ayant pour but la conduite des négociations commerciales auprès des fournisseurs de marques internationales communs aux deux enseignes.

Groupe GO Sport SA a procédé au cours de l'exercice à la recapitalisation de certaines de ses filiales : Courir France pour 38 M€, GO Sport France pour 65 M€ et CSD GO Sport Belgique pour 2,7 M€.

2.2. Changements de méthode comptable

Néant.

2.3. Comparabilité des comptes

Les états financiers de la société sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

2.4. Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe, il a été procédé à la dissolution de GO Sport International SAS, par transfert universel de son patrimoine à Groupe GO Sport SA, son associé unique. Cette opération est effective le 4 janvier 2010.

NOTE 3 : MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets et marques

Ce poste comprend les marques acquises et le coût des développements informatiques ou des licences de logiciels, et notamment ceux liés à la mise en place du progiciel SAP au sein du Groupe. La valeur brute correspond au prix d'acquisition majoré des frais accessoires.

3.1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond soit au prix d'acquisition, soit, pour les biens repris à la suite de fusions par voie d'absorption, à leur valeur brute dans les sociétés absorbées.

3.1.3. Amortissement et dépréciation des immobilisations

Les marques non utilisées, comprises dans les immobilisations incorporelles, sont intégralement provisionnées.

L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économique.

L'écart entre les amortissements linéaire et dégressif est considéré comme dérogatoire et fait l'objet d'une provision réglementée.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- logiciels : un à sept ans;
- constructions : vingt ans;
- matériel-outillage : trois à huit ans;
- mobilier-matériel de bureau : trois à dix ans;

- agencements-aménagements : cinq à dix ans.

3.1.4. Titres de participation, et créances rattachées

Les titres de participation comprennent les participations acquises et reçues par voie d'apport.

La quote-part de pertes des filiales est constatée par voie de provisions constituées d'abord sur les titres détenus, puis sur les avances en compte courant et les créances clients et, si besoin, par dotation d'une provision pour risques et charges.

Les dépréciations sont calculées en tenant compte de la quote-part d'actif net réévalué détenue par Groupe GO Sport dans ses filiales ainsi que des événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Les créances rattachées sont constituées de prêts accordés à GO Sport Polska.

3.1.5. Autres immobilisations financières

Ce poste comprend les dépôts de garantie des locaux du siège social ainsi que les titres acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre, ces titres représentent la valeur d'achat de 37 477 actions Groupe GO Sport et de 8 Sicav.

Pour les actions Groupe GO Sport acquises dans le cadre du contrat de liquidité, la valeur probable de réalisation retenue est le cours de Bourse moyen des vingt derniers jours de l'exercice.

3.1.6. Autres actifs circulants

Les autres actifs circulants sont inscrits pour leur valeur nominale sous déduction, le cas échéant, de provisions destinées à les ramener à leur valeur actuelle.

3.1.7. Comptes de régularisation

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement. Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portées en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

3.2. Passif

3.2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges incluent :

- les provisions pour litiges;
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite;
- les provisions pour risques fiscaux et sociaux.

Les risques fiscaux sont provisionnés dès leur notification s'ils ne sont pas contestés.

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 68 k€ au 31 décembre 2009. La dette actuarielle a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte des impacts de la loi Fillon et a été réalisée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation (5,00%);
- augmentation des salaires (1,00% hors inflation);
- tables de mortalité (Insee O4-06);
- taux de turnover : les taux de turnover ont été estimés en fonction de l'âge des salariés et des catégories de personnel.

3.2.2. Dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées au cours de clôture de l'exercice et les pertes de change latentes sont provisionnées. Le montant de la provision constituée au 31 décembre 2009 s'élève à 320 k€.

3.3. Compte de résultat

3.3.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont principalement constitués des facturations effectuées aux filiales dans le cadre des contrats de prestations de services mis en place avec elles.

Les droits d'entrée au titre des contrats de franchise sont enregistrés en produits d'exploitation nets des coûts à engager lors de l'ouverture du premier magasin. Ces coûts correspondent à l'assistance en matière commerciale, informatique et à la formation, et sont enregistrés en produits constatés d'avance jusqu'à l'ouverture du magasin.

3.3.2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes.

3.3.3. Impôt sur les bénéfices

La société a opté depuis 2000 pour le régime fiscal de groupe. Dans le cadre de ce régime, Groupe GO Sport SA intervient comme un organisme collecteur de l'impôt sur les sociétés auprès des filiales et devient seule redevable de cet impôt auprès du Trésor public.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- l'impôt pris en charge par chaque filiale est le même que celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas été intégrée fiscalement;
- Groupe GO Sport SA prend en compte l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés comme si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt et l'impôt dû à raison du résultat fiscal d'ensemble.

DEUXIÈME PARTIE : COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

NOTE 4 : ACTIF IMMOBILISÉ

4.1. Décomposition des immobilisations

(en milliers d'euros)	2009	2008
Immobilisations incorporelles		
Valeur brute	21 740	20 245
Amortissements/provisions	-11 483	-8 837
VALEUR NETTE	10 257	11 408
Immobilisations corporelles		
Valeur brute	1 463	1 818
Amortissements/provisions	-1 455	-1 795
VALEUR NETTE	8	23
Immobilisations financières		
Valeur brute	278 910	173 812
Amortissements/provisions	-21 096	-19 412
VALEUR NETTE	257 814	154 400
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES	268 079	165 831

4.2. Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2007	194 408	-21 070	173 338
Augmentations	8 797	-19 088	-10 291
Diminutions	-7 330	10 114	2 784
Au 31 décembre 2008	195 875	-30 044	165 831
Augmentations ⁽¹⁾	107 656	-5 549	102 107
Diminutions ⁽²⁾	-1 419	1 560	141
AU 31 DÉCEMBRE 2009	302 112	-34 033	268 079

(1) Les augmentations de l'exercice 2009 incluent principalement des compléments de participation au capital des filiales Courir France pour 38 M€, GO Sport France pour 65 M€ et CSD GO Sport Belgique pour 2,7 M€.

(2) Les diminutions de l'exercice 2009 incluent principalement des virements de poste à poste pour 1443 k€ liés à la mise en place du progiciel SAP.

NOTE 5 : ACTIF CIRCULANT

5.1. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant total	À - de 1 an	À + de 1 an
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	9 009	9 009	
Autres créances	2 649	2 649	
Charges constatées d'avance	952	478	474
TOTAL	12 610	12 136	474

5.2. Produits à recevoir rattachés aux créances

(en milliers d'euros)	2009	2008
Créances clients et comptes rattachés	767	309
Autres créances	203	1 581
TOTAL	970	1 890

5.3. Évaluation des éléments fongibles de l'actif circulant

Il n'existe pas de différence d'estimation significative entre l'évaluation au bilan et la valeur du marché des éléments fongibles de l'actif circulant.

NOTE 6 : COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	2009	2008
Charges constatées d'avance		
Commissions sur emprunts	710	950
Entretien, locations et divers	242	163
TOTAL	952	1 113

Les commissions sur frais d'emprunts sont étalées linéairement sur la durée du crédit syndiqué souscrit en 2007, soit cinq ans.

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

7.1. Composition du capital social

Le capital est constitué par 3 777 523 actions ordinaires d'une valeur nominale de 4 €. Toutes les actions sont de même catégorie.

Il n'y a pas eu de levées d'options de souscription d'actions au cours de l'année 2009.

Au 31 décembre 2009, il existait 595 534 options de souscription non exercées, attribuées par le conseil d'administration dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales du 22 mai 2003, du 23 mai 2006, du 20 mai 2008 et du 18 mai 2009.

Ces options pourront donner droit à la souscription de 595 534 actions.

7.2. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	2009	2008
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	187 268	177 053
Levées d'options		
Réduction de capital par annulation des actions propres détenues		
Variation des provisions réglementées		
Résultat de l'exercice	20 231	10 215
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	207 499	187 268

L'affectation des résultats de l'exercice 2008 a été effectuée conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009.

7.3. Provisions

Provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	679			679
Titres de participations et créances rattachées	12 856	15 410	-10 041	18 225
Autres immobilisations financières	75	1 112		1 187
Clients et autres créances	270	690	-254	706
2008	13 880	17 212	-10 295	20 797
Immobilisations incorporelles	679		-496	183
Titres de participations et créances rattachées ⁽¹⁾	18 225	2 385	-702	19 908
Autres immobilisations financières	1 187			1 187
Clients et autres créances ⁽²⁾	706	35	-690	51
2009	20 797	2 420	-1 888	21 329

(1) La dotation de la provision de l'exercice concerne principalement notre filiale CSD GO Sport Belgique, dont les titres ont été dépréciés pour 2 325 k€. La reprise de la provision concerne les actions propres détenues par la société.

À la clôture, Groupe GO Sport a examiné la valeur d'inventaire de ses titres de participation.

La valeur recouvrable a été déterminée pour les titres de Groupe GO Sport au 31 décembre 2009 via une approche multicritère reposant sur le plan à cinq ans du Groupe (2010-2014), approuvé par la direction, l'extrapolation des flux de trésorerie actualisés jusqu'en 2019, et l'estimation de la situation nette réévaluée de la valeur vénale des droits au bail des magasins ainsi que sur la base de transactions comparables. À l'issue de cet examen, Groupe GO Sport a maintenu la provision pour dépréciation des titres Courir à hauteur de 9 572 k€ au 31 décembre 2009.

Les filiales de Groupe GO Sport portant l'immobilier du siège ainsi que GO Sport France ne nécessitent la comptabilisation d'aucune dépréciation. S'agissant de GO Sport Polska, la valeur recouvrable a été estimée par un expert indépendant en 2008 et ressort à environ 12 M€. Compte tenu de cette valorisation et des bons résultats de l'exercice en devise locale, aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2009.

(2) La reprise concerne une provision sur créance client ainsi que sur compte courant de la filiale GO Sport Belgique.

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Fin d'exercice
			utilisées	non utilisées	
Litiges	48	75	-21		102
Indemnités de départ à la retraite	45	17			62
Autres provisions pour risques	1	367			368
2008	94	459	-21	0	532
Litiges	102		-75	-27	
Indemnités de départ à la retraite	62	6			68
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	368			-47	321
2009	532	6	-75	-74	389
Impact 2009, net de charges					
Sur le résultat d'exploitation		6			6
Sur le résultat financier					
Sur le résultat exceptionnel					

(1) La diminution concerne une reprise de provision pour risques de change.

NOTE 8 : DETTES

8.1. État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant total	À - de 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80	80		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 806	3 806		
Dettes fiscales et sociales	1 589	1 589		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	14		
Autres dettes	346	346		
TOTAL	5 835	5 835	0	0

Les dettes financières à moins d'un an incluent des découverts bancaires à hauteur de 72 k€.

8.2. Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Postes du bilan		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 156	1 309
Dettes fiscales et sociales	771	1 292
Autres dettes	288	2 696
TOTAL	2 223	5 301

NOTE 9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

9.1. Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Cautions sur engagements locatifs des filiales	2 011	2 153
Cautions sur emprunts souscrits par les filiales	55 000	22 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	57 011	24 153
Lignes de crédit confirmées non utilisées	65 000	98 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	65 000	98 000

9.2. Échéancier des obligations contractuelles

(en milliers d'euros)

	Montant total	À - de 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Contrats de location immobilière	1 240	613	627	
TOTAL	1 240	613	627	0

TROISIÈME PARTIE : COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 10 : RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant des rémunérations versées, au cours de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 1,9 M€. Le montant des engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit s'élève à 19 k€.

NOTE 11 : RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SALARIÉ

Il s'agit de l'effectif employé par la société au 31 décembre 2009.

	Effectif salarié
Cadres	20
Agents de maîtrise	1
TOTAL	21

NOTE 12 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué quasi-exclusivement de prestations de services fournies aux filiales du Groupe.

Le chiffre d'affaires à l'exportation est composé uniquement des redevances et droits d'entrée liés aux contrats de franchise pour 1956 k€.

NOTE 13 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Produits financiers des participations		
(Dotations) reprises sur provisions ⁽¹⁾	-1 637	-6 848
Autres charges financières nettes	427	1 719
RÉSULTAT FINANCIER	-1 210	-5 129

(1) Les dotations et reprises sur provisions financières sont constituées des provisions détaillées dans la note 7.3.

NOTE 14 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

14.1. Intégration fiscale

Groupe GO Sport SA est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale de huit sociétés :

Sociétés	Siège social	N° Siren
Groupe GO Sport SA	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	958 808 776
Courir France SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	428 559 967
Delort Sports SARL	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	344 720 115
GO Sport.com SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	431 734 193
GO Sport France SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	428 560 031
GO Sport International SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	428 560 221
Grand Large Sport SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	412 271 421
Les Buisnières SAS	17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage	067 500 397

Groupe GO Sport a enregistré un produit d'impôt sur les résultats de la tête de groupe pour 5187 k€, sur certaines filiales et sous-filiales pour 1524 k€, soit un total de 6 711 k€. La société a également perçu au cours de l'exercice un remboursement de carry back pour 6 028 k€.

Le montant des déficits constatés pour l'exercice 2009 s'élève à 20 051 k€ donnant un impôt restituable aux filiales de 6 904 k€.

Le solde des déficits restituables aux filiales cumulés au 31 décembre 2009 s'élève à 175 799 k€ donnant un impôt restituable de 60 533 k€.

14.2. Ventilation de l'impôt

(en milliers d'euros)

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	12 510	-5 121	7 389
Résultat exceptionnel	194	-66	128
Participation des salariés	-25		-25
Rappel d'impôt sur exercices antérieurs			
Remboursement reçu de carry back		6 028	6 028
Gains nets sur résultats des filiales intégrées		6 711	6 711
RÉSULTAT NET	12 679	7 552	20 231

NOTE 15 : ACCROISSEMENT OU ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

15.1. Fiscalité différée

(en milliers d'euros)

Source de fiscalité différée	Début de l'exercice		Fin de l'exercice	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Impôts différés à payer				
Amortissements dérogatoires	1		3	
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS À PAYER	1	0	3	0
Impôts payés d'avance				
Participation des salariés			25	9
Provisions pour risques et charges	430	148	389	134
Autres charges à payer	559	192	156	54
TOTAL IMPÔTS PAYÉS D'AVANCE	989	340	570	197

La fiscalité différée au 31 décembre 2009 tient compte de l'incidence de la contribution additionnelle d'IS de 3,3%.

15.2. Fiscalité latente

Voir la note 14.1.

NOTE 16 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

	2009
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Prix de vente des immobilisations cédées	2
Reprises de provisions pour risques et dépréciations	599
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	601
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeur nette des immobilisations cédées ou détruites	-405
Dotations aux provisions pour risques et dépréciations	-2
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-407
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	194

QUATRIÈME PARTIE : AUTRES INFORMATIONS

NOTE 17 : CONSOLIDATION

La société établit des comptes consolidés.

Les comptes de la société sont consolidés par la société Rallye, société mère de Groupe GO Sport SA.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Siren : 054 500 574.

Date de clôture de l'exercice : 31-12-2009.

NOTE 18 : ENTREPRISES LIÉES

Les opérations réalisées avec les entreprises liées sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Entreprises liées

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées (valeur nette)	253 001
--	---------

Prêts et autres immobilisations financières	3 919
---	-------

Créances

Clients et comptes rattachés	8 001
------------------------------	-------

Autres créances	2 403
-----------------	-------

Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés	3 006
-----------------------------------	-------

Autres dettes	67 693
---------------	--------

Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires	24 734
--------------------	--------

Reprises sur provisions	
-------------------------	--

Autres produits	9 112
-----------------	-------

Charges d'exploitation

Achats et charges externes	12 187
----------------------------	--------

Dotations aux provisions	35
--------------------------	----

Produits financiers

Intérêts et produits assimilés	1 755
--------------------------------	-------

Charges financières

Intérêts et charges assimilés	31
-------------------------------	----

Dotations aux provisions	2 325
--------------------------	-------

Produits exceptionnels

Reprises sur provisions	
-------------------------	--

NOTE 19 : INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Nombre d'heures

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF	1 034
---	-------

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande de DIF	910
--	-----

NOTE 20 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros
ou devises si précisé)

Sociétés	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)										
GO Sport les Halles SNC	750		99,9	762	762			1 887	320	295
Les Buisnières SAS	150	2 005	100,0	3 163	3 163			561	313	
Grand Large Sport SAS	14 400	10 535	100,0	14 429	14 429		97	716	2 794	
GO Sport International SAS	40	6 752	100,0	40	40			54 198	- 6 917	
GO Sport France SAS	36 000	24 511	100,0	140 267	140 267		32 000	496 912	- 9 117	
Courir France SAS	33 570	545	100,0	91 717	82 145		23 000	149 548	- 3 495	
CSD GO Sport Belgique	1 986		100,0	10 245	350			2 206	- 1 636	
Limpart Investments	1 946	8 027	100,0	10 603	9 913				- 60	
GO Sport.Com SAS	1 512	- 1 553	100,0	454					- 7	
Groupe GO Sport Suisse ⁽¹⁾	20 CHF ⁽²⁾		100,0	13	13					
B - PARTICIPATIONS (de 10 à 50 % du capital détenu par la société)										
GO Sport Polska SP ZOO	47 500 PLN ⁽³⁾	- 36 378 PLN	14,7	1 931	1 931	3 898	1 914	213 720 PLN	8 352 PLN	

(1) Société sans activité au cours de l'exercice 2009.

(2) CHF = Franc suisse.

Le cours de clôture retenu pour l'exercice 2009 et exprimé en euros est le suivant : 0,674036.

(3) PLN = Zloty polonais.

Les cours retenus pour l'exercice 2009 et exprimés en euros sont les suivants :

- cours à la fin de l'exercice : 0,243635;

- cours moyen de l'exercice : 0,230955.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe GO Sport, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice 2008. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.1.4 « Titres de participation et créances rattachées » de la première partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que la note 7.3 « Provisions », sous-titre « Provisions pour dépréciation des actifs », de l'annexe aux états financiers donne une information appropriée sur la dépréciation retenue par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Les commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 10 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Ernst & Young Audit

Catherine Chassaing
Associée

Nicolas Sabran
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec Monsieur François Neukirch, directeur général de votre société

Nature et objet

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 18 mai 2009 renouvelant le mandat de Monsieur François Neukirch, directeur général de votre société, a également renouvelé son autorisation concernant le versement au profit de ce dernier, en cas de révocation (sauf pour faute lourde ou grave), d'une indemnité de rupture.

Modalités

L'indemnité de rupture autorisée correspond à neuf mois de salaire forfaitaire brut, soit actuellement 262,5 k€, sous condition du respect des critères de performance retenant deux indicateurs qui seront cumulatifs, le résultat courant opérationnel et le ratio maximum de dette nette / EBITDA. Cette convention n'a pas trouvé lieu à s'exécuter au cours de l'exercice.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Avec Monsieur François Neukirch, directeur général de votre société

Nature et objet

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 13 juillet 2007, a autorisé une obligation de non-concurrence et de non-sollicitation qui s'appliquera, sauf renonciation de la part de votre société, durant une période de deux ans suivant la cessation de ses fonctions au sein du Groupe, et ce, dans tous les pays où sont implantées votre société et ses filiales. Cette convention a été renouvelée lors de la séance du conseil d'administration du 18 mai 2009.

Modalités

L'indemnité autorisée de non-concurrence et de non-sollicitation correspond à douze mois de salaire forfaitaire brut, soit actuellement 350 k€.

2.2. Avec les sociétés GO Sport France, Courir France, Grand Large Sport, Club Sport Diffusion et GO Sport Polska

Nature et objet

Cautions et garanties antérieurement données pour le compte de vos filiales au profit de différents établissements bancaires :

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Échéances
Immobanque	Grand Large Sport	1,9 M€ cautionnement	1 ^{er} septembre 1998	Mars 2010
CBC Banque	Club Sport diffusion	2,5 M€ cautionnement	22 mai 2003	31 décembre 2009
Natixis, Calyon, BCME, BECM, BNP Paribas, Banque Populaire des Alpes, Bred, Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes et HSBC (club deal) ⁽¹⁾	Courir France/GO Sport France	120 M€ garantie autonome à première demande	30 octobre 2007	12 décembre 2012
Banque de l'économie	GO Sport France	1,5 M€ cautionnement	5 décembre 2007	Renouvelable
Fortis	GO Sport Polska	20 MPLN cautionnement	5 décembre 2007	Renouvelable

(1) Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 décembre 2009, a autorisé, par voie d'avenant au contrat de garantie, le report de la réduction du montant maximum de la garantie attachée au club deal, au 30 septembre 2010.

Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4 % par an sur la base des montants utilisés. Votre société a facturé la somme globale de 517 975 € au cours de l'exercice 2009.

2.3. Avec la société GO Sport International

Nature et objet

Prise en location-gérance par la société GO Sport International :

- de la partie du fonds de commerce de votre société correspondant à l'activité d'approvisionnement, de marketing, de publicité, de communication et de développement du réseau des magasins « Courir » et « Moviesport » exploités par la société Courir France ;
- du fonds de commerce de votre société relatif à la centralisation des achats et aux relations avec les fournisseurs ainsi qu'à sa clientèle et ses savoir-faire en matière de services (informatique, approvisionnement, publicité, marketing, formation, recherche et développement commercial, gestion des ressources humaines, etc.).

Modalités

Votre société a perçu une somme de 1180 368 € au cours de l'exercice 2009 au titre de cette convention.

2.4. Avec la société GO Sport France

Nature et objet

Dans le cadre de la cession d'actifs immobiliers correspondant aux murs de magasins, votre société ou ses filiales ont conclu avec les acheteurs des murs, des baux commerciaux.

À ce titre, votre société s'est portée caution solidaire (sans bénéfice de discussion et de division) de sa filiale, la société GO Sport France, au profit des bailleurs, pour garantir le paiement de toutes sommes dues (loyers, charges, indemnités, etc.) par les preneurs au titre des contrats de baux, pour toute la durée de ceux-ci (à l'exclusion de tout renouvellement), pour un montant maximal de 434,27 k€ au titre de l'année 2007.

Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2009.

2.5. Avec les filiales détenues à plus de 90 %

Nature et objet

Votre conseil d'administration du 3 décembre 2009 a renouvelé, en vertu des dispositions de l'article R. 225-28 du Code de commerce, tout pouvoir au directeur général de donner la garantie de votre société pour ses filiales au profit des établissements bancaires et de l'administration du Trésor, en supplément des cautions particulières déjà consenties.

Modalités

Cette autorisation est donnée dans la limite de 6 M€ en une ou plusieurs fois, est valable pendant une année et concerne toutes les filiales du Groupe détenues à plus de 90 %. Dans le cadre de l'autorisation générale conférée par votre conseil d'administration lors de sa séance du 4 décembre 2008, votre société s'est portée caution de la société GO Sport Polska, pour une durée de un an à compter du 17 décembre 2008, au profit de la société Calyon Bank Polska pour un montant de 4,2 M€ et au profit de la Banque de l'Économie du Crédit Mutuel pour un montant de 1,5 M€. Votre société a perçu une somme de 16 407 € au cours de l'exercice 2009 au titre de cette convention.

Les commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 10 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Ernst & Young Audit

Catherine Chassaing
Associée

Nicolas Sabran
Associé

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(ART. 133, 135 ET 148 DU DÉCRET SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES)

(en euros)	31-12-2005	31-12-2006	31-12-2007	31-12-2008	31-12-2009
Situation financière en fin d'exercice ⁽¹⁾					
Capital social	14 850 104	15 169 152	15 110 092	15 110 092	15 110 092
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 712 526	3 792 288	3 777 523	3 777 523	3 777 523
Nombre maximal d'actions futures à créer par l'exercice d'options de souscription	240 667	201 605	231 933	342 466	595 534
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 586 904	28 225 800	26 859 464	27 781 369	26 727 561
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 907 894	18 652 919	17 188 441	18 160 402	16 259 055
Impôt sur les bénéfices	-1 309 438	-1 447 836	-1 563 862	-1 973 799	-7 552 051
Participation des salariés	220 073	235 531	130 485		24 843
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 375 761	17 535 691	16 798 095	10 215 102	20 230 573
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,66	5,24	4,93	5,33	6,30
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,22	4,62	4,45	2,70	5,36
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	22	23	16	16	18
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 605 654	2 429 764	2 118 011	2 437 983	1 935 857
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	686 303	982 809	930 309	1 056 305	756 565

(1) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation l'autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que la mise en harmonie de l'article 28.3 des statuts relatif aux actions à droit de vote double.

I - AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Afin de permettre à votre société de poursuivre sa politique d'association et de prise en compte du mérite des cadres et des dirigeants du Groupe, nous vous proposons de renouveler, pour une durée de trente-huit mois, l'autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel de la société Groupe GO Sport et de ses filiales ou des sociétés qui la contrôlent ainsi qu'à leurs dirigeants et mandataires sociaux pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

Le conseil d'administration sera autorisé, en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce, à consentir lesdites options de souscription d'actions au président du conseil d'administration, au directeur général, à un ou plusieurs directeurs généraux, sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L. 225-186-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'options de souscription pouvant être consenties ne pourrait donner le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur à 8% du nombre total des actions de la société au moment où ces options seraient consenties, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées, en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Concernant les options d'achat, le nombre total d'options pouvant être consenties ne pourrait être supérieur à 10% du nombre d'actions ordinaires au moment où les options seraient consenties, compte tenu des options d'achat précédemment conférées et non encore exercées.

Le prix de souscription des actions ne pourrait pas être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seraient consenties. Concernant les options d'achat, le prix de souscription ne pourrait pas non plus être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

Le délai pendant lequel les options devraient être exercées ne pourrait être supérieur à sept ans.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces autorisations.

II - MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 28.3 DES STATUTS RELATIF AUX ACTIONS À DROIT DE VOTE DOUBLE

Il est proposé de modifier le quatrième paragraphe de l'article 28.3 des statuts suite à la modification des dispositions de l'article L 225-124 du code de commerce relatives au transfert des droits de vote double en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible et désormais également en cas de fusion ou de scission d'une société actionnaire.

III - SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GO SPORT

Nous vous précisons que la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le conseil d'administration

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 20 230 573,09 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2009 et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 18 723 €.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de la société

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide, après avoir constaté que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, de prélever sur le bénéfice la somme de 258 843,01 euros et de la porter au poste « Provisions réglementées » au titre de la reconstitution des provisions réglementées de la société GO Sport International qui a été dissoute par voie de transmission universelle de son patrimoine à la société Groupe GO Sport. Le solde du résultat de l'exercice, soit la somme de 19 971 730,08 euros, est affecté au compte « Report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Approbation de l'engagement pris au bénéfice du directeur général dans le cadre de l'article L. 225-42.1 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve l'engagement pris au bénéfice du directeur général portant sur la détermination des critères de performance conditionnant le versement de l'indemnité susceptible d'être due à raison de la révocation du directeur général.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Basini. Ce mandat d'une durée de quatre (4) années expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite par le conseil d'administration du 29 octobre 2009, de Madame Françoise Montenay en qualité d'administrateur. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

HUITIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite par le conseil d'administration du 11 février 2010, de la société Matignon Sablons en qualité d'administrateur. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur la société Alpétrol, dont le siège social est à Paris (75008), 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Ce mandat sera d'une durée de quatre années et expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et aux mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne d'entreprise ou tout plan d'actionnariat;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce;
- d'assurer l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 100 €.

Le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la société à plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 377 752 actions représentant un montant maximal de 37,8 M€, étant précisé que, lorsque les actions de la société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessus correspondra au nombre des actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

L'assemblée générale décide que la société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiés par la société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2010 et, au plus tard, le 30 octobre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 221-3 et des articles 241-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société diffusera le descriptif du programme de rachat.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations; d'en arrêter les conditions et les modalités;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers;
- de passer tous ordres de Bourse, de conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ONZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, au bénéfice des membres du personnel de la société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital.

L'assemblée générale autorise en outre le conseil d'administration, en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce, à consentir lesdites options de souscription d'actions au président du conseil d'administration, au directeur général, à un ou plusieurs directeurs généraux, sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L. 225-186-1 du Code de commerce.

Le nombre total des actions auxquelles les options de souscription consenties et non encore levées donneront droit ne pourra être supérieur à 8% des actions composant le capital de la société au moment où elles sont attribuées. Pour ces attributions, il ne sera pas tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2003, 23 mai 2006, 20 mai 2008 et 18 mai 2009. Pour l'appréciation de la limite de 8% qui précède, il sera cependant tenu compte des attributions d'options d'achat d'actions émises dans le cadre de la résolution qui suit.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à trente-huit mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept ans, à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options, qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'options.

Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et aux mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10%.

Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option sera consentie et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations prévues par la loi, il sera procédé, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options.

La présente autorisation met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2009.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, et pour constater les augmentations successives du capital social et effectuer les modifications statutaires corrélatives.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, à consentir, au bénéfice des membres du personnel de la société et du personnel des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ainsi que de leurs mandataires sociaux, des options donnant droit à l'achat d'actions provenant d'un achat préalable par la société.

L'assemblée générale autorise en outre le conseil d'administration, en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce, à consentir lesdites options de souscription d'actions au président du conseil d'administration, au directeur général, à un ou plusieurs directeurs généraux, sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L. 225-186-1 du Code de commerce.

Le nombre total des actions auxquelles les options d'achat consenties et non encore levées donneront droit ne pourra être supérieur à 8% des actions composant le capital de la société au moment où elles sont attribuées. Pour ces attributions, il ne sera pas tenu compte des options déjà conférées en vertu des autorisations des assemblées générales extraordinaires des 27 décembre 2000, 22 mai 2003, 23 mai 2006, 20 mai 2008 et 18 mai 2009.

Pour l'appréciation de la limite de 8% qui précède, il sera cependant tenu compte des options de souscription d'actions émises dans le cadre de la précédente résolution.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à trente-huit mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration afin de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept ans, à compter du jour où elles sont consenties.

Le conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options, qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'options.

Il ne pourra être consenti d'options aux salariés et aux mandataires sociaux possédant individuellement une part du capital supérieure à 10%. Le prix d'achat sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur ni à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, ni à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société. Si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la société réalise l'une des opérations prévue par la loi, il sera procédé, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options.

La présente autorisation met fin à celle donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2009.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Modification de l'article 28-3 des statuts relatif aux « Bureau – Feuille de présence – Voix et droit de vote double – Vote par correspondance – Procès-verbaux »

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 28.3 des statuts comme suit :

« Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L 225-123 du Code de commerce. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté entre époux, ou de donation entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné au premier alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou d'une scission d'une société actionnaire. »

Le reste de l'article est sans changement.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE GROUPE GO SPORT

I – PRÉSENTATION DE GROUPE GO SPORT

Groupe GO Sport est né fin 2000 de la fusion des sociétés Courir et GO Sport, toutes deux filiales du groupe Rallye. Les deux enseignes, créées au début des années 1980, auxquelles est venue se rajouter l enseigne Moviesport en 1999, forment un groupe cohérent de 387 magasins à fin décembre 2009. Groupe GO Sport a généré en 2009 un chiffre d'affaires hors taxes, de 693,8 M€.

HISTORIQUE DU GROUPE

GO Sport

- 1976 :** Création par Genty-Cathiard de la Société Alpine de Sport avec l'ouverture de magasins à l'enseigne Team 5.
- 1983 :** Genty-Cathiard prend le contrôle de GO Sport (11 points de vente) et de Segmas (6 magasins à l'enseigne Team 5).
- 1984 :** Fusion de GO Sport, Société Alpine de Sport et Segmas, GO Sport devenant le nom de l'enseigne et de la société commune.
- 1986 :** Introduction en Bourse de GO Sport.
- 1987 :** Absorption de Sport Sud, Sparty et Fnac Sport, portant le nombre de magasins à 54.
- 1989 :** GO Sport prend le contrôle de SPAO, qui exploite des magasins de sport en périphérie des grandes villes, puis l'absorbe en 1994.
- 1999 :** Ouverture des 3 premiers magasins à l'enseigne en Pologne. À fin 1999, GO Sport compte 94 magasins en France, 10 en Belgique et 3 en Pologne.

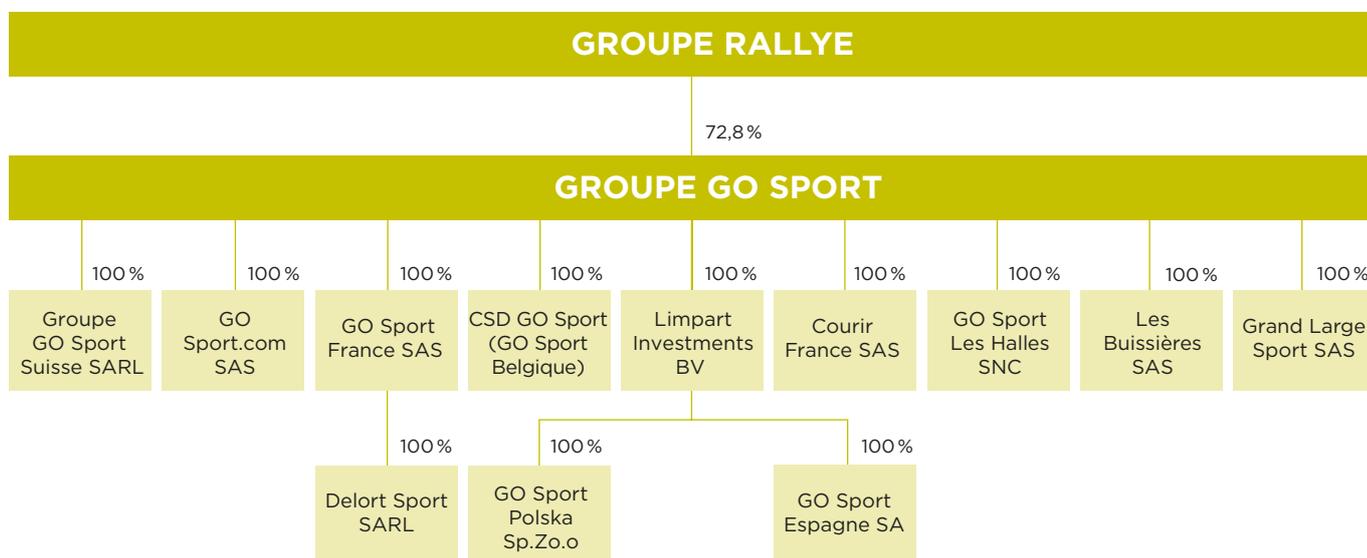
Courir

- 1980 :** Ouverture du premier magasin Courir dans le centre commercial Les Ulis 2.
- 1988 :** Rachat par Genty-Cathiard et développement du premier réseau français de magasins spécialisés dans la distribution de chaussures de sport sous l'enseigne Courir.
- 1995 :** Rachat des 8 magasins à enseigne Run Up et accélération du développement de la chaîne.
- 1999 :** Introduction en Bourse de Courir et lancement du nouveau concept Moviesport. À fin 1999, la société compte 133 magasins Courir et 3 Moviesport.

Groupe GO Sport

- 2000 :** Absorption de la société GO Sport par la société Courir, qui prend alors le nom de Groupe GO Sport et devient ainsi le deuxième groupe de distribution spécialisée sur le marché du sport en France. L'année est également marquée par la restructuration juridique du Groupe et l'ouverture de 38 nouveaux points de vente (10 GO Sport, 25 Courir et 3 Moviesport).
- 2001 et 2002 :** Évolution du positionnement commercial de l'enseigne GO Sport et mise en œuvre opérationnelle de la fusion marquent les deux exercices. Dans le même temps, le Groupe ouvre 45 nouveaux magasins (15 GO Sport, 26 Courir et 4 Moviesport).
- 2003 :** Accélération du développement à l'international avec l'ouverture de 12 magasins en Pologne, dont 11 repris à l'italien Giacomelli, qui permet à Groupe GO Sport de devenir leader de la distribution d'articles de sport dans ce pays. Le Groupe signe également ses 2 premiers contrats de franchise au Moyen-Orient et dans les départements d'Outre-mer. Au 31 décembre 2003, le Groupe compte 346 magasins (143 GO Sport, 193 Courir et 10 Moviesport).
- 2004 :** Poursuite du développement à l'international avec l'ouverture de deux nouveaux magasins en Pologne. Le Groupe a également ouvert ses 4 premiers magasins franchisés à enseigne Courir en Arabie saoudite. Au 31 décembre 2004, le Groupe compte 360 magasins (148 GO Sport, 201 Courir et 11 Moviesport).
- 2005 :** Élaboration d'un nouveau concept GO Sport déployé dans les 7 ouvertures et dans les 6 remodelings complets de la région parisienne. Création d'un nouveau concept Courir mis en place dans 11 magasins. Développement des franchises avec 7 nouveaux magasins ouverts dont 5 en Arabie saoudite, 1 en Guadeloupe et 1 à Dubaï. Au 31 décembre 2005, le Groupe compte 368 magasins (156 GO Sport, 203 Courir et 9 Moviesport).
- 2006 :** Déploiement de la nouvelle signalétique (le « kit GO ») dans la totalité des magasins GO Sport en France. Remodeling complet de 7 magasins à l'enseigne GO Sport, dont 1 en Pologne, et de 22 magasins à l'enseigne Courir. Le développement des franchises se poursuit avec l'ouverture de 10 nouveaux magasins, dont 8 en Arabie saoudite (Courir) et 2 aux Émirats arabes unis (GO Sport). Au 31 décembre 2006, le Groupe compte 374 magasins (160 GO Sport, 209 Courir et 5 Moviesport).
- 2007 :** Poursuite de la modernisation et de la rationalisation du parc de magasins : remodeling complet de 22 magasins à l'enseigne Courir et de 4 magasins à l'enseigne GO Sport, fermeture de 20 magasins à contribution négative en France. Développement de la franchise avec l'ouverture de 7 nouveaux magasins (2 Courir en Arabie saoudite et 5 GO Sport au Koweït, en Guadeloupe, à La Réunion, et en Arabie saoudite). Au 31 décembre 2007, le Groupe compte 368 magasins (168 GO Sport, 197 Courir et 3 Moviesport).

- 2008 :** Réorganisation des activités du Groupe en Belgique avec la cession de 5 magasins GO Sport, la fermeture de 3 magasins GO Sport et de 1 Courir et la transformation en magasins de déstockage des 2 GO Sport encore en activité. Poursuite de la modernisation et de la rationalisation du parc de magasins en France : remodeling de 12 magasins à l'enseigne Courir et de 6 magasins à l'enseigne GO Sport, fermeture de 14 magasins (6 GO Sport, 6 Courir et 2 Moviesport). Développement de la franchise avec l'ouverture de 12 nouveaux magasins (6 Courir en Arabie saoudite et au Qatar, 6 GO Sport en Arabie saoudite, au Qatar et à l'île Maurice). Au 31 décembre 2008, le Groupe compte 371 magasins (126 GO Sport, 181 Courir et 1 Moviesport en France, 21 GO Sport en Pologne, 2 GO Sport en Belgique et 40 magasins franchisés).
- 2009 :** Le Groupe poursuit l'exploitation de 2 magasins GO Sport en Belgique et a procédé à l'ouverture de 3 magasins GO Sport en Pologne. Le Groupe a ouvert 5 nouveaux magasins GO Sport et a procédé à la fermeture de 4 magasins GO Sport. 4 nouveaux magasins Courir ont ouvert en France et 2 magasins Courir ont fermé. Développement de la franchise avec l'ouverture de 8 magasins GO Sport, de 6 magasins Courir et la fermeture de 4 magasins Courir. Au 31 décembre 2009, le Groupe compte 387 magasins (127 GO Sport, 183 Courir et 1 Moviesport en France, 24 GO Sport en Pologne, 2 GO Sport en Belgique et 50 magasins franchisés). Le Groupe a conclu des contrats de franchise avec la Belgique, le Luxembourg, la Grèce, la Roumanie, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, la Guadeloupe, la Martinique, l'île de la Réunion, l'île Maurice, la Nouvelle Calédonie, l'Arabie saoudite, Dubaï, le Koweït, le Qatar et la Syrie.



- **Groupe GO Sport :** holding, propriétaire des actifs stratégiques : marques et savoir faire, assurant les fonctions de centrale d'achat, d'informatique, de logistique, de développement, de marketing et de formation au profit des unités commerciales.
- **Groupe GO Sport Suisse :** société qui assure les achats aux fournisseurs de marques internationales au profit des unités commerciales.
- **GO Sport Les Halles :** société propriétaire du fonds de commerce Paris Les Halles donné en location-gérance à la société GO Sport France SAS.
- **Les Buisnières :** société propriétaire du siège social de Sassenage.
- **Grand Large Sport :** société destinée à abriter des actifs immobiliers du Groupe.
- **Limpart Investments :** société destinée à détenir les participations des filiales à l'étranger.
- **GO Sport France :** société qui assure l'exploitation de 127 magasins à l'enseigne GO Sport en France.
- **GO Sport Belgique :** société qui assure l'exploitation de 2 magasins à l'enseigne GO Sport en Belgique.
- **GO Sport Polska :** société qui assure l'exploitation de 24 magasins à l'enseigne GO Sport en Pologne.
- **GO Sport Espagne :** société sans activité.
- **Courir France :** société qui assure l'exploitation de 183 magasins à l'enseigne Courir et de 1 magasin à l'enseigne Moviesport, en France.
- **Delort Sport :** société sans activité.
- **GO Sport.com :** cette société, dont l'activité de vente en ligne a cessé depuis décembre 2001, est détenue à 100% par Groupe GO Sport.

II – POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Groupe GO Sport s'est engagé depuis plusieurs années dans un programme d'assainissement de son parc de magasins qui l'a conduit à se séparer de magasins ne répondant plus aux critères de la société en termes de taille, de rentabilité ou de localisation géographique.

Le parc de magasins du Groupe a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

	GO Sport France	GO Sport Pologne	GO Sport Belgique	Courir	Moviesport	Franchises	Total
Ouvertures en 2008	6	0	0	8	0	12	26
Fermetures en 2008	- 6	0	- 9	- 6	- 2	0	- 23
Au 31 décembre 2008	126	21	2	181	1	40	371
Ouvertures en 2009	5	3	0	4	0	14	26
Fermetures en 2009	- 4	0	0	- 2	0	- 4	- 10
AU 31 DÉCEMBRE 2009	127	24	2	183	1	50	387

La surface moyenne des magasins à enseigne GO Sport est de 1585 m² en 2009.

La surface moyenne des magasins à enseigne Courir est de 120 m² en 2009.

Les investissements financés essentiellement par autofinancement ont évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Investissements nets Groupe GO Sport consolidés

(en millions d'euros)

	2009	2008	2007
Incorporels et corporels	18,5	17,7	- 11,1
Financiers	- 6,0	5,3	0,3
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	12,5	23,0	- 10,8

III – CONTRATS IMPORTANTS

Au cours de l'exercice 2009 et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, hors accord portant sur une coopération commerciale à l'achat avec Sport 2000 décrit en page 26, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

IV – ÉVOLUTION RÉCENTE

Dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe, il a été procédé à la dissolution de GO Sport International SAS par transmission universelle de son patrimoine à Groupe GO Sport SA, son associé unique. Cette opération a été effective le 4 janvier 2010.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GROUPE GO SPORT

DÉNOMINATION SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : Groupe GO Sport.

Siège social : 17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage.

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration, de droit français, régie par le livre II du Code de commerce.

DATE DE LA CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Date de constitution : 18 décembre 1936.

Date d'expiration : 31 décembre 2056.

Durée : cinquante ans à compter du 23 mai 2006, date de sa deuxième prorogation.

OBJET SOCIAL – ARTICLE 3 DES STATUTS

La société a pour objet en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers :

- l'achat et la vente d'articles de sport et de loisirs, de vêtements et de tous articles pour l'habillement de la personne, de tous équipements, matériels et accessoires sportifs ou de loisirs de toute nature;
- la prestation de tous services en relation directe ou indirecte avec son activité;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France ou à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations financières et tous intérêts dans toutes sociétés et affaires françaises ou étrangères quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tout pays directement ou indirectement pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés, et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 958 808 776.

CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société.

Les conventions faisant l'objet de la procédure prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

EXERCICE SOCIAL – ARTICLE 32 DES STATUTS

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration (extrait de l'article 14 des statuts)

La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins et de 18 au plus.

Actions d'administrateur (extrait de l'article 15 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (extrait de l'article 16 des statuts)

16.1 – Sauf l'effet des dispositions des paragraphes 16.2 et 16.3 (avant-dernier alinéa) du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs à terme de mandat sont rééligibles.

16.2 – Tout administrateur, personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.

16.3 – Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un de ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le conseil n'est pas ratifiée par l'assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le conseil pendant la gestion provisoire n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou les commissaires aux comptes ou un mandataire désigné, à la requête de tout intéressé, par le président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps du mandat de son prédécesseur restant à courir.

La nomination d'un nouveau membre du conseil en adjonction aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'assemblée générale.

Organisation, réunions et délibérations du conseil d'administration

Président – Bureau du conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres personnes physiques.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du conseil d'administration de lui retirer ses fonctions de président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le président est rééligible.

Le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires.

Le conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux réunions du conseil d'administration; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant et la répartition sont fixés par le conseil d'administration dans le cadre des jetons de présence alloués par l'assemblée générale.

Délibération du conseil (extrait de l'article 18 des statuts)

18.1 – Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par le président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Par ailleurs, et à tout moment, la moitié des administrateurs en exercice peut valablement procéder, sur un ordre du jour déterminé, à la convocation du conseil d'administration.

18.2 – Pour la validité des délibérations du conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Pouvoirs du conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

19.1 – Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

19.2 – Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat du président, le conseil d'administration doit fixer le mode d'exercice de la direction générale de la société, qui est assurée soit par le président, soit par une autre personne physique nommée à cet effet.

Cependant, le conseil d'administration peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la direction générale; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

19.3 – Le conseil peut nommer des comités dont il fixe la composition et les attributions. Les membres de ces comités sont chargés d'étudier les questions que le président ou le conseil soumet pour avis à leur examen.

19.4 – Le conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, étant précisé qu'il est interdit à la société de consentir des prêts, découverts, cautions ou avals au profit des personnes visées à l'article L. 225-43 du Code de commerce ou aux fins prévues à l'article L. 225-219 du Code de commerce.

19.5 – Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limités à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférés à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la direction de la société (voir partie « Gouvernement d'entreprise »).

Mode d'exercice de la direction générale

Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général (extrait de l'article 21 des statuts)

21.1 – Directeur général

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le président assume la direction générale de la société, les dispositions du présent article lui sont applicables; il porte alors le titre de président-directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

La durée des fonctions du directeur général est librement fixée par le conseil d'administration et ne peut excéder la durée du mandat d'administrateur telle que fixée à l'article 16 ci-dessus.

Le directeur général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Directeurs généraux délégués

21.2 – Directeur général délégué

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Le président s'il assume les fonctions de directeur général, le directeur général ou chacun des directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part, le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du conseil d'administration et des comités qu'il a institués en son sein, d'autre part, les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie « Gouvernement d'entreprise » pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du conseil d'administration).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES – ARTICLE 33 DES STATUTS

33.1 – Le compte de résultat fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est pas atteinte;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire ou diminué du report déficitaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être en totalité ou en partie réparti entre les actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

33.2 – Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées sur sa décision pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

33.3 – L'assemblée générale extraordinaire peut, dans les conditions légales, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au premier dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Modes de convocation – Article 27 des statuts

27.1 – Sauf exceptions prévues par la loi, l'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Trente-cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) un avis contenant les mentions prévues par la loi. La convocation est faite au moyen d'un avis inséré au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social. En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis au moins un mois à la date de cet avis sont convoqués par lettre ordinaire.

Composition de l'assemblée générale – Article 25 des statuts :

25.2 – Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir.

Les mineurs et les incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet, ou, à défaut, par son représentant permanent au sein du conseil d'administration, qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-107-1 et L. 228-1 du Code de commerce, le propriétaire d'actions de la société n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement inscrit comme détenteur de ses actions.

25.3 – Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;

et, le cas échéant, de fournir à la société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments de son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

25.4 – En application de l'article L. 225-107 du Code de commerce, le conseil d'administration, lors de chaque assemblée, a la faculté de permettre aux actionnaires de participer par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication transmettant au moins la voix et garantissant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Conditions d'exercice du droit de vote – Article 28 des statuts

28.3 – Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

28.4 – Les votes sont exprimés soit par main levée, soit par appel nominal, par bulletin de vote avec lecture optique ou par vote électronique. Toutefois, sous réserve qu'aucun actionnaire ne participe à l'assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication dans les conditions prévues à l'article 25.4 ci-dessus, il doit être procédé à un scrutin secret sur la demande des membres de l'assemblée représentant un dixième au moins du capital présent ou représenté à ladite assemblée.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance, dans les conditions légales. Ils peuvent également voter par des moyens électroniques de communication sur un site créé par la société exclusivement consacré à cette fin. Dans ce cas, ils ne pourront accéder à ce site qu'après s'être identifiés au moyen d'un code préalablement à l'assemblée.

Droit de vote double – Article 28 des statuts

28.3 – Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123 du Code de commerce. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté entre époux, ou de donation entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné au premier alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Les dispositions statutaires relatives au droit de vote double ont été introduites par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1999 et modifiées sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010.

Franchissement de seuils – Article 10 des statuts

10.2 – Outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote y attachés, toute personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, seule ou de concert, au sens des articles L. 233-9 et L. 233-10 du Code de commerce, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 1% du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'à 50 %, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient. De la même manière, cette personne doit informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, directement ou indirectement, seul ou de concert, de plus de 50 % des droits de vote.

En cas de non-respect de ces obligations d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

En vertu des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, le défaut de déclaration par l'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers, conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, est sanctionné par la privation des droits de vote et du paiement du dividende attachés aux titres de la société pour lesquels il est inscrit en compte, dans les conditions prévues par l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

Titres au porteur identifiables – Article 10 des statuts

10.3 – En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société a également la faculté, dans les conditions fixées par les articles L. 228-2-II et L. 228-3 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et, dans ce dernier cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L. 228-3-1-II du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote est tenu, sur simple demande de la société, de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LA SOCIÉTÉ

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et les droits respectifs des diverses catégories d'actions, dans la mesure où elles sont plus restrictives que les prescriptions légales.

Il n'existe pas d'autres conditions que les prescriptions légales.

Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qu'il représente, avec mention de leurs caractéristiques principales :

Montant du capital au 31 décembre 2009	15 110 092 €
Montant du capital au 28 février 2010	15 110 092 €
Nombre d'actions au 31 décembre 2009	3 777 523
Nombre d'actions au 28 février 2010	3 777 523
Nominal de l'action	4 €

Toutes les actions sont libérées et de même catégorie.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Capital autorisé et non émis

Afin de permettre à la société de faire appel au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, l'assemblée générale du 18 mai 2009 a délégué au conseil d'administration certaines compétences. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Type d'émission	Âge	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal ⁽¹⁾
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, de primes ou d'autres sommes dont la capitalisation serait admise	18-05-2009	26 mois	18-07-2011	50 M€
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	18-05-2009	26 mois	18-07-2011	50 M€ ⁽³⁾ 300 M€ ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	18-05-2009	26 mois	18-07-2011	50 M€ ⁽³⁾ 300 M€ ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Groupe GO Sport sur les titres d'une autre société	18-05-2009	26 mois	18-07-2011	50 M€ ⁽³⁾ 300 M€ ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis par la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ⁽¹⁾	18-05-2009	26 mois	18-07-2011	10% du capital
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la société ou des sociétés qui lui sont liées	18-05-2009	26 mois	18-07-2011	5% du nombre total des actions de la société au moment de l'émission

(1) Montants autorisés égaux aux montants résiduels en l'absence d'utilisation.

(2) Le conseil d'administration pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% des émissions initiales et au même prix que ces dernières.

(3) Au titre des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

(4) Au titre de l'emprunt.

(5) Pour les titres de créances.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à attribuer des actions gratuites nouvelles ou existantes au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées pour une durée de trente-huit mois.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010 est appelée à renouveler l'autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée. Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 8% (huit pour cent) du nombre des actions de la société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Les options devront être levées dans un délai maximal de sept ans à compter du jour où elles seront consenties. Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.

CAPITAL POTENTIEL AU 28 FÉVRIER 2010

Le capital potentiel au 28 février 2010 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 28 février 2010	3 777 523
Exercice d'options de souscription d'actions	595 534
Nombre d'actions potentiel	4 373 057

L'effet dilutif en cas de levée de l'intégralité des options s'élève à 13,6% pour l'actionnaire détenant 1% du capital au 28 février 2010.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Origine de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nominal (en euros)	Prime (en euros)	Nouveau capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions
1999	Levée d'options Annulation d'actions	25 248 (10 899)	96 225,82 (41 538,55)	273 743,25 (562 748,47)		
31-12-1999					5 271 614,60	1 383 181
2000	Levée d'options Apport-fusion GO Sport	66 944 2 383 320	255 138,68 908 369,79	876 554,41 59 664 065,63		
31-12-2000					14 610 123,07	3 833 445
2001	Levée d'options Conversion du capital (en euros)	3 750	14 292,10 724 364,83	312 497,90		
31-12-2001					15 348 780,00	3 837 195
2005	Levée d'options Annulation d'actions	100 (124 769)	400,00 (499 076)	4 127,00 (122 097,14)		
31-12-2005					14 850 104,00	3 712 526
2006	Levée d'options	79 762	319 048	3 242 427,74		
31-12-2006					15 169 152, 00	3 792 288
2007	Levée d'options Annulation d'actions	32 900 (47 665)	131 600 (190 660)	1 242 163,00 (2 170 187,45)		
31-12-2007					15 110 092, 00	3 777 523
31-12-2008					15 110 092, 00	3 777 523
31-12-2009					15 110 092, 00	3 777 523
28-02-2010					15 110 092, 00	3 777 523

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

Nombre total d'actions : 3 777 523.

Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2010

Nombre total d'actions : 3 777 523.

Nombre d'actionnaires

Plus de 900, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en mai 2006.

Compte tenu des informations dont la société a connaissance, la répartition en capital et en droits de vote des actions se présente comme suit au 28 février 2010 :

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Groupe Rallye ⁽¹⁾	2 751 986	72,85	5 403 748	78,34
Actions autodétenues ⁽²⁾	38 830	1,03	-	-
Darty	458 860	12,15	917 720	13,31
Tocqueville Finance	229 105	6,06	229 105	3,32
Autres actionnaires ⁽³⁾	298 742	7,91	346 880	5,03
• dont au nominatif	47 594	1,26	95 032	1,38
• dont au porteur	251 148	6,65	251 848	3,65
TOTAL	3 777 523	100,00	6 897 453	100,00

(1) Dont société Rallye : 1 684 517 - société Miramont Finance et Distribution : 1 065 181.

(2) Affectées au contrat de liquidité mis en œuvre le 22 mai 2006.

(3) À la connaissance de la société aucun « autre actionnaire » ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital social ou des droits de vote.

Franchissements de seuil notifiés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 28 février 2010

Entre le 1^{er} janvier 2009 et le 28 février 2010, aucun franchissement de seuil n'a été notifié.

Nantissement du capital

Néant.

Pacte d'actionnaires et actions de concert

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de pacte d'actionnaires ni de personnes ou groupe de personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la société.

Les mandataires sociaux, au même titre que l'ensemble des collaborateurs du Groupe, sont soumis à un code de bonne conduite relatif aux opérations sur les titres de la société effectuées à titre personnel. Il leur est notamment interdit d'acquérir ou de céder des titres pendant la période de trente jours précédant la publication des résultats annuels et semestriels.

Opérations avec des apparentés

Ces opérations sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant à la page 107 du document de référence 2009.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 18 mai 2009 étant valable jusqu'au 18 novembre 2010, l'assemblée générale en date du 30 avril 2010 est appelée à reconduire ce programme d'achat d'actions.

Part du capital détenue par la société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la société

Au 28 février 2010, la société détient 38830 actions propres, intégralement au titre du contrat de liquidité AMAFI (Association française des marchés financiers pour les professionnels de la Bourse et de la finance), soit 1,03% du capital.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne d'entreprise ou tout plan d'actionnariat;
- les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce;
- assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF;
- les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société;
- les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF;
- les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximal d'achat

Groupe GO Sport aura la faculté d'acquérir 10% de son capital, soit, à la date du 28 février 2010, 377 752 actions de 4 € de valeur nominale chacune. Compte tenu des 38 830 actions propres déjà détenues au 28 février 2010, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 338 922, correspondant à un investissement maximal théorique de 33 892 200 € sur la base du prix maximal d'achat de 100 € prévu dans la dixième résolution soumise au vote de l'assemblée générale du 30 avril 2010.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2010 et, au plus tard, le 30 octobre 2011.

MODIFICATION DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

L'évolution du capital au cours des trois dernières années a été la suivante :

Actionnariat	Situation au 31-12-2009			Situation au 31-12-2008			Situation au 31-12-2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Groupe Rallye	2 751 986	72,85	78,33	2 751 986	72,85	79,11	2 751 986	72,85	78,90
Actions autodétenues	37 477	0,99	-	36 250	0,96	-	14 746	0,39	-
Darty	458 860	12,15	13,30	458 860	12,15	13,19	458 860	12,15	13,16
Tocqueville Finance	229 105	6,06	3,32	229 105	6,06	3,29	229 105	6,06	3,28
Autres actionnaires	300 095	7,95	5,05	301 322	7,98	4,41	322 826	8,55	4,66
TOTAL	3 777 523	100,00	100,00	3 777 523	100,00	100,00	3 777 523	100,00	100,00

Organigramme simplifié au 28 février 2010



(1) La société Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles Naouri.

(2) 92,55% des droits de vote.

(3) 91,99% des droits de vote.

(4) 79,12% des droits de vote.

(5) 78,35% des droits de vote.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le titre Groupe GO Sport (code ISIN FR00072456) est coté au marché Euronext Paris (compartiment C).

L'évolution des cours est présentée ci-dessous pour la période de janvier 2009 à février 2010 (1).

Année-mois	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume	Capitaux échangés
			(nombre d'actions échangées)	(en euros)
2009				
Janvier	16,31	15,20	449	7 091,34
Février	15,20	14,11	623	9 154,71
Mars	14,10	9,65	6 044	71 019,49
Avril	10,80	9,55	11 279	115 225,29
Mai	12,92	9,05	23 045	241 832,87
Juin	14,50	10,70	11 006	136 905,54
Juillet	14,05	10,65	24 599	295 288,17
Août	16,69	12,60	5 280	81 067,98
Septembre	22,00	15,35	9 101	172 146,30
Octobre	24,75	21,30	23 614	537 310,02
Novembre	23,50	19,50	6 656	145 734,19
Décembre	20,09	17,30	10 277	192 152,82
2010				
Janvier	20,28	17,52	9 213	173 725,63
Février	20,00	15,36	11 227	198 854,75

(1) Source : Bloomberg.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Groupe GO Sport n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

La politique de distribution des dividendes est fonction de la situation financière du Groupe et de ses besoins financiers prévisionnels.

Aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont reversés, conformément aux articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État, au Trésor public.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC – INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Les documents sociaux relatifs aux deux derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, feuilles de présence à ces assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) et, le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et les déclarations établis par un expert à la demande de la société, les informations financières historiques de la société pour les deux derniers exercices, notamment les comptes consolidés établis selon les normes françaises, peuvent être consultés au siège social de Groupe GO Sport.

Deux fois par an, les analystes et les journalistes sont conviés aux présentations des résultats (annuels et semestriels) de la société sous l'égide de la Société française des analystes financiers (SFAF). Les rapports annuels sont disponibles sur simple demande ainsi que sur le site internet de la société (www.groupegosport.com), sur lequel il est possible de consulter les communiqués de presse et les éléments financiers du Groupe.

Le présent document de référence est également consultable sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'information réglementée est disponible sur le site de la société, sous une rubrique « Information réglementée », à l'adresse

<http://www.groupegosport.com/pages/documentation.htm>, et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique via le diffuseur professionnel Business Wire.

CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Ces informations sont fournies dans le rapport de gestion page 31 du présent document de référence.

CONTRAT D'INTÉRESSSEMENT ET DE PARTICIPATION

Ces informations sont fournies dans le rapport de gestion à la page 31 du présent document de référence.

Options de souscription et d'achat d'actions de la société au 28 février 2010

Date de l'assemblée	AGE du 22-05-2003	AGE du 22-05-2003	AGE du 23-05-2006	AGE du 23-05-2006	AGE du 20-05-2008	AGE du 18-05-2009	AGE du 18-05-2009	AGE du 18-05-2009
Date du conseil d'administration	20-04-2005	24-03-2006	22-05-2007	05-12-2007	01-07-2008	14-05-2009	18-05-2009	03-12-2009
Nature du plan	Souscription							
Nombre de bénéficiaires à l'origine	78	74	76	5	78	2	62	4
Nombre total d'options initialement attribuées	114 400	109 000	78 400	58 833	147 133	157 868	119 900	30 000
• dont nombre total d'options attribuées aux mandataires sociaux	59 900	52 900	22 000	54 333	37 780	157 868	10 500	
• dont nombre total d'options attribuées aux dix premiers salariés	26 200	35 000	24 500	4 500	34 500		43 000	25 000
Point de départ du délai d'exercice des options	20-04-2008	24-03-2009	22-08-2010	05-03-2011	30-09-2011	13-11-2011	17-11-2011	03-06-2012
Date d'expiration des options	20-10-2010	23-09-2011	21-11-2012	04-06-2013	31-12-2013	13-11-2014	17-11-2014	03-06-2015
Prix d'exercice (en euros)	66,10	69,71	70,59	64,43	36,90	9,94	9,87	22,15
Nombre d'options exercées au 28 février 2010					-		-	-
• dont depuis le 1 ^{er} janvier 2010	-	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées au 28 février 2010 ⁽¹⁾	86 700	73 300	34 700	0	13 700	0	11 600	0
• dont depuis le 1 ^{er} janvier 2010								
Options restantes au 31 décembre 2009	27 700	35 700	43 700	58 833	116 880	157 868	108 300	30 000
Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 31 décembre 2009	27 700	35 700	43 700	58 833	116 880	157 868	108 300	30 000

(1) À la suite de départs de bénéficiaires.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires et options levées par ces derniers

	Nombre d'options attribuées-d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Dates d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	40 000 30 000	9,87 22,15	17-11-2014 03-06-2015	18-05-2009 03-12-2009
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé		Néant		

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

François Neukirch
Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport de gestion, figurant aux pages 26 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 92 et 105 pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 contient une observation sur les nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2009.

Le directeur général
Monsieur François Neukirch

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG Audit, département de KPMG SA - 1, cours Valmy - 92923 Paris-la Défense.
Représenté par Madame Catherine Chassaing.

Nommé par l'assemblée générale du 25 juin 1982 et renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1994, puis par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Cabinet Ernst & Young Audit - Tour Ernst & Young - 92307 Paris-la Défense.
Représenté par Nicolas Sabran.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Patrick-Hubert Petit - 1, cours Valmy - 92923 Paris-la-Défense.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2006 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Monsieur Nicolas Job - 129, rue Servient, Tour Crédit-Lyonnais - 60326 Lyon.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Dénes Almasy de Zsadany – Directeur financier Groupe GO Sport
17, avenue de la Falaise – 38360 Sassenage
Téléphone : 33 (0)4 76 28 23 29
Fax : 33 (0)4 76 28 24 88
Site Internet : www.groupegosport.com

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les rapports annuels sont disponibles sur simple demande ainsi que sur le site Internet du Groupe (www.groupegosport.com) sur lequel il est possible de consulter les communiqués de presse et les éléments financiers du Groupe. Le présent document de référence est également consultable sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Les documents sociaux relatifs aux deux derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des assemblées générales, feuilles de présence à ces assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, statuts, etc.) et, le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et les déclarations établis par un expert à la demande de la société ainsi que les informations financières historiques de la société et de ses filiales pour les deux derniers exercices peuvent être consultés au siège social de Groupe GO Sport.

L'information réglementée est accessible sur le site de la société (à l'adresse : <http://www.groupegosport.com/pages/documentation.htm>) et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique via la société Business Wire.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales informations exigées par le Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 dans son annexe 1 pris en application de la directive « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Les informations non applicables à Groupe GO Sport sont indiquées en « N/A ».

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004	Pages
1. Personnes responsables	128
2. Contrôleurs légaux des comptes	128
3. Informations financières sélectionnées	8 à 9
4. Facteurs de risque	52 à 54
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	10 à 11, 26, 114 à 115
5.2 Investissements	26, 116
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	14 à 23
6.2 Principaux marchés	II ^e de couverture, 1
6.3 Événements exceptionnels	N/A
6.4 Dépendances éventuelles	53
6.5 Position concurrentielle	II ^e de couverture
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	12 à 13, 114 à 116
7.2 Liste des filiales	66, 104, 115
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	72 à 75
8.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la société.	33 à 34
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Bilan	27 à 28
9.2 Compte de résultat	26 à 27
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	9, 29 à 30, 61, 69
10.2 Flux de trésorerie	62
10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	82 à 83
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5 Sources de financement attendues	116
11. Recherche et développement, brevets et licences	N/A
12. Information sur les tendances	2 à 7
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration et de direction	5, 34 à 42
15. Rémunérations et avantages	
15.1 Montants des rémunérations versées et avantages en nature	42 à 45, 91, 101
15.2 Sommes provisionnées aux fins de versements de pensions, retraite ou autres avantages	91, 101
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	34 à 42
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations	49 à 50
16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	34
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	30, 101, 108
17.2 Participation et stock options	31
17.3 Participation des salariés dans le capital	127
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	29 à 30, 124 à 125
18.2 Existence de droits de votes différents	120, 124 à 125
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	124 à 125
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	124
19. Opérations avec des apparentés	91, 124

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	108
20.2 Informations financières pro-forma	N/A
20.3 États financiers	58 à 62, 93 à 95
20.4 Vérification des informations annuelles	92, 105 à 107, 128 à 129
20.5 Date des dernières informations financières	31-12-2009
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	28, 108, 126
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	53
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	29, 99, 111, 122 à 125
21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé	122
21.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	29 à 30, 80, 124 à 125
21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	29, 127
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	N/A
21.1.6 Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	N/A
21.1.7 Historique du capital de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	80 à 81, 123 à 125
21.2 Acte constitutif et statuts	117 à 121
21.2.1 Objet social de l'émetteur	117
21.2.2 Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	34 à 42
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	120
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	120
21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	120
21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	N/A
21.2.7 Déclaration de franchissements de seuil statutaires	29, 124
21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital	N/A
22. Contrats importants	116
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	126
25. Informations sur les participations	28, 62, 104, 115

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2008, les rapports des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 56 à 90, 91 à 107 et 26 à 46 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 24 avril 2009 sous le numéro D.09-0306 ;
 - les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2007, les rapports des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 56 à 86, 87 à 103 et 26 à 46 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2008 sous le numéro D.08-0259.
- Les chapitres des documents de référence n° D.09-0306 et D.08-0259 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conception et réalisation ✈ EURO RSCG C&O

Photos : © Pascale Renaux - © Kurt Stallaert - © Stéphane Cervos - © Pierre Even - © Spray - DR

Ce document a été imprimé sur du papier Oxygène Silk pour la partie magazine,
qui est un papier constitué à 60 % de fibres recyclées et à 40 % de fibres vierges certifiées FSC,
et du papier Offset Oxygène pour la partie financière, qui est 100 % recyclé certifié FSC.



Société anonyme au capital de 15 110 092 € / RCS Grenoble 958 808 776

Siège social :
17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage
Tél. : 33 (0) 4 76 28 20 20 - Fax : 33 (0) 4 76 28 20 99
www.groupegosport.com

G R O U P E
GO sport